



Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en 2021

Présenté au Conseil de Paris en 2022

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités mettent en œuvre une politique intégrée de l'égalité entre femmes et hommes.

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 prescrit, aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitant-es, de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (préalablement aux débats sur le projet de budget).

Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 précise le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit : ainsi, depuis le 1er janvier 2016, l'obligation de présenter ce rapport préalablement aux débats sur le projet de budget est entrée en vigueur pour les collectivités de plus de 20 000 habitant-es.

Rédaction SEII/DDCT - septembre 2022

Edito(s)

La prise en compte des femmes « infuse » dans la plupart des directions de la Ville

Par Hélène BIDARD, adjointe en charge de l'égalité femmes hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire

Depuis 2018, le mouvement #MeToo n'en finit pas de secouer le sexisme, les injustices, les violences rencontrées par les femmes et les jeunes filles. La responsabilité des autorités publiques est grande pour accompagner cette révolution et la traduire en actes !

La loi cadre pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, promulguée le 4 août 2014 prévoit la présentation par les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitant.es d'un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La Ville de Paris, sous l'impulsion d'Anne HIDALGO, a non seulement répondu présente avant que ce rapport ne devienne obligatoire mais a engagé de grandes transformations dans sa manière de concevoir et d'évaluer ses politiques publiques, afin de les rendre plus inclusives et égalitaires. Dans cette optique, avec le Service égalité, intégration, inclusion (SEII), et mes collègues adjoint.es, nous travaillons en transversalité afin d'intégrer systématiquement la question de l'égalité femmes hommes à tous les domaines d'intervention de la Ville, tout en développant des politiques publiques spécifiques, entièrement dédiées aux besoins et aspirations des Parisiennes, qui représentent 53% des habitant.es de la capitale.

Cette logique, qui finalement bénéficie à l'ensemble de la population parisienne, se traduit désormais par un « Plan égalité », qui a vu le jour en 2021, et comporte trois entrées : « Paris diffuse la culture de l'égalité », « Paris employeur inclusif » et « Paris s'engage pour un service public inclusif », avec des objectifs précis. Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté cette année reprend ces objectifs et nous permettra d'évaluer leur progression dans le temps. En 2022, il intégrera en plus, une étude commandée à l'APUR pour affiner notre connaissance des données genrées démographiques, économiques et sociales ; et nous poursuivrons bien entendu le travail de fourmi engagé depuis plusieurs années de budgétisation sensible au genre.

A la lecture de ce rapport 2022 sur l'exercice 2021, vous pourrez mesurer les avancées réalisées pour les droits des femmes, en matière de prévention et protection face aux violences patriarcales - notamment grâce à l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, devenu incontournable pour les institutions et associations à Paris - et face au système prostitutionnel, pour l'éducation à l'égalité, l'accès aux droits, l'égalité professionnelle, contre la précarité, pour l'affirmation des femmes dans l'espace public - notre démarche « genre et espace public » a obtenu un prix Territoria en 2021 - pour la visibilité de la création féminine et du « matrimoine ». Vous pourrez également mesurer que la prise en compte des femmes « infuse » progressivement dans la plupart des directions de la Ville.

Beaucoup reste encore à faire, mais Paris ne regarde pas passer le train, notre Ville est bien montée à bord de la transition féministe et c'est une grande fierté ! Nous devons poursuivre la mobilisation de toutes et tous !

Paris Employeur Inclusif

Antoine Guillou, adjoint à la maire de Paris en charge des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public.

Engagée de longue date en faveur de l'égalité réelle, la Ville de Paris a pleinement intégré cette exigence dans sa politique de ressources humaines et s'est fixée des objectifs ambitieux dans le volet « Paris employeur inclusif » du Plan égalité 2021-2023. Elle se mobilise, bien au-delà des obligations légales, pour que les agent·es de la fonction publique parisienne soient à la fois les premier·es bénéficiaires et les premier·es ambassadeur·rices des valeurs défendues par la Ville, quels que soient leur genre, leur couleur de peau, leur âge, leur orientation sexuelle ou leur état de santé.

De nombreuses actions sont ainsi menées par la Direction des Ressources Humaines, en collaboration avec l'ensemble des directions de la Ville afin de progresser en direction des objectifs fixés par le Plan égalité d'ici à 2023, tels que la suppression des écarts de rémunération au sein d'un même corps, l'augmentation de la mixité des métiers ou la formation de 100% des jurys de concours à l'égalité professionnelle femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations.

À mi-parcours de la réalisation du plan, des résultats positifs ont déjà été obtenus grâce à une démarche d'amélioration continue et profonde. Ainsi, les écarts de rémunération continuent de se réduire, passant de 6,2% en 2020 à 5,3% en 2021. Des publics cibles ont été prioritairement formés à l'égalité professionnelle femmes-hommes et aux violences sexuelles et sexistes au travail, en particulier les nouveaux encadrants et le réseau RH de la Ville. Le nouveau règlement sur le temps de travail voté en 2021 intègre également des dispositions en faveur d'une plus grande égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de reconnaissance de la pénibilité des métiers ou encore de facilitation des temps pleins répartis sur 4 ou 4,5 jours par semaine.

En 2021, de nombreuses campagnes de sensibilisation ont également été réalisées dans l'ensemble des directions de la Ville pour déconstruire les stéréotypes de genre dans le milieu professionnel ou encore pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes. En matière de santé au travail et de prévention, une grande journée de sensibilisation sur l'endométriose a également été organisée en novembre 2021.

Forte de sa démarche globale pour parvenir à une égalité réelle entre les agent.e.s travaillant pour la collectivité parisienne, la Ville s'est vue octroyer, dès 2019, par un organisme indépendant, l'AFNOR, le double label Diversité et Égalité professionnelle femmes-hommes. Désormais, grâce à son Plan égalité 2021-2023, la Ville de Paris poursuit résolument ses efforts en tant que collectivité et en tant qu'employeur, et les actions de ce rapport égalité femmes-hommes 2021 l'illustrent bien !



Préambule

Le *Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes* illustre chaque année les avancées réalisées. Il recense et valorise les politiques publiques menées par la collectivité, en interne, vis-à-vis des agent·es, et en externe, en direction des Parisiennes et des Parisiens. Les informations et les données financières, rassemblées par le SEII, permettent d'avoir une vision assez précise des efforts consacrés par la Ville en la matière.

Pour le rapport 2021 (présenté fin 2022), une organisation différente est proposée, afin de rendre visible son articulation avec le Plan Égalité et d'avoir une **approche thématique** plutôt qu'administrative.

Le Plan Égalité : la Ville de Paris a présenté au Conseil de Paris de novembre 2021 un vaste Plan égalité, lutte contre les discriminations, handicap. Ce plan se décline en trois axes visant chacun un public cible : Parisiennes et Parisiens, agents et agentes de la collectivité et usagers et usagères des équipements et services municipaux. Ces axes sont déclinés en objectifs, eux-mêmes déclinés en actions concrètes et évaluables au travers d'indicateurs de suivi. Ce plan pourra bien entendu être enrichi de nouvelles actions, s'adaptant aux besoins par la mise en place d'outils innovants.

Le volet égalité femmes hommes traverse les 3 chapitres de ce plan, avec 13 objectifs :

28 Objectifs dont 13 concernent l'égalité femmes hommes

PARIS DIFFUSE LA
CULTURE DE L'ÉGALITÉ
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS

- ▶ OBJECTIF 1 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES ET LES DROITS DES FEMMES
- ▶ OBJECTIF 2 : ÉDUIQUER À L'ÉGALITÉ ET À LA PRÉVENTION DES STÉRÉOTYPES SEXISTES DES LE PLUS JEUNE ÂGE

Pour chaque objectif,
de 3 à 6 actions

PARIS EMPLOYEUR
INCLUSIF

Volet RH

- ▶ OBJECTIF 9 : MIEUX CONNAÎTRE LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ
- ▶ OBJECTIF 10 : CRÉER LES CONDITIONS D'UN ÉGAL ACCÈS AUX MÉTIERS ET AUX RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES
- ▶ OBJECTIF 11 : SUPPRIMER LES SITUATIONS D'ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ET DE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE
- ▶ OBJECTIF 12 : FAVORISER L'ARTICULATION ENTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE
- ▶ OBJECTIF 13 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL OU IMPACTANT LE TRAVAIL

PARIS S'ENGAGE POUR
UN SERVICE PUBLIC
ÉGALITAIRE ET INCLUSIF

- ▶ OBJECTIF 20 : FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES
- ▶ OBJECTIF 21 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LE PHÉNOMÈNE PROSTITUTIONNEL
- ▶ OBJECTIF 22 : FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE DES FEMMES À TRAVERS LA CULTURE ET LE SPORT
- ▶ OBJECTIF 23 : ACCOMPAGNER LES PARISIENNES LES PLUS PRÉCAIRES
- ▶ OBJECTIF 24 : FAVORISER LA CONQUÊTE ET L'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES
- ▶ OBJECTIF 25 : VALORISER LA DÉMARCHÉ ET RENDRE VISIBLE SES RÉSULTATS

Au final, on retrouve toutes les compétences de la Ville, à travers ses 21 directions opérationnelles.

SOCIAL, ENFANCE et JEUNESSE, CULTURE
SOCIALE, ENFANCE, SANTÉ
CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
AFFAIRES SCOLAIRES
FAMILLE PETITE ENFANCE
JEUNESSE ET SPORT
AFFAIRES CULTURELLES
LOGEMENT ET HABITAT
RELATIONS INTERNATIONALES

ESPACE PUBLIC, ECONOMIE ET TERRITOIRES
URBANISME
VOIRIE ET DES DÉPLACEMENTS
ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT
PROPRETÉ ET EAU
COMMUNICATION, FINANCES
INFORMATION ET COMMUNICATION
FINANCES ET ACHATS
AFFAIRES JURIDIQUES

Sommaire du rapport

Introduction page 8

- État des lieux des inégalités femmes hommes à Paris
- Deux entités dédiées aux droits des femmes à Paris

Chapitre 1



page 14

OBJECTIF 1 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES ET LES DROITS DES FEMMES PAGE 14

1. Sensibiliser les professionnel·les et acteur·rices du territoire parisien à l'égalité femmes hommes, lors des journées internationales des droits des femmes (8 mars) et pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre).
2. Accompagner l'extension de la Cité Audacieuse (lieu ressource, rencontre et rayonnement) inaugurée le 5 mars 2020
3. Valoriser les créations des femmes dans les lieux de culture.
4. Répondre aux aspirations de la génération #MeToo au regard des violences sexistes et sexuelles.
5. Soutenir les associations et les réseaux de recherche sur le genre et l'égalité femmes hommes

OBJECTIF 2 : ÉDUCER À L'ÉGALITÉ ET À LA PRÉVENTION DES STÉRÉOTYPES SEXISTES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE PAGE 23

1. Favoriser les pratiques éducatives pour l'égalité entre les filles et les garçons dans les crèches municipales
2. Sensibiliser à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations, notamment dans les écoles et les collèges parisiens
3. Inciter les associations étudiantes à agir pour l'égalité femmes hommes

Chapitre 2 (volet RH)



page 33

OBJECTIF 9 : MIEUX CONNAÎTRE LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ

OBJECTIF 10 : CRÉER LES CONDITIONS D'UN ÉGAL ACCÈS AUX MÉTIERS ET AUX RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES

OBJECTIF 11 : SUPPRIMER LES SITUATIONS D'ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ET DE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

OBJECTIF 12 : FAVORISER L'ARTICULATION ENTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE

OBJECTIF 13 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL OU IMPACTANT LE TRAVAIL

Chapitre 3



page 41

OBJECTIF 20 : FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES PAGE 41

1. Sensibiliser, former et outiller les acteur·rices des politiques de la Ville pour intégrer la question du genre dans les dispositifs et actions portés par la Ville, dans tous les champs de compétences de la Ville (social et enfance, jeunesse, culture, sport et espace public, économie et territoires)
2. Mettre en place un budget sensible au genre (BSG) qui permette d'évaluer et rééquilibrer les politiques publiques

OBJECTIF 21 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LE PHÉNOMÈNE

PROSTITUTIONNEL PAGE 45

1. Déployer et renforcer le programme de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) et de ses partenaires (Justice, Police, APHP, etc)
2. Améliorer l'accueil, l'accompagnement et la mise en sécurité des femmes victimes de violences en simplifiant leur parcours et en organisant une réponse territoriale dans les arrondissements de Paris.
3. Améliorer le repérage et la prise en charge psychosociale des enfants co-victimes de violences conjugales et intrafamiliales.
4. Prévenir la récurrence par la prise en charge et la responsabilisation des auteurs de violences.
5. Renforcer la détection et l'orientation des femmes victimes de violences en développant un programme municipal de formation dédiées
6. Renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et améliorer l'accompagnement des personnes prostituées, y compris les jeunes et les mineur·es
7. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans les lieux de la nuit

OBJECTIF 22 : FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE DES FEMMES À TRAVERS LA CULTURE

ET LE SPORT..... PAGE 57

1. Encourager une programmation artistique égalitaire et une mixité des pratiques culturelles
2. Favoriser l'accès aux sports pour toutes et développer la pratique féminine des sports, en club ou dans les lieux en libre accès, notamment dans le cadre du programme de Transformation Olympiques (Héritage des JOP 2024).

OBJECTIF 23 : ACCOMPAGNER LES PARISIENNES LES PLUS PRÉCAIRES PAGE 62

1. Favoriser l'accompagnement des femmes éloignées de l'emploi vers un parcours d'insertion professionnelle adapté en diversifiant les orientations professionnelles vers les métiers porteurs d'emploi
2. Accompagner les femmes vulnérables ou en situation de précarité : parcours d'accès aux soins et au bien-être, d'accès aux droits pour les femmes étrangères, d'accès au logement et à la citoyenneté

OBJECTIF 24 : FAVORISER LA CONQUÊTE ET L'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC

PAR LES FEMMES..... . PAGE 72

1. Favoriser la prise en compte du genre dans les projets d'urbanisme, d'aménagement et d'organisation de l'espace public, en inscrivant le critère de genre dans les documents contractuels et en réalisant des expérimentations
2. Renforcer la participation des femmes aux diagnostics de territoire et plus largement au processus de décision, notamment en réalisant des marches exploratoires en amont de tous les projets de rénovation et d'aménagement
3. Poursuivre la campagne contre le harcèlement de rue, notamment par la formation des agent·es de prévention et de sécurité, ainsi que la future police municipale
4. Développer et mettre en œuvre un Plan pour la sécurité des femmes dans l'espace public
5. Développer la visibilité des femmes dans l'espace public : poursuivre la féminisation des noms de rue, mettre en avant le "matrimoine" et poursuivre la campagne contre les publicités sexistes

OBJECTIF 25 : VALORISER LA DÉMARCHE ET RENDRE VISIBLE SES RÉSULTATSPAGE 85

1. Développer une communication publique sans stéréotype de sexe
2. Communiquer sur les apports du Plan d'égalité, les progrès mesurés, les transformations accomplies, les résultats de cette démarche transversale (publication du Rapport égalité fh chaque année (article 61 de la loi du 4 août 2014)

Synthèse budgétaire Page 88

Orientations pluriannuelles (2023/2024) Page 91

ANNEXES : étude de l'APUR et extrait du Rapport social unique



Le Rapport



Introduction

- **État des lieux : une étude de l'APUR commandée pour 2022**

Pour répondre au besoin de données genrées démographiques, économiques et sociales à Paris, une étude sur les inégalités femmes-hommes a été intégrée au programme de travail 2022 de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR). Ce travail s'appuie sur la mise à jour de l'étude « Les inégalités femmes hommes à Paris » publiée en octobre 2017, enrichie de données d'évolution et de données territorialisées par arrondissement.

Une sélection d'indicateurs a été analysée pour appréhender les écarts entre les femmes et les hommes à Paris et leur évolution sur plusieurs thématiques :

1. **Population / Démographie / Familles**
2. **Enfants / Jeunes / Education / Scolarité**
3. **Population active / Chômage / Insertion professionnelle**
4. **Précarité / Pauvreté / Exclusion**
5. **Santé / Vulnérabilité**
6. **Mobilité / Espace public**
7. **Usages / Fréquentation**
8. **Pouvoir / Représentation**

L'analyse s'appuie sur de multiples sources de données (Recensement de la population de l'Insee, DADS, Pôle Emploi, Caf de Paris, Mission Locale de Paris, CPAM, etc...). L'analyse propose par ailleurs des focus sur l'impact de la crise sanitaire sur les Parisiennes, à partir des données conjoncturelles mobilisées dans le cadre de l'Observatoire des impacts sociaux de la crise à Paris et de l'Observatoire de l'économie parisienne.

Quelques chiffres clés des inégalités femmes hommes à Paris et en France métropolitaine

Population

Paris : 53% femmes / 47% d'hommes

France métropolitaine : 52% de femmes / 48% d'hommes

Population sans diplôme

Paris : 17% des femmes / 15% des hommes

France métropolitaine : 23% des femmes / 19% des hommes

Population diplômée du supérieur (supérieur au Bac)

Paris : 63% des femmes / 64% des hommes

France métropolitaine : 32% des femmes / 30% des hommes

Parent référent d'une famille monoparentale

Paris : 82% des femmes / 18% des hommes

France métropolitaine : 81% des femmes / 19% des hommes

Etudiant·es âgé·es de 15 à 29 ans

Paris : 59% des femmes / 41% des hommes

France métropolitaine : 54% des femmes / 46% des hommes

Population de 65 ans ou plus

Paris : 19% des femmes / 15% des hommes

France métropolitaine : 22% des femmes / 18% des hommes

Taux d'activité des 15-64 ans

Paris : 76% des femmes / 80% des hommes

France métropolitaine : 72% pour les femmes / 77% pour les hommes

Part des cadres parmi les actif·ves de 15-64 ans

Paris : 44% des femmes / 49% des hommes

France métropolitaine : 16% pour les femmes / 21% pour les hommes

Part des actif·ves en emploi salarié âgé·es de 15-64 ans en CDD

Paris : 12% des femmes / 10% des hommes

France métropolitaine : 11% pour les femmes / 8% pour les hommes

Part des actif·ves en emploi âgé·es de 15-64 ans non-salariés

Paris : 12% des femmes / 18% des hommes

France métropolitaine : 9% pour les femmes / 15% pour les hommes

Part des actif·ves en emploi salarié âgé·es de 15-64 ans à temps partiel

Paris : 18% des femmes / 10% des hommes

France métropolitaine : 26% pour les femmes / 8% pour les hommes

Taux de chômage des 15-64 ans (au sens du recensement)

Paris : 12% des femmes / 11% des hommes

France métropolitaine : 14% pour les femmes / 12% pour les hommes

Salaire net horaire moyen

Paris : 22,0€ pour les femmes / 27,8€ pour les hommes

France métropolitaine : 14,2€ pour les femmes / 16,8€ pour les hommes

Revenu médian annuel disponible pour les personnes isolées

Paris : 25 630€ pour les femmes seules / 26 040€ pour les hommes seuls (écart : -1,6%)

France métropolitaine : 19 800€ pour les femmes seules / 19 960€ pour les hommes seuls (écart : -0,8%)

Mode de transport utilisé des actif·ves en emploi âgé·es de 15 à 64 ans pour aller travailler :

Transports en commun

Paris : 70% des femmes / 58% des hommes

France métropolitaine : 18% des femmes / 13% des hommes

Voiture

Paris : 7% des femmes / 14% des hommes

France métropolitaine : 68% des femmes / 72% des hommes

Vélo (y compris à assistance électrique)

Paris : 4% des femmes / 7% des hommes

France métropolitaine : 2% des femmes / 3% des hommes

Sources : Insee - Recensement de la population 2018, DADS fichiers salariés au lieu de résidence 2019, DGFIP-Cnaf-CNAV-CMSA- Fichier localisé social et fiscal (FiLoSofi) 2019

(Voir étude complète en annexe - PJ)

--- --- ---

- Deux entités dédiées aux droits des femmes à Paris

Une mission dédiée à l'égalité professionnelle pour les agentes

La MEPI (Mission égalité professionnelle et inclusion / DRH), en charge de l'égalité professionnelle et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail, au sein de la Ville.

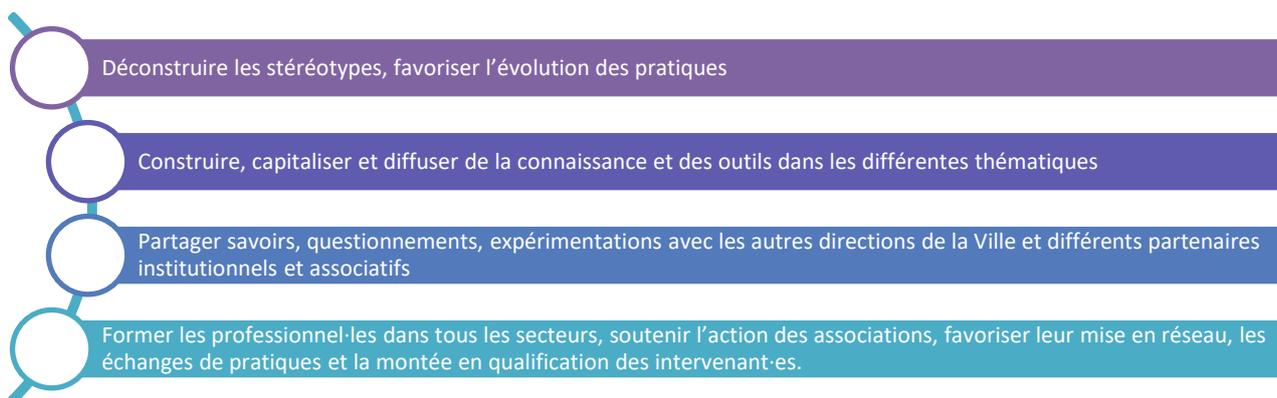
La MEPI met en œuvre une politique interne visant l'égalité réelle entre les agentes et agents de la fonction publique parisienne, dans l'ensemble des procédures RH pour toutes les directions de la collectivité. Elle est notamment coordinatrice du label Alliance, et exerce des missions d'expertise et de soutien méthodologique auprès des directions. En 2021, elle comptait trois agentes à temps plein (deux chargées de mission et la responsable), ainsi qu'une doctorante en contrat CIFRE.

--- -- ---

Un service dédié aux politiques publiques d'égalité pour les Parisiennes et les Parisiens : le service égalité, intégration, inclusion (SEII)

Le Service égalité intégration inclusion (SEII) est positionné au sein de la Direction de la démocratie, des citoyen·nes et des territoires (DDCT). Il coordonne la mise en œuvre des orientations municipales en matière d'égalité femmes hommes, de lutte contre les discriminations, d'intégration et de respect des droits humains, pour promouvoir le Paris de l'égalité voulu par la Maire.

4 principes d'action dans le cadre d'une approche intégrée de l'égalité :



Le pôle égalité femmes hommes du SEII

Le SEII met en œuvre une politique de l'égalité intégrée à l'ensemble de l'action municipale sous l'impulsion d'Hélène BIDARD, adjointe à la Maire de Paris chargée depuis juin 2020, de l'égalité femmes hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

La politique intégrée de l'égalité implique de faire en sorte que la recherche de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes irrigue l'ensemble des champs de la vie publique et sociale : éducation, emploi, culture, santé, sport, vie citoyenne, égal accès à l'espace public, aux responsabilités politiques et associatives. En complément de ces actions transversales, la Ville a développé des dispositifs spécifiques pour prévenir les violences faites aux femmes et accompagner les victimes.

Plusieurs temps forts rythment l'activité du pôle égalité femmes hommes : Journée internationale contre les mutilations sexuelles féminines (MSF) (6 février) ; Journée internationale de lutte pour les droits des femmes (8 mars) ; Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains (18 octobre) ; Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (25 novembre).

Les champs d'actions du SEII en matière d'égalité femmes hommes sont les suivants :



On trouvera l'ensemble des activités du pôle égalité femmes hommes du SEII dans ce rapport, réparties en fonction des thématiques du Plan d'égalité.

Les ressources et les moyens du SEII en 2021

Le pôle égalité femmes hommes, une petite équipe : 5,5 ETP (équivalents temps plein)

4 chargé·es de projet :

- ✓ Lutte contre les violences faites aux femmes (1,5 ETP)
- ✓ Autonomie des femmes et emploi (0,5 ETP)
- ✓ Éducation à l'égalité (0,5 ETP)
- ✓ Lutte contre le phénomène prostitutionnel (0,5 ETP)
- ✓ Genre et Espace public, y compris le sport (0,5 ETP)

Soit 3,5 ETP (équivalents temps plein)

Ressources supplémentaires :

- ✓ 0,5 ETP « événementiel »
- ✓ 0,5 ETP pour les subventions
- ✓ 0,5 ETP pour le suivi administratif

Soit 1,5 ETP (équivalents temps plein)

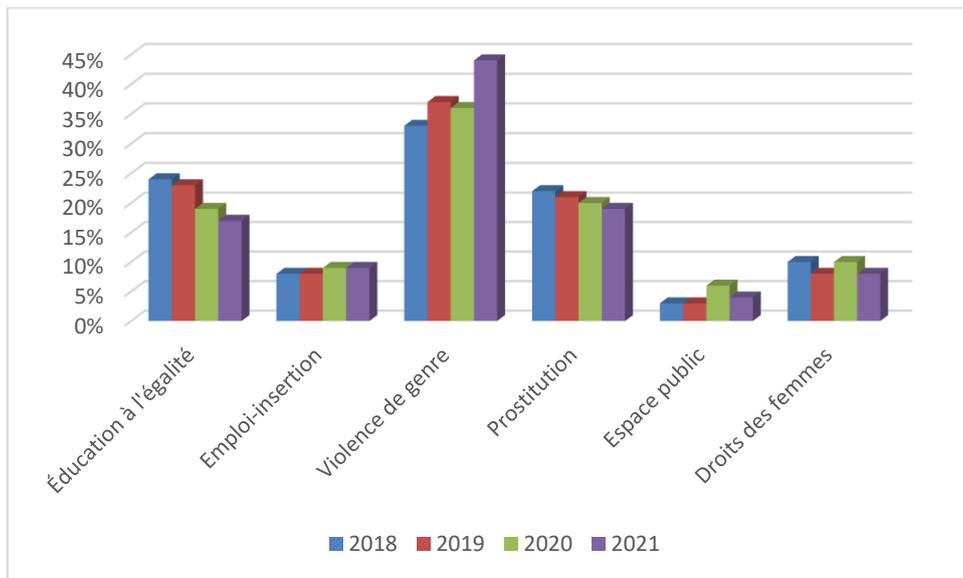
Des ressources : un budget de 1 357 900 € pour des subventions à 176 associations
Et 60 665 € pour le fonctionnement et l'organisation d'événements
Total : 1 418 565 €

Le SEII accompagne et soutient des associations dans tous ses champs d'intervention.

Progression du montant total des subventions entre 2018 et 2021 / Pôle égalité femmes hommes Répartition par rubrique (montants et pourcentages) et total annuel.

Rubrique / année	2018	%	2019	%	2020	%	2021	%
Éducation à l'égalité	222 500	24%	225 500	23%	246 500	19%	227 000	17%
Emploi-insertion	74 000	8%	81 000	8%	110 500	9%	126 500	9%
Violence faites aux femmes	310 000	33%	358 500	37%	455 500	36%	592 000	43%
Prostitution	206 000	22%	205 230	21%	255 000	20%	255 000	19%
Espace public	33 000	3%	25 000	3%	73 000	6%	50 000	4%
Droits des femmes	99 000	10%	83 000	8%	135 700	10%	107 400	8%
TOTAL	944 500 €	100%	978 230 €	100%	1 276 200 €	100%	1 357 900 €	100%

Graphiquement :

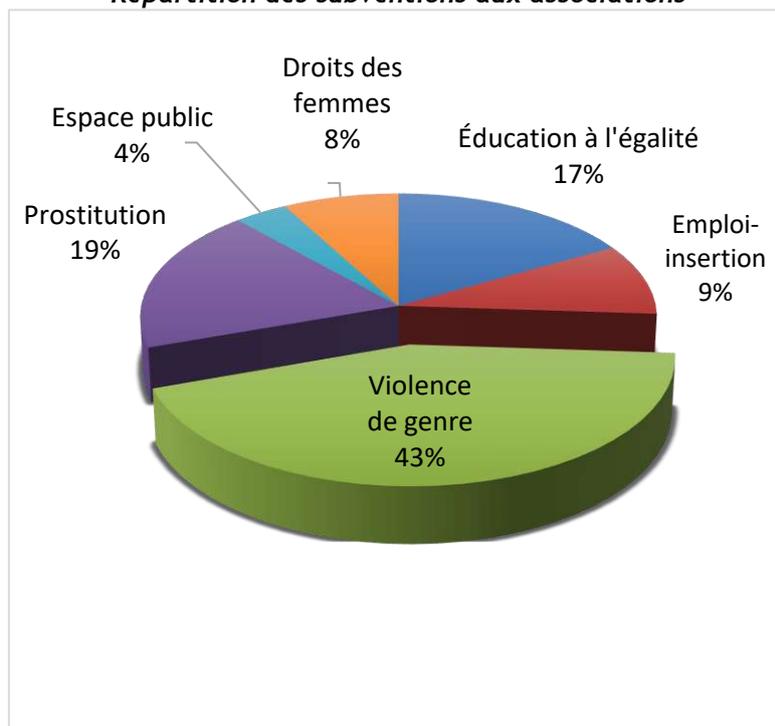


En 2021, le montant des subventions accordées aux associations a progressé, notamment en lien avec la crise sanitaire.

*Il est à noter une augmentation exceptionnelle de la ligne **VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**, correspondant au montant versé pour l'association Fédération nationale solidarité femmes, gérant le numéro national d'écoute et d'orientation 39-19 (90 000 €) et le lancement de la Maison des femmes sur 3 sites de l'AP HP (90 000 €).*

En 2021, les trois domaines qui cumulent les subventions les plus importantes étaient : **VIOLENCES FAITES AUX FEMMES** : 592 000 €, soit 44% du montant des subventions annuelles, puis **PROSTITUTION**, avec 255 000 € soit 19% du montant total, puis **ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ (INCLUANT LE DISPOSITIF COLLÈGES POUR L'ÉGALITÉ)** avec 227 000 €, soit 17%.

Répartition des subventions aux associations





Chapitre 1

PARIS DIFFUSE LA CULTURE DE L'ÉGALITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

OBJECTIF 1 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES ET LES DROITS DES FEMMES

1. Sensibiliser les professionnel·les et acteur·rices du territoire parisien à l'égalité femmes hommes, lors des journées internationales des droits des femmes (8 mars) et pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre).

PARLONS EGALITE ! Le 8 mars 2021 était dédié à l'éducation à l'égalité dans la vie affective



Sous l'égide d'Hélène BIDARD, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'égalité femmes hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire, de nombreux événements se sont tenus avec les jeunes Parisien.nes dans les Centres Paris Anim, les Espaces Paris jeunes, les Foyers de jeunes travailleurs et travailleuses, les Centres socio-culturels, les Mairies d'arrondissement et dans l'espace public.

Chaque jour durant la semaine du 8 mars, une question d'un quizz « vrai-faux » a été publiée sur le compte Instagram de la Ville (par exemple « je suis obligée d'avoir des relations sexuelles avec mon copain /ma copine ?»), renvoyant vers des vidéos d'expertes et experts publiées sur Paris.fr.

Cette campagne, intitulée #ParlonsEgalité, proposait un nouvel outil de débat et de prévention : le Respectomètre, une liste d'attentes et aspirations des jeunes pour l'égalité dans l'espace public et numérique, conçu avec le Conseil Parisien de la jeunesse.

De plus a été organisée par le SEII une Journée interprofessionnelle autour de l'éducation à l'égalité dans la vie affective. Ce thème est fondamental pour la construction d'une société plus égalitaire et pour la prévention dès le plus jeune âge des inégalités et des violences. Les stéréotypes de genre, les rôles sociaux et les mécanismes d'exclusion des femmes de certaines sphères sont encore inculqués, dès le plus jeune âge, aux filles comme aux garçons.

Ainsi, l'objectif de ce 8 mars était de faire réfléchir, développer le sens critique des jeunes Parisiennes et Parisiens sur cette question, d'aider les professionnel·les, à agir sans véhiculer de clichés. La deuxième raison est de prévenir les violences sexistes et sexuelles, à l'adolescence, dans la vie de jeune adulte et dans la vie adulte.

En partenariat avec Marie-Christine LEMARDELEY, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, des tables rondes ont été proposées, donnant la parole à des jeunes engagé·es contre les stéréotypes de genre, et des associations, des universitaires, des expert·es, des juristes, une philosophe etc..... :

- Table ronde n° 1 : Déjouer les stéréotypes
- Table ronde n° 2 : Promouvoir auprès des jeunes des relations affectives fondées sur l'égalité, le respect et le consentement
- Table ronde n° 3 : Corps, identité, sexualité ; répondre aux interrogations des jeunes
- Table ronde n° 4 : Une utilisation égalitaire et sécurisée des réseaux sociaux .

Bilan quantitatif: plus de 155 personnes ont suivi ce webinaire.

Budget : 30 160 € (Budget SEII/OPVF/DDCT).

--- --

Les services sociaux (DSOL et CASVP) ont organisé pour le 8 mars, des actions pour les publics et les professionnel·les dans l'objectif de promouvoir et construire une culture de l'égalité, sensibiliser l'ensemble des agents par le biais d'actualités, d'informations, d'études, de podcasts sur la thématique de l'égalité femmes hommes et communiquer sur les droits des femmes et recueillir l'expression des agent·es. En 2021, un jeu interactif en ligne « *Quand les femmes entrent dans le jeu* » a été proposé aux agent·es de la DSOL. C'est une soixantaine de grandes figures féminines qui a ainsi pu être mise à l'honneur au travers un quizz.

Budget : non précisé

--- ---

Les droits des femmes à l'international

Du 4 au 7 avril 2021 s'est tenu le premier **Forum international des droits des femmes**, une initiative de la CLEF (Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes) soutenue par la Ville de Paris (co-organisatrice). L'évènement, qui aurait dû investir l'Hôtel de Ville le 16 avril 2020, a été reporté en raison de la crise sanitaire. Les contraintes persistant un an après, les organisatrices ont pris la décision d'en faire un rendez-vous 100% digital. Plusieurs ateliers animés par des associations ont abouti à des recommandations remises à Elisabeth Moreno (alors Ministre déléguée à l'égalité femmes hommes) à l'issue du forum, qui s'inscrit dans le contexte du 25e anniversaire de la Conférence mondiale sur les femmes à Pékin (1995).

Inauguration d'une plaque en hommage aux sœurs Mirabal

Le 8 mars 2021, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, a été inaugurée sur la façade de l'ambassade de la République dominicaine (17^e), une plaque en hommage aux sœurs Mirabal (Patria, Minerva et María Teresa), assassinées le 25 novembre 1960 et devenues les symboles de la lutte contre les violences faites aux femmes. Madame Raquel Peña, Vice-présidente de la République dominicaine, était présente à cette occasion

« Ces femmes qui font l'Afrique »

Dans le cadre du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, et de la saison culturelle « Africa 2020 » mise en œuvre par l'Institut français sous l'égide du Ministère de la Culture, une table ronde virtuelle (pour tenir compte des mesures relatives à l'épidémie de Covid-19) à été organisée, mettant à l'honneur des femmes africaines inspirantes dans différents domaines (politique, industrie, art, médias ou sciences).

L'évènement, qui s'est déroulé dans une bibliothèque de la Ville, a fait intervenir : Yvonne Aki Sawyerr, Maire de Freetown depuis 2018 ; Yvonne Mburu, née au Kenya, chercheuse en immunologie, elle a fondé Nexakili, premier réseau dédié aux professionnel·es de la santé en Afrique ; professeure Fatou Sow Sarr, née au Sénégal, socio-anthropologue, spécialiste de la question du genre, elle a créé le Laboratoire Genre et Recherches scientifiques de l'IFAN à l'Université de Dakar ; Mo Abudu, présidente d'Ebony Life, 1er réseau médias du continent africain, cette productrice et cheffe d'entreprise est anglo-

nigériane ; Nontobeko Ntombela, commissaire d'exposition, professeure et directrice du département d'histoire de l'art et du patrimoine à l'université du Wits de Johannesburg.

Budget : non précisé

25 novembre 2021 : lutter contre le sexisme pour lutter contre les violences

Depuis 2006, à l'occasion de la **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes**, durant deux semaines, de nombreuses actions sont organisées dans tous les arrondissements afin de sensibiliser le grand public et les professionnel·les à la question des violences faites aux femmes. La Ville/OPVF impulse l'organisation d'un **programme parisien de visibilité des luttes contre les violences faites aux femmes** avec les mairies d'arrondissement, les Points d'accès au droit, les services sociaux et les centres sociaux, les Maisons de la vie associative et citoyenne, les centres Paris anim', les centres socioculturels, etc... et bien sûr les partenaires associatifs.

En 2021, les événements en présentiel ont repris progressivement. Ainsi, **plus de 3000 Parisien·nes et professionnel·les** se sont mobilisé·es lors de la campagne avec plus de **70 événements, organisés par 7 Mairies d'arrondissement, 7 Services sociaux de proximité, 3 Points d'accès au droit, 2 Espaces solidarité insertion** (une dizaine d'événements ont relayé la thématique « violences sexistes et sexuelles »).

De plus, depuis 2015, la Ville de Paris organise une journée de **rencontre interprofessionnelle** chaque année. Chaque année un nouveau thème :

- **2015** : Les conséquences des violences sur la santé physique et psychologique
- **2016** : « Protéger la mère, c'est protéger l'enfant » (avec 350 participant.es)
- **2017** : Le sport, bastion du sexisme et/ou moyen de reconstruction de soi (environ 250 participant.es)
- **2018** : Les violences faites aux jeunes femmes, prévenir le sexisme et accompagner les victimes (avec plus de 400 professionnel·les)
- **2019** : L'impact des violences sur le droit des femmes étrangères (plus de 250 participant.es)
- **2020** : Les violences patriarcales à l'encontre des enfants et des jeunes (plus de 200 participant·es connecté.es à distance)

En 2021, le thème choisi était : **Le sexisme aux racines des violences faites aux femmes.**



Les étudiant·es de l'ESPAA de l'école d'arts graphiques de la Ville de Paris ont participé à cette campagne avec la création de visuels qui a donné lieu à une exposition au Quartier Jeunes (QJ).

Une campagne de communication a été réalisée à travers des affichages, les réseaux sociaux et le web et la mise en ligne d'événements sur le site Que faire à Paris.

De plus, le Conseil Parisien de la Jeunesse et les étudiant·es de l'École professionnelle supérieure d'arts graphiques (ESPAA) ont présenté leurs travaux lors de la journée interprofessionnelle.

Visuel réalisé par Analia Martin-Lefèvre, étudiante à l'EPSAA, l'école de communication visuelle de la Ville de Paris.

Cette **7e journée de rencontre interprofessionnelle** a été l'occasion de comprendre et de remonter aux racines des violences faites aux femmes pour mieux combattre les comportements sexistes dans toutes les sphères de la société et à travers tous les âges et prendre connaissance des recours ouverts par la loi pour lutter contre les violences sexiste et sexuelles (VSS). **4 tables rondes** se sont déroulées, avec une vingtaine d'intervenant·es (universitaires, associations, expert·es juridiques, psychologues, etc), sous la présidence d'Hélène BIDARD, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de l'égalité femmes hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire :

- Table ronde n° 1 : Aux racines des violences faites aux femmes, le sexisme structurel
- Table ronde n° 2 : Les recours contre les violences sexistes et sexuelles
- Table ronde n° 3 : Les violences sexistes et sexuelles à tous les âges
- Table ronde n° 4 : les violences sexistes et sexuelles dans tous les espaces

Les [Actes de cette rencontre](#) sont accessibles sur Paris.f

Bilan quantitatif et financier : environ 250 personnes (professionnel·les de la Ville de Paris et associations) se sont connecté·es à distance.

Budget : 12 310 € (Budget SEII/OPVF/DDCT).

---- --

Les services sociaux parisiens (services sociaux de proximité ou les espaces solidarité insertion) jouent un rôle primordial dans le cadre de la mobilisation autour du 25 novembre. Comme chaque année, ces professionnel·es ont relayé la **campagne Ruban Blanc** dans les locaux d'accueil du public, par la tenue de stands d'information et de distribution de documentation (Violentomètre, annuaire simplifié, etc...), projection de vidéos, la réalisation de débats, de quizz, de murs d'expression ou de campagnes d'affichage afin de sensibiliser les publics et faciliter la parole des victimes.

Ainsi, 9 services sociaux de proximité (5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 10^e, 12^e, 14^e, 15^e, 16^e et 17^e), 2 espaces solidarité insertion (10^e et 11/12), 2 services sociaux scolaires (14^e et 20^e), 1 équipe territoriale de santé (sud), 2 CST (8/17 et 19^e) et 1 centre de santé (Yvonne Pouzin, 3^e) ont mené des actions à destination des publics mais aussi des professionnel·les. Ainsi, sur le site Mazas, s'est tenue, une sensibilisation et une information auprès des professionnel·les par le biais d'échanges, de distribution de documentation (flyers, Violentomètre, ect.) et d'une exposition dans le hall « *Je ne crois que ce que je vois* ».

Budget : non précisé

--- --

La Direction des affaires culturelles (DAC) déploie également des actions pour la prise en compte de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans plusieurs structures culturelles soutenues par la Ville de Paris:

- Au Centquatre, en novembre, une table ronde avec #MEWEM : « Quelles relations professionnelles entre les hommes et les femmes dans le secteur de la musique à l'ère post #metoo ? » (Lancé en 2018, MEWEM est le premier programme français de mentorat qui encourage les femmes à entreprendre dans la musique).
- Le Théâtre 14 a relayé en octobre les témoignages de #METOOTHéâtre sur les réseaux sociaux.
- *My sisters lives matter ball* : le 23 octobre, à La Gaîté lyrique, une compétition internationale de la scène ballroom, qui rend hommage à toutes les femmes noires qui ont lutté pour leurs droits.

Budget non précisé.

2. Accompagner l'extension de la Cité audacieuse (lieu ressource, rencontre et rayonnement)

La Ville de Paris a inauguré le 5 mars 2020, avec la Fondation des femmes, la Cité audacieuse, un lieu inédit à Paris. Animée par la Fondation des femmes, cette cité fait rayonner le féminisme et l'histoire de ses combats dans la métropole parisienne, en France et à l'international. Le SEII contribue à la vie de la **Cité audacieuse**, par la mise à disposition d'un lieu et l'allocation d'une subvention pour sa programmation et ses actions au service des droits de femmes et de l'égalité entre femmes et hommes.

Rappel de son objectif : **faire progresser les droits des femmes et l'égalité femmes hommes** avec le concours d'environ **15 collectifs et associations**, installés sur les deux étages d'une ancienne école, située dans le 6^e arrondissement de Paris. Cet équipement de 1 000 m² comprend un **lieu de coworking**, avec deux espaces dédiés à l'accueil de « jeunes pousses associatives », et **des salles de réunion**. Au total, une **cinquante de structures** s'y attachent quotidiennement à faire progresser les droits des femmes.



La **Cité audacieuse**, c'est aussi un café associatif, un espace dédié aux débats, aux expositions, ou encore à des animations diverses, tant en journée qu'en soirée. Les Parisien·nes peuvent participer à des ateliers d'écriture proposés par l'association Langue de Lutte, des cours de danse, de yoga, de Krav Maga anti-harcèlement ou encore participer à des conférences sur les grandes questions féministes. En 2021, la Cité a par exemple accueilli les historiennes Mona Ozouf et Michèle Perrot et la dessinatrice de bande dessinée Pénélope Bagieu. Enfin, au deuxième étage, on trouve un studio de podcasts mis en place par La Poudre, du studio Nouvelles Écoutes qui donne la parole aux femmes. Toute la semaine sont organisées des permanences associatives pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

On sait que la charge des enfants incombe majoritairement aux femmes, c'est pourquoi la Cité propose un espace dédié aux plus petit·es. Les enfants sont donc les bienvenus et un groupe de parole de parents est également mis en place par l'association Parents et féministes.

Liste des 15 associations résidentes de la Cité audacieuse :

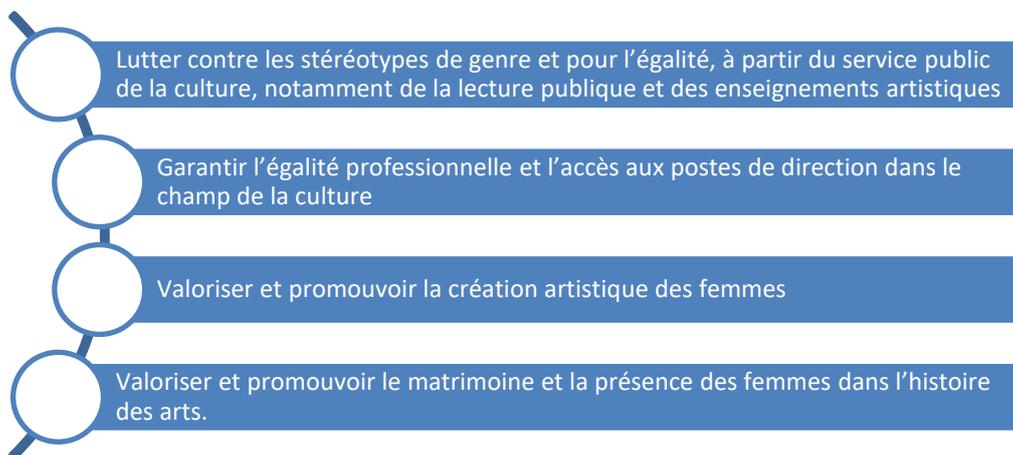
[Fondation des Femmes](#) - [En avant toute\(s\)](#) - [Dans le genre égales](#) - [Union Régionale Solidarité Femmes-Île-de-France](#) - [LOBA](#) - [Femix'Sports](#) - [CLEF Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes](#) - [Laboratoire de l'Égalité](#) - [MEMO \(Mouvement pour l'Équité dans la Maîtrise d'œuvre\)](#) - [Règles Élémentaires](#) - [Collectif 5050x2020](#) - [Led By HER](#) - [Organisation des Femmes Africaines de la Diaspora](#) - [Women Now For Development](#) - [Genre et Ville](#).

La Ville de Paris - le SEII et la DLH pour l'essentiel - a apporté son soutien à ce projet en contribuant à la recherche des locaux, la conception du lieu, la définition de ses objectifs et de son mode de fonctionnement et au financement des travaux de réhabilitation. Aujourd'hui, elle contribue à soutenir ses diverses activités par une subvention annuelle SEII/DDCT et en apportant un soutien technique à son bon entretien et ses évolutions (travaux...).

Budget : 40 000 € (subvention SEII/DDCT)

3. Valoriser les créations des femmes dans les lieux de culture.

En préambule : depuis 2018, la Direction des affaires culturelles (DAC) s'est dotée d'un plan d'action synthétique comprenant quatre axes de progression pour l'égalité dans les arts et la culture à Paris, à travers l'action directe de la Ville et par le biais de ses équipements culturels en régie ou en accompagnant les structures culturelles et les artistes. Il comporte 4 axes :



--- --- ---

Pour ce qui est de la **valorisation des créations des femmes dans les lieux de culture**, la DAC a contribué, par le biais des équipements en régie ou en valorisant les actions des structures soutenues par la Ville de Paris, à promouvoir la création artistique des femmes.

Plusieurs appels à projets précisent désormais une attention portée à l'égalité : pour l'édition 2021 de l'Hyperfestival, est précisé que la recherche de la **parité** des artistes, technicien·nes et auteurs·ices sera déterminante dans l'*appréciation des projets*.

Ainsi, le principe d'égaconditionnalité tend à s'appliquer dans le cadre de l'instruction de ces appels à projets.

Au total, **209 projets** ont été retenus (avec un budget de **1 264 540€**) dont **28 %** étaient portés par des directions masculines (représentant 29 % des demandes de financements), **34 %** portés par des directions féminines (représentant 30 % des demandes de financements) et **38 %** portés par des équipes mixtes (représentant 37 % des demandes de financements).

Plus de 2 000 personnes ont été rémunérées, parmi lesquelles 42% de femmes, 54% d'hommes et 4% de personnes non genrées. La direction artistique des projets de l'Hyperfestival est, quant à elle, majoritairement composée de femmes.



Focus sur le Fonds municipal d'Art Contemporain (FMAC): promouvoir l'acquisition et la valorisation d'œuvres de femmes au sein de ses collections

Rattaché au Bureau des Arts Visuels le FMAC, Paris Collections, s'enrichit annuellement par le biais d'une commission d'acquisition spécifique, créée en 1986. En mettant en place des jurys d'acquisition paritaires (deux femmes et deux hommes) et en fixant comme critère l'importance de la reconnaissance de la création des plasticiennes femmes (qui sont majoritaires dans les sorties des écoles d'art), la Ville de Paris a progressivement atteint une parité des artistes dans les œuvres acquises. En 2021, sur l'ensemble des œuvres entrées dans les collections : **18 artistes femmes (soit 56 %)** et 14 artistes hommes (soit 44%)

Sur le plan budgétaire : 200 000 € de budget annuel pour les acquisitions en 2021, avec une répartition (sans les duos) de 94 280 € pour les artistes femmes, soit 50,3 % et 92 975 € pour les artistes hommes, soit 49,7% du budget.

Mise en lumière de la richesse de la création des artistes femmes à Paris

→ À l'occasion de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes du 8 mars 2021

Paris, un musée à ciel ouvert : Alors qu'un quart de la trentaine de monuments consacrés aux femmes (sur près de 1000 œuvres dans l'espace public) célèbrent la maternité, rares sont celles saluées dans l'espace public parisien pour leurs accomplissements professionnels, politiques, sociaux, voire sportifs. Symbole des évolutions récentes de la société, les commandes de monuments féminins tendent cependant aujourd'hui à se multiplier. Cette action a permis de mettre en valeur sept femmes hors du commun.

Les femmes s'affichent à Paris La Ville de Paris a aussi mis en avant des femmes s'étant illustrées par leur talent en affichant sur les panneaux lumineux municipaux ces sportives, philosophes, chanteuses, essayistes, politiques, femmes d'affaire, avocates et féministes.

Rencontre en ligne « Ces Femmes qui font l'Afrique » : dans le cadre de la saison culturelle Africa 2020 l'un des plateaux les plus exceptionnels dans l'histoire du réseau des bibliothèques de la Ville (la Maire de Freetown en Sierra Leone, une chercheuse kenyane, une socio-anthropologue sénégalaise, etc). La plateforme a accueilli 155 connexions avec 100 personnes connectées en permanence. Sur Facebook, une vingtaine de pages l'ont diffusé en simultané pour 1 800 vues répertoriées le mardi 9 mars 13h.

→ Pour la Journée internationale des droits des filles de l'ONU (11 octobre 2021), les bibliothèques ont proposé une sélection de romans, albums et BD, pour mettre en lumière les défis et discriminations auxquels sont aujourd'hui encore confrontées les filles.

→ À l'occasion de la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2021

- Inauguration de la Place en hommage aux Femmes victimes violence (13^e) : le 25 novembre en présence d'Hélène Bidard, adjointe à l'égalité femme et homme, Laurence Patrice, adjointe à la mémoire, et Jérôme Coumet, maire du 13^e. L'exposition « En avant toutes ! » de l'association « Cartooning for Peace » a été présentée à cette occasion. Des fleurs ont également été déposées place de la Bergère d'Ivry, surnom d'Aimée Millot, victime d'un féminicide au 19^e siècle.

→ Pendant la quinzaine des fiertés, le réseau des bibliothèques a proposé une sélection de romans, BDs et romans graphiques pour adolescent.es sur le thème "le genre en question".

→ Autres actions :

<i>Le Forum Génération Égalité</i>	Le Gouvernement français, ONU Femmes, la Ville de Paris, <i>ManpowerGroup</i> et <i>Street Art for Mankind</i> se sont associés pour créer une grande fresque murale au cœur de Paris. L'objectif est de sensibiliser et d'unir une nouvelle génération de défenseurs de l'égalité de genre.
<i>Cinéma</i>	Le César 2021 du meilleur court métrage d'animation a été attribué à « <i>L'Heure de l'ours</i> », réalisé par Agnès Patron et soutenu par la Mairie de Paris.
la Mission Cinéma (le Ciné-club des agent-es de la Ville)	Un programme de réalisatrices du monde entier, avec 11 films de femmes : Pamela B. Green (1 ^{ère} femme réalisatrice de l'histoire du cinéma), Agnès Varda, Deniz Ergüven, réalisatrice franco-turque, Jane Campion (palme d'or à Cannes), etc
<i>Musique-Conservatoire à Rayonnement Régional</i>	5 ancien·nes élèves du CRR dont 3 femmes se retrouvent parmi les six nommé·es aux Révélation des Victoires de la Musique Classique 2021.

Budget non précisé.

4. Répondre aux aspirations de la génération #MeToo au regard des violences sexistes et sexuelles.

L'une des réponses apportées face au phénomène de révélation des violences sexistes et sexuelles consiste à multiplier les campagnes de communication vers le grand public et la sensibilisation des professionnel·les.

Voir aussi l'objectif 21 ci-après

Ainsi le Violentomètre - une réglette graduée - permet d'évaluer si une relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences. Inspiré de supports existants en Amérique Latine, cet outil permet aux femmes de se questionner sur leur relation amoureuse en décryptant la présence ou la menace de violences sexistes et sexuelles dans leur couple. Ce support peut s'utiliser de manière préventive ou pour contribuer à évaluer le danger lors d'un accompagnement (Prix Territoria 2019 d'argent).

Traduction en 13 langues :

D'abord en anglais, espagnol, tamoul, arabe, turc, chinois, roumain, italien, portugais, russe et farsi. Puis en 2021, deux traductions supplémentaires ont été faites (corse et polonais). Ce qui porte à **13 traductions** en langues différentes, ainsi qu'en braille et en FALC.

Plus de 120 collectivités territoriales, dans diverses Villes, Départements et Régions de France, ont souhaité diffuser le Violentomètre.

Enfin, il a été reproduit sur des sacs à pain et sacs de pharmacie dans diverses villes de France.

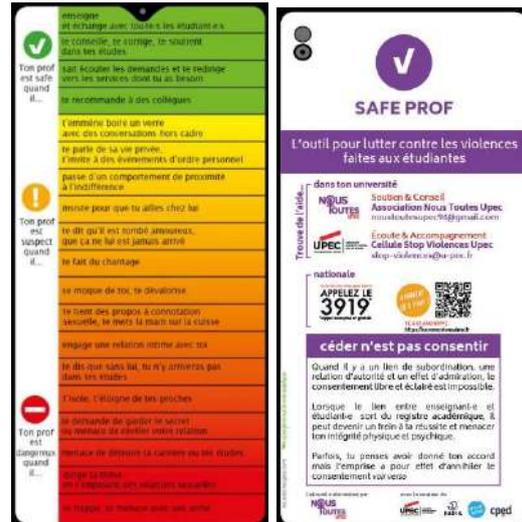


Le respectomètre a été réalisé en 2021 à l'initiative de la Ville de Paris/OPVF-SEII et co-élaboré avec le Conseil Parisien de la Jeunesse (DJS). Il s'agit d'un outil de prévention et de sensibilisation permettant de réfléchir aux comportements respectueux et égalitaires dans les relations amoureuses et affectives.

En 2021, un nouvel outil a été conçu et réalisé, à l’initiative de Nous Toutes Upec avec le soutien de l’Upec, la Ville de Paris/OPVF, En avant Toutes et la CPED (Conférence permanente égalité diversité).

SafeProf est un outil pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans le cadre des rapports entre étudiant·es et enseignant·es.

Il est accessible sur le site internet de Nous Toutes Upec : <https://noustoutesupec.com/safeprof/>



A noter : le Conseil parisien de la jeunesse (CPJ) s’est consacré toute une année durant à l’égalité femmes hommes, notamment en contribuant fortement à la campagne du 25 novembre 2021 de la Ville de Paris (voir point ci-après : objectif 2 point 2).

5. Soutenir les associations et les réseaux de recherche sur le genre et l’égalité femmes hommes

La défense et la promotion des droits des femmes sont portées par les associations féministes, engagées dans les mouvements pour l’égalité. Au travers de différents événements (forums, expositions, ateliers, conférences,...), elles rappellent les luttes prioritaires en termes de droit et sensibilisent l’opinion publique. Mais ce sont également les femmes elles-mêmes et notamment les plus précaires et les plus discriminées qui, par l’action collective, renforcent leur capacité d’agir, décuplent leur force d’action et augmentent la portée de leur voix.

La Ville réaffirme l’importance de son soutien à ce riche tissu associatif, partenaire incontournable pour mener une politique d’égalité et d’inclusion touchant l’ensemble des champs d’action de la collectivité.

Ces actions sont réparties autour de 3 champs principaux : soutien aux actrices et acteurs de la lutte pour les droits des femmes ; actions de renforcement du pouvoir d’agir des femmes et défense de leurs droits ; événements de défense et de promotion des droits des femmes dans le cadre du 8 mars 2020 ou en dehors.

Budget : 53 400 € (Budget SEII/DDCT)

La Ville prend appui sur des réseaux de recherche sur les questions de genre, tels que l’Institut Emilie du Chatelet, le MAGE - Marché du travail et Genre – ou encore le Centre Hubertine Auclert (auquel la Ville est adhérente).

Récapitulatif budgétaire Objectif 1 (Non exhaustif)

Action 1 - 8 mars et 25 nov	42 470 €
Action 2 - Cité Audacieuse	40 000 €
Action 3 - FMAC	94 280 €
Action 5 - Associations et recherche	53 400 €
Total	230 150 €



OBJECTIF 2 : ÉDUCER À L'ÉGALITÉ ET À LA PRÉVENTION DES STÉRÉOTYPES SEXISTES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

1. Favoriser les pratiques éducatives pour l'égalité entre les filles et les garçons dans les crèches municipales

Éducation à l'égalité dans les établissements d'accueil de la petite enfance (EAPE) municipaux

L'égalité filles garçons fait partie intégrante de la feuille de route de la Direction des familles et de la petite enfance (DFPE), comme l'un des axes éducatifs prioritaires déclinés dans les EAPE municipaux, afin de favoriser le bien être, la confiance en soi et l'estime de soi pour tous les enfants accueillis.

La direction a initié en 2021 un plan d'actions embarquant l'ensemble des structures par la mise en place de formations, le partage d'outils en faveur de l'évolution des pratiques professionnelles et la redynamisation de groupes d'échanges de pratiques dédiées sur cette thématique. L'année a permis de lancer la **construction d'un réseau de référent·es métiers** pour diffuser et accompagner l'évolution des pratiques professionnelles au sein de tous les EAPE et favoriser l'appropriation des outils existants.

La direction a proposé une **conférence égalité fille garçon le 9 novembre 2021**, animée par Artémésia, (bureau d'étude et organisme de formation agréé spécialisé sur le sujet), à laquelle près de 200 professionnel·les ont participé. Ce panorama a permis d'initier un **parcours de formation** pour des référent·es dans chaque pôle familles petite enfance pour accompagner chaque équipe à mieux repérer (et déconstruire) des stéréotypes et inégalités filles-garçons dans le fonctionnement et l'organisation des crèches, repérer des freins et des leviers pour agir en faveur de l'égalité filles-garçons et mettre en œuvre des plans d'actions concrets concernant les pratiques professionnelles et les interactions avec les enfants, le choix des activités et des matériels éducatifs et pédagogiques utilisés, les échanges avec les parents

Ainsi, fin 2021, la Direction a pu constituer un groupe de 40 référent·es métiers au sein de chaque CASPE sur la thématique (4 référent·es par CASPE), qui auront vocation à porter et diffuser les actions à tous les établissements, composé de représentant·es des cheffes de pôles, de coordinatrices, de responsables d'établissements et d'éducatrices de jeunes enfants mais également des représentant·es des auxiliaires de puériculture. Ce groupe a bénéficié d'actions de formation et de sensibilisation ciblées pour accompagner leur montée en compétence sur la thématique.

Le dispositif a permis la mise en œuvre d'une action de sensibilisation (conférence de 2 heures à destination de tous et toutes les professionnel·es, et la formation de 40 référent·es métiers (1 journée de formation et 5 ateliers de mise en pratique).

Budget : 5700 €

Par ailleurs, sur les questions de **soutien à la parentalité et de meilleur partage des responsabilités parentales**, la DFPE et la DSP accueillent en 2021, dans le cadre de la campagne CIFRE, Mike Marchal, doctorant à l'EHESS sur la question de l'implication des pères dans les espaces dédiés à la petite enfance. Ce projet, qui inclut 4 EAPE et des centres de PMI, est sous-tendu par deux questions portant sur : 1. l'implication des pères au sein des structures de la petite enfance, 2. les modes de communication et d'interactions des professionnel·les à destination des pères.

2. Sensibiliser à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations, notamment dans les écoles et les collèges parisiens

L'éducation à l'égalité et l'appel à projet Collèges pour l'égalité

Afin de combattre le sexisme, prévenir les inégalités de demain et construire une véritable **culture de l'égalité**, le Service égalité intégration inclusion apporte son soutien à des actions de sensibilisation, visant à promouvoir très précocement une éducation à l'égalité, en luttant contre les stéréotypes sexistes et les discriminations fondées sur le sexe.

La Ville agit en direction des plus jeunes pour favoriser la réflexion sur la place des femmes et des hommes dans la société, sur le respect mutuel et les droits existants ; ce rôle stratégique et fondamental, se développe selon 4 axes. Ainsi, la Ville a soutenu 16 associations pour un montant total de 102 000 € se répartissant ainsi :

- Actions favorisant l'égalité filles-garçons auprès des jeunes et des adultes
- Actions visant à promouvoir l'histoire du féminisme et la place des femmes dans la culture et la vie artistique
- Actions visant à l'élaboration et la diffusion d'outils et d'informations.

De plus, un dispositif de sensibilisation des collégiens et collégiennes à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations a été créé au travers de l'appel à projets, **Collèges pour l'égalité**. Le SEII coordonne et accompagne les associations lauréates dans un grand nombre d'établissements. Il s'attache à les faire monter en compétences (ateliers de réflexions, d'échanges de pratiques, méthodes pédagogiques) et à mobiliser les partenaires institutionnels (directions de la Ville et Éducation nationale).

De plus, en 2021, 28 associations ont été retenues dans le cadre de Collèges pour l'égalité, avec un budget de 125 000 €, pour des actions de sensibilisation à l'égalité filles-garçons.

Budget total : 127 000 € (Budget SEII/DDCT)

Afin de lutter contre les stéréotypes de genre et pour l'égalité, la Direction des affaires culturelles (DAC) prend appui sur le service public de la culture, notamment de la lecture publique et des enseignements artistiques.

Au titre des actions de lecture publique

Les bibliothèques de la Ville de Paris poursuivent la publication de bibliographies sans stéréotypes et valorisant l'égalité filles-garçons dans la littérature jeunesse. Une page dédiée permet aux familles de découvrir les ouvrages et les rencontres proposées sur le sujet en matière de ressources (ex : pour une littérature jeunesse antisexistes, de bibliographies (genre, documentaires féministes, etc), Des sélections sont proposées (ex : les femmes écrivaines de l'après-guerre à nos jours en France (Andrée Chedid), des ouvrages du Fonds Féminisme de la Bibliothèque Claude Lévi-Strauss (*dépliants, bibliographie sélective, affiche, présentoir, etc...*)).

Dans le cadre du dispositif Art pour Grandir

En partenariat avec la DASCO, la DAC soutient des actions artistiques et culturelles en crèches et en milieu scolaire. De nombreux projets, notamment parmi les résidences artistiques en collèges contribuent à favoriser l'égalité filles-garçons. *Quelques exemples :*

Association Vibrisses / collège Dorgelès	Projet de danse intitulé <i>HERO·INE·S BIS</i> , qui porte sur les stéréotypes de genre, à destination des collégien·nes, chorégraphiée par Joséphine Tilloy.
Maison du Geste et de l'Image / Collège CLAUDEL	Résidence menée par la réalisatrice Emilie Desjardin et la chorégraphe Ludivine Métairie auprès d'une classe de 3e et d'une classe d'UP2A, sur le mythe de la virilité.
L'International Visual Theater / Collège RODIN	Travail sur sept tableaux - événements historiques marquants - afin de retracer l'histoire de l'humanité en accordant une attention particulière à la place des femmes dans l'histoire.
La Générale Nord-Est / Collège Pierre Mendès-France	<i>Corps de filles corps de garçons dans l'espace public</i> , projet mené avec la comédienne, autrice et metteuse en scène Rozenn Biardeau.
ARCAL / Collège Modigliani	Résidence s'articulant autour de l'opéra <i>Talestri, Reine des Amazones</i> de Maria Antonia Walpurgis, avec une réflexion sur le thème des femmes créatrices et des femmes dans les arts et dans la société.
L'Etoile du Nord / Collège Mallarmé	Relecture moderne non stéréotypée des contes, avec Aurélie Barrin. Ce projet s'articule autour de son spectacle <i>Irène</i> , une réécriture éco-féministe du conte de <i>La Petite Sirène</i> d'Andersen.
l'Orchestre Padeloup dans 2 collèges	Découverte de l'orchestre symphonique et son environnement et notamment la mise en avant de femmes compositrices, solistes et cheffes d'Orchestre.
l'Orchestre de Chambre de Paris / Collège Mozart	Reconduction de la résidence au collège Mozart pour des élèves de 5 ^e : l'œuvre contemporaine <i>Blue Spine</i> de la compositrice en résidence à l'orchestre Clara Olivares servant de point de départ.

Au titre de l'appel à projets Politique de la Ville, 2 projets ont été soutenus :

<i>Femmes en conte</i> de l'association CALLIOPE-Cité des Arts de la Parole et du bien dire, quartier Porte de Clichy- Pouchet-St Ouen (17 ^e).	Deux spectacles de conte/musique/danse dont les héroïnes sont des femmes de trois différentes régions du monde, pour souligner l'universalité des problématiques de la condition des femmes, de leur place au sein des sociétés.
Projet audiovisuel de Websérie (tournage et diffusion) de l'association ZARTS PROD, quartier Fougères(20 ^e).	Tournage d'une web-série (10 épisodes) sur les questions de racisme, de discriminations et préjugés sexistes ; les jeunes ont donné la réplique à des acteur·rices majoritairement issu·es de la diversité.

Subventions : La Ville/DAC poursuit aussi son soutien aux structures spécifiquement engagées sur les enjeux d'égalité FH :

ARCHIVES OF WOMEN ARTISTS, RESEARCH AND EXHIBITIONS(AWARE)	Aménagement de la Villa Vassiliev (investissement) et pour l'enrichissement du site Internet d'AWARE.
HF ile de France	Sensibilisation en collège pour l'égalité entre les femmes et les hommes
Collectif 50/50 : (Mission Cinéma)	Mobilisation des acteurs et actrices parisiennes du cinéma et de l'audiovisuel, pour la parité et la diversité
Centre audiovisuel Simone de Beauvoir	Mission Cinéma.

Budget : 17 000 €

Activité périscolaire sur le thème de l'égalité filles garçons

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les élèves des écoles parisiennes sont pris en charge deux fois par semaine en fin d'après-midi pour des ateliers périscolaires d'une durée de 1h 30. Les activités proposées, essentiellement par des associations, ont un contenu éducatif fort. C'est dans ce cadre que l'association *Brouha Art* a animé des ateliers dans 8 écoles élémentaires pour renforcer l'égalité entre filles et garçons, par le biais du théâtre. Une école maternelle a également traité ce thème avec les plus petits ; ce sont des animateur·rices de la Ville qui étaient chargé·es de la sensibilisation.

C'est uniquement le public des élèves du premier degré, 381 enfants scolarisés, qui ont bénéficié de cet atelier sur l'année scolaire 2021/22.

Budget : 21 540 €

Volet JEUNESSE

INFORMATION JEUNESSE

Politique publique de droit commun, l'Information Jeunesse s'adresse à tous les jeunes âgé-es de 13 à 30 ans. À Paris en 2021, **24 équipements jeunesse de proximité** de la Ville de Paris (**11 Espace Paris Jeunes et 13 Centre Paris Anim'**) sont labellisées « Information Jeunesse » par l'État dont la gestion est déléguée à des associations (marché public ou délégation de service public) d'éducation populaire. Les « **Points Information Jeunesse** » ont pour objectif de favoriser leur autonomie, par un accès libre et gratuit, à des informations relatives à tous les domaines de la vie quotidienne (emploi, orientation, logement, droit, santé, loisirs, mobilité, etc...) et un accompagnement dans leurs projets.

Cet accès à l'information constitue un objectif important de la politique municipale en direction des jeunes qui s'incarne notamment dans l'ouverture en 2021 de « Quartier Jeunes » dans les anciens locaux de la mairie du 1er arrondissement. Des actions en faveur de l'égalité femmes hommes ont été présentées, notamment pour son inauguration.

Précaution à la lecture des statistiques : Les données suivantes, extraites de l'application du CIDJ, sont à prendre avec précaution car les données renseignées ne sont pas exhaustives : certaines structures ne renseignent pas leurs données de fréquentation ; d'autres ne renseignent pas toujours les données de manière régulière ; il n'est pas possible de distinguer une structure qui n'aurait pas renseigné ses données d'une structure avec des données nulles.

La répartition du public bénéficiaire indique une majorité de femmes : 57% (en 2020, le public était composé de 68% de femmes).

	Femmes	% de femmes	Hommes	% d'hommes	TOTAL
15 - 25 ans	13 499	57%	10 162	43 %	23 661

Les chiffres de fréquentation pour 2021 comprennent une distinction entre l'accueil individuel et les actions collectives, au total en 2021 cela a représenté 27 080 personnes :

- accueil individuel : 15 451 personnes (hommes : 40,3% / femmes : 58% / 1,6% non renseigné)
- actions collectives : 11 629 personnes (hommes : 33,8% / femmes : 39% / non renseigné : 27,2%)

CENTRES PARIS ANIM'

Les **50 Centres Paris Anim'**, espaces d'échange social et de convivialité, sont gérés par le biais de plusieurs marchés publics ou concessions. Les contrats passés par la Ville de Paris avec les gestionnaires de ces centres exigent que la promotion de l'égalité femmes/hommes soit une préoccupation permanente, et les contrats les plus récents demandent, l'élaboration d'un projet comprenant au moins une thématique contribuant à l'éducation citoyenne et à la transmission des valeurs républicaines, au nombre desquelles l'égalité femmes/hommes.

Le public : les femmes et les jeunes filles y sont majoritaires (71%). C'est une tendance qui se confirme car en 2020, la part des femmes était de 66%. La prédominance féminine dans les Centres Paris Anim' est particulièrement marquée en ce qui concerne les activités des adultes (tranche des 26-49 ans) et des

senior-es (50 ans et +), et s'explique notamment par des différences dans les pratiques de loisirs et de culture propres à ces classes d'âge.

	Femmes	% de femmes	Hommes	% d'hommes	TOTAL
15 - 25 ans	6303	57%	4762	43%	11065
26 - 49 ans	8974	80%	2190	20%	11164
50 - 69 ans	2894	85%	512	15%	3406
TOTAL	18171	71%	7464	29%	25635

Budget consacré au dispositif : 28 677 300 €
Part consacrée au public femmes (71%), soit 20 360 890 €

KIOSQUE JEUNES 2020

Le Kiosque Jeunes -Canopée des Halles et depuis septembre 2021 Quartier Jeunes (QJ) dans le 1^{er} arrondissement- est un dispositif favorisant l'autonomie des jeunes par l'accès à la culture et aux loisirs. Créé il y a plus de 30 ans, il contribue à favoriser leur épanouissement, accompagner leur découverte de la culture et des loisirs, construire leurs goûts et leur personnalité, et faire d'eux des citoyen·nes éclairé·es et actif·ves sur leur territoire.

Le Kiosque Jeunes délivre des contremarques pour un accès à une offre d'événements culturels, de sport et de loisirs à tarifs préférentiels ; il promeut l'offre de pratique culturelle des équipements jeunesse ; il impulse et facilite l'organisation de sorties collectives et de parcours culturels ; il apporte une information sur les dispositifs jeunesse de la DJS.

En raison de la crise sanitaire, le Kiosque Jeunes était ouvert 2 jours par semaine au lieu de 6 jours entre janvier et mai 2021.

Le public : la répartition femmes hommes du public des 15-25 ans reçu : 67% de filles, 33% de garçons (pour les 21 827 visites au Kiosque Jeunes).

- 67 % des jeunes ayant validé leurs comptes sont des femmes (sur 3 370 comptes validés).
- 70 % des jeunes ayant validé leur compte sont parisien·nes
- 50 % des réservations sont effectuées par des parisien·nes étudiant·es ou jeunes actif·ves
- Parmi les jeunes ayant validé leurs comptes, 62 % sont âgé·es de 18 à 25 ans. Le profil type de l'usagèr·ère est une femme de 26 ans habitant à Paris.

Budget non précisé.

ESPACES PARIS JEUNES

Les 13 Espaces Paris Jeunes sont des lieux d'accueil inconditionnels des jeunes de 14 à 25 ans. Situés essentiellement dans les quartiers prioritaires et populaires, ou mixtes socialement, ils offrent des lieux d'accueil informel, accompagnent les jeunes dans leurs projets, dans leur orientation et leur proposent des animations variées.

Les contrats des EPJ comportent, au nombre des principes fondamentaux, l'accueil des jeunes sans discrimination, et le fait de favoriser la mixité des publics, notamment filles garçons.

Le public : la répartition filles garçons (tableau) montre, comme en 2020, que le public est constitué de garçons pour 61% du public et de filles pour 39%, en majorité âgé·es de moins de 18 ans.

	Femmes	% de femmes	Hommes	% d'hommes	TOTAL
15 - 25 ans	24 177		40 221		
26 - 49 ans	5 049		6 325		
TOTAL	29 226	39%	46 546	61%	75 772

Les jeunes femmes fréquentent un peu moins les EPJ, avec toutefois des différences d'un équipement à un autre. Les jeunes fréquentant les EPJ sont souvent suivis dans le cadre de la prévention spécialisée dont le public est au 2/3 masculin.

Budget : Les EPJ sont gérés en marchés publics pour un montant de 3 487 154 €. La part consacrée au public femmes (39%) : 1 359 990 €.

CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE

Le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ), instance consultative de la Ville de Paris, a pour objectif d'impliquer et d'associer les jeunes à la vie politique municipale. La dernière évolution du CPJ, adoptée par le Conseil de Paris en octobre 2021, lui permet de renforcer ses liens avec les arrondissements par la création d'ambassadeur·rices du CPJ, de s'appuyer sur l'expertise d'associations de jeunes et de jeunesse pour éclairer ses travaux et enfin, de s'autosaisir sur des sujets ne figurant pas dans la lettre de saisine.

Profils des bénéficiaires : la parité

Les 100 membres du CPJ, 50 jeunes femmes et 50 jeunes hommes de 15 à 30 ans, parmi lesquels 43 (dont 22 femmes) sont de jeunes actif·ves, 54 (dont 25 femmes) des étudiant·es, les autres étant lycéen·nes (2 dont 2 femmes), en recherche d'emploi (1 dont 1 femme). Enfin, 23 (dont 10 femmes) membres n'habitent pas Paris mais une commune proche.

	Femmes	% de femmes	Hommes	% d'hommes	TOTAL
15 - 25 ans	36	72 %	24	48 %	60
26 - 49 ans	14	28 %	26	52 %	40
TOTAL	50	100 %	50	100 %	100

Les candidat·es au CPJ sont départagé·es par tirage au sort. Sur 1 266 jeunes qui se sont porté·es candidat·es pour la promotion 2020-2021, on trouve 41 % de femmes et 59 % d'hommes. En 2021, 539 candidat·es (dont femmes : 46 % et hommes : 54 %).

Une fois membres, les femmes sont plus assidues aux travaux : concernant la participation effective des membres aux travaux de l'instance, en 2021, en pourcentage de l'ensemble des présences aux réunions, 54,8 % étaient des femmes et 45,2 % des hommes.

Activités en 2021 : les travaux du CPJ ont, entre autres, porté sur l'égalité femmes hommes. Les membres du CPJ ont ainsi formulé des recommandations relatives à la lutte contre le sexisme dans le cadre de la configuration de la campagne annuelle à l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes (voir Objectif 1 du Rapport).

Conformément à la proposition du CPJ, la campagne du 25 novembre 2021 a été axée sur la thématique du continuum entre le sexisme et les violences faites aux femmes.

Voir les [recommandations du CPJ](#) relatives à la lutte contre le sexisme.

Le budget du CPJ est de 45 500 €, desquels on retranche la cotisation de la Ville à l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunesse (Anacej) : 5 485 €, soit un budget de 40 015 € Part concernant les femmes (50 %) : 20 000 €

QUARTIERS LIBRES

Quartiers Libres est un dispositif destiné à encourager le développement des initiatives des jeunes parisien·ne·s qui souhaitent s'engager dans la vie locale. Il a pour objectif de soutenir leurs projets collectifs citoyens et/ou solidaires qui se déroulent en partie ou en totalité sur le territoire parisien.

Le dispositif Quartiers Libres consiste en deux aides financières forfaitaires : une aide financière de 500 € vise à couvrir les premières dépenses liées à la création d'une association ou d'une junior association ; une aide de 500 € à 1000 € est destinée à la mise en place d'un projet citoyen et solidaire. Les deux aides sont cumulables. Le montant maximal de l'aide est de 1500 euros.

Public : 57% de filles et 43% de garçons

Budget de 50 000 €.
La part destinée aux jeunes femmes (57%) : 28 500 €.

BAFA CITOYEN PARISIEN

Le BAFA Citoyen a pour objectif de former les jeunes Parisien·nes de 16 à 25 ans à la première partie du BAFA (formation théorique). La Ville prend en charge 90 % du coût de la formation, laissant 40 € à la charge des jeunes en échange de 30 heures de bénévolat ou de projet au bénéfice des Parisiens et des Parisiennes. Le dispositif a pour ambition de favoriser la citoyenneté des jeunes tout en leur proposant une voie d'insertion possible. Un objectif de 1000 jeunes formés par an a été fixé par la Maire de Paris.

Le dispositif est ouvert à toutes et tous mais il semble que depuis le début les jeunes femmes s'engagent plus facilement : 65% de filles et 35% de garçons inscrit·es dans le dispositif (en 2020, c'était 61% de femmes, 39% d'hommes).

Table with 6 columns: Femmes, % de femmes, Hommes, % d'hommes, TOTAL. Row: TOTAL, 557, 65%, 298, 35%, 855.

Budget : 291 747 €.
La part du budget destiné aux filles (65%) : 189 630 €

VOLONTARIAT EN SERVICE CIVIQUE

Depuis 2006, la Ville de Paris a accueilli en son sein plus de 2 000 jeunes volontaires en service civique (VSC). Cet engagement s'est renforcé avec la loi du 10 mars 2010 relative au Service Civique qui a créé un nouveau cadre de volontariat civil pour la jeunesse. Les missions confiées aux volontaires se sont élargies.

En 2020-2021, le Service Civique fait désormais l'objet d'un recours massif par la collectivité pour faire écho et soutenir l'engagement croissant des jeunes en société sur des sujets aussi divers et variés que l'environnement, la solidarité, la culture et la lutte contre la pauvreté, l'égalité, la lutte contre les discriminations ou encore les violences sexistes et sexuelles.

Table with 6 columns: Femmes, % de femmes, Hommes, % d'hommes, TOTAL. Row: 15 - 25 ans, 307, 61%, 200, 39%, 507.

En 2021 comme en 2020, le dispositif attire plus de jeunes femmes (61%) que de jeunes hommes (39%) (en 2020, c'était 60% jeunes femmes, 40% jeunes hommes).

Le public est âgé en moyenne de 21,2 ans. 44 % d'entre eux/elles disposent d'un diplôme supérieur au Bac. 55 % ont un statut d'étudiant·e ; 17% perçoivent une bourse et 3,02% le RSA. 1,30 % sont en situation de handicap.

À l'échelle nationale, 59% des volontaires sont des femmes. Le service civique propose des missions proches des métiers du secteur social au sens large : l'animation socioculturelle, l'action sociale, l'éducation, la santé sont autant de domaines professionnels fortement féminisés.

Budget DJS : 120 000 € consacré au service civique. Le dispositif génère également des recettes pour la Ville puisque l'Agence du Service Civique (ASC) verse une aide de 100 euros par volontaire pour le financement de la Formation Civique et Citoyenne et de 60 euros pour la formation aux premiers secours (PSC1). Ainsi en 2021 : la Ville a perçu 31 280 € de recettes.

Budget total : 158 280 €.
La part destinée aux jeunes femmes (61%) : 96 550 €

SUBVENTIONS : 11 ASSOCIATIONS

La Direction de la jeunesse et des sports soutient et finance des projets associatifs, soit destinés spécifiquement aux filles dans une optique de rattrapage des inégalités, soit consacré à l'égalité femmes hommes et destinés à tous et toutes :

Association	Projet	Nombre et part des filles	Subvention DJS	Part consacrée aux filles ou à l'égalité fh
REV'ELLES	<i>Rev'elles ton potentiel</i> : Favoriser l'égalité des chances et une meilleure orientation professionnelle des jeunes filles issues de milieux populaires	105 filles 100% filles	5000 €	5000 €
Dans le Genre Égales	Ateliers de prévention du cybersexisme et du cyberharcèlement auprès de jeunes parisiennes du 10 ^e .	Tout public	1 000 €	1 000 €
L'ACORT	Éducation et sensibilisation à l'égalité femmes-hommes à travers la gestuelle dans la danse, la complémentarité des voix dans un chœur ou encore via la liberté créative et la découverte des artistes.	Tout public	2 000 €	2 000 €
MAXI ENTREPRENEURS	<i>Elles font pas genre !</i> : aider les filles à lutter contre l'autocensure et sensibiliser les jeunes aux enjeux liés à l'égalité femmes hommes.	100% filles	4 000 €	4 000 €
SIRIUS PRODUCTIONS	Co-construction-initiation aux métiers de la mode avec public à dominante femmes en QPV : réaliser le prochain défilé de mode du 18 ^e de A à Z au centre social La Maison Bleue et à Casa 93, école de mode.	15 filles Dominante filles	3 000 €	3 000 €
SOLEIL BLAISE	Soutenir et accompagner les initiatives des adolescent-es et jeunes adultes : des nocturnes pour les adolescent-es du quartier.	20 jeunes 50% filles	2 000 €	1 000 €
ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE CHARONNE REUNION (AEPCR)	<i>Filles en scène</i> ou pratique du double dutch pour s'engager dans la vie citoyenne : des jeunes filles de 16 à 25 ans, issues des quartiers populaires, bénéficient des animations multisport (double dutch, basket, handball)	33 filles 100% filles	2000 €	2000 €
LADIES AND BASKETBALL	<i>Back to school and court</i> : programme de soutien scolaire le matin et activités sportives l'après-midi.	20 filles 100% filles	2 000 €	2 000 €
Axes Pluriels	<i>Allez les filles !</i> Prévention du décrochage scolaire par le sport : proposer une pratique physique, sportive et culturelle. Un suivi individualisé décrypte les entraves qui empêchent la réussite scolaire.	30 filles 100% filles	2 000 €	2 000 €
TATANE	<i>Citizen foot Belleville</i> dans le 11 ^e : programme annuel de football, lien social et fête de quartier.	430 personnes 50% filles	5 000 €	2 500 €
Mag jeunes GAIS, LESBIENNES, BI ET TRANS	Inclusion des jeunes LGBTI+ : LGBTphobies et le sexisme. Organisation d'activités culturelles.	158 jeunes 45% filles (9% non binaires)	13 000 €	5 850 €

Le budget subvention consacré aux jeunes filles ou à l'égalité femmes hommes est de : 29 350 €

Récapitulatif : VOLET JEUNESSE, budget consacré à l'égalité femmes hommes en 2021 (non exhaustif)

Centres Paris Anim'	20 360 890 €
Espaces Paris Jeunes	1 359 990 €
Conseil parisien de la jeunesse	20 000 €
Quartiers libres	28 500 €
Bafa Citoyen parisien	189 630 €
Volontariat en service civique	96 550 €
Subventions aux associations	29 350 €
TOTAL	22 084 910 €

Cours Oasis

Les cours de récréation des écoles et collèges parisiens sont progressivement transformés avec le programme « Oasis ». La question du **genre et des stéréotypes** est abordée lors des ateliers, organisés dans les phases de co-conception des cours Oasis, qui sont, avant tout, une réponse au réchauffement climatique et vise à améliorer le bien-être des enfants (en ombrageant les cours d'école, en changeant le revêtement, etc...)

Ces cours d'école constituent un microcosme social où les inégalités de genre peuvent se reproduire. Les aménagements sont l'occasion d'une réflexion participative associant les élèves sur le partage de l'espace des cours de récréation pour que chacun·e trouve sa place : petits et grands, filles et garçons.. De ce point de vue, le choix et la localisation des équipements sportifs sont notamment déterminants en élémentaire et au collège. Certains aménagements aident aussi plus spontanément à un partage mixte de l'espace (espaces verts accessibles, jeux d'escalade, etc...). C'est en ce sens que les cours Oasis participent de la politique parisienne en faveur de l'égalité des sexes.

Mais, il n'a pas été possible d'isoler ce thème de façon détaillée et de chiffrer précisément l'investissement financier. Une évaluation ciblée serait nécessaire. Des retours informels et des témoignages font état du bien-être des filles notamment, du recul des jeux de ballons placés au centre de la cour (souvent sources d'occupation inégal de l'espace), et d'une meilleure coopération entre enfants dans les cours transformés.

En 2021, 25 nouvelles cours Oasis ont été livrées, portant à 71 le nombre total de celles-ci. Le public est celui des enfants scolarisés dans le premier degré.

Budget : non précisé

--- ---

Appel à projet Citoyenneté laïcité valeurs de la République

L'un des axes de l'appel à projet est de lutter contre les préjugés, les discriminations, et toutes formes de rejet par la déconstruction des représentations racistes, antisémites, homophobes ou sexistes grâce à une meilleure connaissance des autres, une sensibilisation à la diversité des parcours de vie et des références culturelles, la transmission du cadre de la loi.

Douze associations ont déposé des projets s'attachant à sensibiliser à l'égalité entre femmes et hommes, avec notamment des ateliers d'échanges sur les stéréotypes de genre. Ces ateliers s'organisent autour de différentes activités comme l'apprentissage de la langue, la création d'une pièce de théâtre-forum, la création visuelle avec la question des images, etc...

En exemple, la Compagnie A l'Affut a travaillé sur l'égalité filles-garçons (11 à 17 ans) par le biais du théâtre forum et a organisé un parcours de réflexion sur les relations filles garçons. L'association « Français Langue d'Accueil » aborde l'égalité femmes hommes dans ses ateliers d'initiation à la langue. Le centre social « Le Paris des Faubourg » a proposé la mise en place d'un accueil petite enfance pendant des ateliers d'échanges sur les stéréotype de genre et d'apprentissage du français pour favoriser l'insertion de femmes.

Budget : 33 000 €.

3. Inciter les associations étudiantes à agir pour l'égalité femmes-hommes

Créée en 2002 par la Ville de Paris, la Maison des initiatives étudiantes (MIE) soutient, accompagne et valorise les initiatives étudiantes. Réservations de salles, formations, domiciliation, matériel informatique (dont stations PAO et vidéo), centre de documentation, etc... La MIE se répartit sur deux adresses et offre une multitude de ressources entièrement gratuites pour faire vivre la vie étudiante à Paris, avec le concours de 270 associations qui y sont inscrites et la fréquentent au quotidien.

L'accompagnement à l'emploi des étudiant·es : le bureau de la vie étudiante soutient des actions d'accompagnement à l'emploi des étudiant·es. Ces actions ont été particulièrement importantes dans le contexte de la crise sanitaire et économique qui affecte nettement l'entrée en emploi des étudiant·es et les jobs étudiant·es. En 2021, la MIE a tenu 4 forums pour l'emploi et 13 sessions de shooting de photo pour CV.

Créart'up : Le bureau de la vie étudiante met en place le dispositif Créart'up, qui a pour but l'accompagnement d'étudiant-es porteur-ses de **projets culturels** audacieux pour les mener vers la professionnalisation. Il vise aussi à mettre en avant la contribution étudiante à la vie culturelle de la région parisienne qui apporte un dynamisme certain. Les lauréat-es bénéficient d'un **accompagnement** comprenant une douzaine d'ateliers avec des professionnel-es et des rendez-vous individuels ; ainsi que d'une mise en lumière de chaque projet lors d'un festival pluridisciplinaire de trois jours dans des lieux parisiens.

Start'in ESS : La MIE a lancé cette nouvelle action, pour renforcer l'accompagnement de jeunes dans l'entrepreneuriat, sur des projet relevant de l'économie sociale et solidaire et/ou de la transition écologique.

Pour l'ensemble, budget : 108 310 €. La répartition étudiant-es et étudiants n'est pas précisée.

Distributions solidaires

Afin de lutter contre la **précarité étudiante**, en cette période de COVID qui a fragilisé un peu plus encore les étudiant-es les plus précaires, différentes actions ont été soutenues par le bureau de la vie étudiante, tels que des distributions de produits alimentaires et d'hygiène, des permanences psychologiques, des accompagnements dans les démarches administratives et juridiques. ...

Budget fonctionnement : **396 000 €**
La part dédiée aux femmes n'est pas précisée.

En 2021, la MIE a commencé un cycle de formation et de sensibilisation des associations aux violences sexistes et sexuelles (VSS) pour un budget de 1 200 €. De plus, la MIE a lancé ses premières cellules d'écoute de personnes victimes de VSS en décembre 2021.

Récapitulatif budgétaire Objectif 2 (Non exhaustif)

Action 1 - Crèches	5 700 €
Action 2 - Collège pour l'égalité	127 000 €
Action 2 - Subventions DAC	17 000 €
Action 2 - Périscolaire	21 540 €
Action 2 - Volet jeunesse	22 084 910 €
Action 2 - Citoyenneté	33 000 €
Total	22 289 150 €



Chapitre 2 (volet RH)



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES À LA VILLE DE PARIS

L'objectif d'égalité professionnelle implique le passage en revue de toutes les procédures RH (*recrutement, rémunération, gestion des carrières, formation, etc...*), ainsi que la mesure systématique et l'analyse des causes des écarts ou des différences de situation entre les agents et les agentes. Il implique également de connaître les ressentis par rapport aux inégalités de traitement, injures ou agressions dont les agents et les agentes peuvent être victimes dans le cadre de leur travail.

Enfin, la sensibilisation et la formation sur l'égalité femmes hommes et les violences sexuelles et sexistes doivent être poursuivies pour atteindre l'ensemble des agents et des agentes. Des publics ont été prioritairement formés, tels que tous les nouveaux managers et le réseau RH de la Ville. L'ambition déclinée au sein de cette démarche globale, pour parvenir à une égalité réelle entre les agents et les agentes, quels que soient leur âge, leurs origines, leurs convictions ou leur état de santé, a permis l'obtention en 2019 du label Égalité professionnelle femmes hommes, dont les avancées ont été confirmées par un audit intermédiaire de l'Afnor en 2021.

Afin de structurer ces actions et de permettre leur évaluation régulière, *le Plan parisien Égalité femmes hommes, Lutte contre les discriminations et Handicap*, dont l'élaboration a été engagée dès 2019, a été présenté au Conseil de Paris d'octobre 2021. Un volet de ce plan est dédié à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail. Il définit les priorités de la Ville en tant qu'employeur et s'articule autour de cinq objectifs principaux déclinés en actions précises et quantifiées.

En 2021, la Mission Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations de la DRH, mission coordinatrice du label Alliance, expertise et soutien méthodologique des directions sur ces questions, comptait trois agentes à temps plein (deux chargées de mission et la responsable), ainsi qu'une doctorante en contrat CIFRE.



OBJECTIF 9 : MIEUX CONNAITRE LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ PARISIENNE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

& OBJECTIF 10 : CRÉER LES CONDITIONS D'UN ÉGAL ACCÈS AUX MÉTIERS ET AUX RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES

Les données

Depuis 2015, le rapport de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes (RSC) produit **27 indicateurs** communs aux trois fonctions publiques. Ils recouvrent

les différents champs qui délimitent le périmètre habituel des ressources humaines : les effectifs, la durée et l'organisation du travail, les embauches et les départs, le positionnement, les promotions, les rémunérations, la formation, les conditions de travail, les congés, le temps partiel, l'organisation du temps de travail et les services de proximité.

Leur lecture permet d'établir plusieurs faits saillants.

La part des femmes au sein des agents sur emploi permanent (hors assistants maternels et familiaux) est de 55,5 % (55,8 % en 2020). Elles représentent également 67,5 % des agents de catégorie A (67,8 % en 2020), 47,5 % des agents de catégorie B (46,3 % en 2020) et 54 % des agents de catégorie C (55 % en 2020). 46,1 % des femmes exercent une activité soumise à un niveau de sujétion compris entre 1 et 6, ce taux étant de 57 % pour les hommes.

67,5 % des agents recrutés en catégorie A sont des femmes (65 % en 2020), 49 % en catégorie B (51 % en 2020) et 65,1 % en catégorie C (70,7 % en 2020). Les actions de recrutement et de promotion interne ont permis d'accroître significativement la part des femmes au sein de corps les plus masculins. C'est par exemple le cas pour les ingénier.es des services techniques, devenus ICSAP : la proportion des femmes y est passé de 22,8 % en 2005 à 40 % en 2021.

Si elle reste encore faible, la part des femmes parmi les éboueur.es a ainsi plus que doublé en 15 ans, passant de 2,4 % en 2005 à 5,5 % en 2021. La mixité professionnelle peut créer des situations difficiles pour les femmes occupant des postes traditionnellement exercés par des hommes. **Ainsi, à l'occasion du 8 mars 2021, la Direction de la Propreté et de l'Eau a lancé un réseau de femmes éboueuses afin qu'elles puissent identifier et faire remonter à la direction les difficultés rencontrées sur le terrain (maternité, tenue vestimentaire, lutte contre le sexisme et le harcèlement sexuel, etc...).** Ce réseau facilite également l'intégration et le quotidien des femmes au sein des équipes.

Un objectif de parité dans les emplois de direction et au sein des jurys de recrutement

Une attention particulière est portée à la parité dans les emplois de direction occupés à 49,1 % par des femmes, alors que la proportion était de 47,7 % en 2020. Le pourcentage de femmes primo *nominées*¹ sur des emplois fonctionnels a aussi fortement augmenté : passage de 36,8 % en 2017 à 56 % en 2021. Cette répartition place la Ville bien au-delà de ce que le cadre légal impose (un minimum de 40 % de femmes primo nominées depuis 2017).

Par ailleurs, depuis 2012, le nombre d'hommes et de femmes parmi les membres de jurys de concours est proche de la parité. Cette proportion est désormais de 57,7 % et 52,2 % des jurys ont été présidés par des femmes.

Les hommes toutefois majoritaires en 2021 parmi les agent·es bénéficiant de formations

Le nombre de jours de formation annuel moyen rapporté aux effectifs globaux des agent.es sur emploi permanent est de 2,4 pour les hommes et de 1,9 pour les femmes, contrairement à la tendance des années précédentes (1,5 pour les hommes et 1,7 pour les femmes en 2020, 2,4 pour les hommes et 3,2 pour les femmes en 2019, 2,6 pour les hommes et 3,3 pour les femmes en 2018).

Des actions visant à encourager la mixité des métiers, à déconstruire les stéréotypes de genre, à former à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi qu'à accompagner les femmes dans l'échange de bonnes pratiques et le soutien entre pairs ont été déployées en 2021 dans les directions afin d'atteindre ce premier objectif.

Exemples d'actions menées en 2021

Objectif 10.1 : Encourager la mixité des métiers : le recrutement de femmes dans les filières masculines et d'hommes dans les filières féminines

Adaptation des modes de recrutement collectifs (par concours, RSC, examens professionnels, etc...) et dans les directions

¹ Seules les « primo-nominations », c'est-à-dire les nominations hors renouvellement sur un même emploi ou nomination au sein d'un même type d'emplois au sein d'une même collectivité territoriale, sur les emplois listés à l'annexe du décret du 30 avril 2012, sont soumises à l'obligation de nominations équilibrées.

- La Ville de Paris a participé le 8 novembre à un **speed-dating organisé par la Fondation des femmes à la Cité Audacieuse** pour permettre à 50 femmes accompagnées par des associations partenaires de candidater à des emplois et de rencontrer des professionnel·les dans les secteurs qui les intéressaient. La DASCO, la DSIN, la DFA, la DFPE et la DRH étaient impliquées dans cette action.

L'objectif a été de davantage diversifier les viviers de recrutements à la Ville, de susciter l'intérêt des femmes sur les secteurs qui recrutent à la Ville ou en tension et de nouer des partenariats avec des associations qui accompagnent des femmes éloignées de l'emploi. Quatorze candidates ont été reçues en entretien. Cette initiative a ouvert la perspective d'un partenariat plus structuré et pérenne avec ces associations.

- La DSIN a participé à des ateliers organisés par l'association Femmes@Numérique rassemblant les acteurs qui œuvrent à la féminisation des métiers et des filières du numérique. Elle a également sensibilisé des chef.fes d'établissements à l'importance de la mixité dans les métiers du numérique et veillé à la mixité des élèves accueillis en stage d'observation de 3ème.

Objectif 10.2 : Déconstruire les stéréotypes de genre et former à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- *Organisation d'événements à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes* : 14 directions se sont mobilisées lors du 8 mars 2021 : DRH, DPE, DFA, DJS, DVD, DU, DASCO, DJS, DAJ, DILT, DLH, DASES.
- *Expositions sur site ou en ligne, escape game, projet d'exposition femmes sportives françaises d'exception, newsletter spéciale avec de nombreux contenus dédiés, quizz en ligne etc...*

Exemple : La DSIN a proposé de participer à un jeu-concours sur son intranet. Le temps d'une semaine, 6 pictogrammes évoquant les films/séries/BD/livres dans lesquels évoluent des personnages de fictions féminins célèbres ont été présentés. Ces 6 femmes exerçaient une activité en rapport avec la technologie de pointe ou évoluaient dans ce milieu. Il s'agissait de deviner leur identité pour gagner des BD ayant pour personnage principal une héroïne.

- *Déploiement des expositions de la Mission égalité dans toutes les directions* : 424 jours de présentation des expositions au total dont :
 - 219 jours pour « Je ne crois que ce que je vois, clin d'œil sur les stéréotypes de genre » à la DPSP, à la DASES, à la DFPE et au CAVSP ;
 - 45 jours pour l'exposition « Les enjeux LGBT au travail » à la DASCO et à la DFPE ;
 - 160 jours de « Nous et les autres, des préjugés au racisme » à la DRH, à la DSIN, à la DICOM, à la DDCT, à la DFA, à la DAJ et au SG.
- **A la DEVE, 5 séances de théâtre forum** ont été organisées la semaine du 11 octobre 2021 pour les agents de la division du Bois de Vincennes/Parc Floral sur les questions de discriminations, de sexisme et de racisme, avec le Théâtre de l'Opprimé.

Ces séances s'inscrivent dans le projet présenté par le SRH de la DEVE lors de l'audit intermédiaire des Labels diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il repose sur un dispositif dédié construit sur deux piliers :

- un dispositif interne allant du signalement au traitement administratif des situations de harcèlement discriminatoire ;
- un programme d'accompagnement, de sensibilisation et de formation.

- **Le service de l'Aménagement de la Direction de l'Urbanisme (DU) et le service Égalité, Intégration, Inclusion de la Direction de la Démocratie, des Citoyen·ne·s et des Territoires (DDCT) ont mis en place les « Réveils DU genre ».** Les 7 réveils DU genre organisés entre avril et novembre 2021, en visio-conférence, ont donné l'occasion à celles et ceux qui le souhaitaient d'écouter des expert·es du genre. Ils ont rassemblé plus de 560 acteurs, dont 55 % de professionnels de la Ville de Paris, de toutes les directions (voir les détails ci-dessous, OBJECTIF 20).

Grâce aux Réveils DU genre et à la publication du guide n°2 Genre & espace public, la Ville (DU et DDCT) a remporté, un prix Territoria d'argent 2021.

Objectif 10.4 : Accompagner les femmes dans l'échange de bonnes pratiques et le soutien entre pairs

- **Le lancement d'un réseau d'échanges entre agentes de terrain de la Direction de la Propreté et de L'eau (éboueures, égoutières, adjointes techniques, TSO) a permis de centraliser certaines thématiques.** 3 ateliers se sont tenus, et 25 agentes ont échangé sur plusieurs sujets : les tenues professionnelles adaptées, les discours et pratiques sexistes et la maternité. L'enjeu est de créer des espaces de parole libre, dans un secteur où les femmes sont en minorité et peuvent être plus exposées au sexisme. Un dépliant et une affiche synthétisant les étapes pour accompagner correctement les femmes travaillant sur le terrain durant leur grossesse ont été élaborés en 2021 et publiés début 2022.
- Un réseau de femmes en responsabilité au sein de la Ville a été lancé, « Paris au féminin », et organise des événements en lien avec l'égalité professionnelle afin de recueillir les besoins et les attentes des femmes occupant des postes d'encadrement.



OBJECTIF 11 : SUPPRIMER LES SITUATIONS D'ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION ET DE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Cet objectif ambitieux repose sur trois actions complémentaires :

- identifier les écarts dans le déroulement de carrière ;
- identifier les écarts de rémunération, en analyser les causes et assurer la transparence des rémunérations ;
- neutraliser l'impact des congés familiaux sur la rémunération et le déroulement de carrière :

Les données

Des écarts de rémunération qui se réduisent

Pour les fonctionnaires, s'agissant des rémunérations nettes mensuelles moyennes², toutes quotités de temps de travail et toutes catégories confondues, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes continue de se réduire. Cet écart est désormais de 5,3 % en 2021, contre 6,2 % en 2020. Plusieurs facteurs peuvent encore expliquer cet écart : temps partiel, effet de filière, âge, évolution de carrière.

² Certains indicateurs sont en rémunération brute, d' autre en rémunération nette. Certains indicateurs sont en équivalent temps plein, d' autres toutes quotités de temps de travail confondues

On note en 2021 que 86,7 % des fonctionnaires à temps partiel sont des femmes (en 2020, 87,1 %, en 2019, 87,4 % et 88,6 % en 2018), les agents en temps partiel représentant 6,6 % des effectifs (hors agents à temps incomplet).³

On constate également un effet de filière : à titre d'exemple, pour la même catégorie hiérarchique, la part indemnitaire de plusieurs corps issus de la filière médico-sociale (majoritairement féminine) est plus faible que celle de corps de la filière technique (majoritairement masculine).

Les éventuels effets d'âge et de vitesse de progression de carrière, pouvant également potentiellement expliquer ces écarts, sont à l'étude. Dans le cadre de l'objectif 11.2 du Plan parisien Égalité professionnelle femmes - hommes, Lutte contre les discriminations et Handicap une étude est menée sur 15 corps ciblés pour affiner ces résultats grâce à l'outil d'analyse de la DGAFP.

Un principe de parité respecté en matière de promotions

La collectivité est attentive à l'égalité en matière de promotions. De nouveaux ratios de promu-promouvables ont été adoptés en 2020, pour les années 2021 à 2023. Les très fortes augmentations des ratios, proposées pour les corps majoritairement féminins, traduisent ainsi la détermination de la collectivité à promouvoir une évolution de carrière et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Les taux de promotion au dernier grade d'avancement des auxiliaires de puériculture, des agents spécialisés des écoles maternelles, des agents techniques des écoles et des agents techniques de la petite enfance, sont ainsi passés de 17 % en 2018 à 50 % en 2020, 60 % en 2021 et 65 % pour 2022 et 2023. *In fine*, les femmes représentent 57,5 % des personnes promues en 2021 sur près de 17 129 agent.es promovables.

Exemples d'actions menées en 2021

Une **étude relative aux écarts de rémunérations** a été engagée à la DRH par la Mission égalité professionnelle et inclusion et le Bureau des rémunérations. Aux moyens d'une réflexion et de méthodes particulières et innovantes, cette étude envisage d'identifier des écarts de rémunération afin de prévenir et traiter certaines inégalités salariales. Elle consiste en la production de supports et de données et se déroule en trois étapes : **identifier les risques, évaluer les écarts, réfléchir aux leviers et actions correctrices.**

Délimitation de l'étude :

- recherche des écarts injustifiés dans la partie indemnitaire de la rémunération : RIFSEEP + primes et indemnités liées aux contraintes de temps de travail ;
- échantillon de 15 corps pour la production de données chiffrées : administrateurs, attachés, secrétaires administratifs, adjoints administratifs, animateurs, adjoints d'animation et d'action sportive, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puéricultures et de soins, agents spécialisés des bibliothèques et des musées, agents d'accueil et de surveillance, ingénieurs architectes, ingénieurs cadres supérieurs, techniciens supérieurs opérationnels, personnels de maîtrise et éboueurs ;
- résultats applicables à l'ensemble des fonctionnaires.



OBJECTIF 12 : FAVORISER L'ARTICULATION ENTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE ET FAMILIALE

Cette meilleure articulation des temps de vie sera atteinte en mettant en place des projets complémentaires visant à :

- concevoir des organisations de travail au bénéfice de l'égalité professionnelle ;
- favoriser la prise effective, et dans de bonnes conditions, des congés liés à la parentalité ;
- prendre en compte les pathologies chroniques spécifiquement féminines.

Exemples d'actions menées en 2021

L'adoption d'un cadre général du télétravail au premier semestre 2021, devant contribuer à favoriser un meilleur équilibre entre l'activité professionnelle et la sphère privée, a notamment été au bénéfice de l'égalité professionnelle.

Le 14 novembre 2021, **une journée de prévention et de sensibilisation dédiée à l'endométriose a été organisée**. L'objectif était de mieux faire connaître cette pathologie qui touche près d'une femme sur dix et de renforcer l'accompagnement des agentes qui en sont atteintes.

4 stands animés par des soignant·es de la Ville, la PMI, les centres de planification de la Ville et le secteur associatif ont été installés à l'Hôtel de Ville, au siège de la DASES, et devant 2 restaurants administratifs.

Une table ronde introduite par la Secrétaire générale, Marie Villette, a été organisée, avec la possibilité pour les agent.es de poser leurs questions via un chat, y sont intervenus Frédérique Lancestremere, directrice des ressources humaines, Nathalie Clary, présidente de l'association Endomind, des médecins de l'AP-HP, du service de médecine préventive et de la PMI.

La DFPE a proposé une journée « portes ouvertes » de son centre de planification et d'éducation familiale Gaston Tessier (Paris 19^{ème}) à laquelle Anne Souyris et Antoine Guillou se sont rendus. Une sage-femme ainsi qu'un médecin étaient présent.es pour accueillir et renseigner les agent·es.



OBJECTIF 13 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL OU IMPACTANT LE TRAVAIL

Au-delà des obligations légales, cette lutte sera structurée autour de trois objectifs principaux :

- former les publics prioritaires à la prévention et à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ;
- informer et sensibiliser les agent·es sur les enjeux et procédures internes ;
- accompagner les agent·es victimes de violences sexuelles et sexistes.

Au cours de l'année 2021, l'accent a été mis sur la formation de 546 personnes ressources sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, notamment les conseillers et conseillères en prévention des risques professionnels, les permanents syndicaux, le pool d'enquêteurs et enquêtrices de la Ville de Paris, les élu.es ainsi que les collaborateurs et collaboratrices de cabinet, les futur.es gestionnaires RH et les nouveaux managers du service « eau et assainissement » de la DPE.

Formations	Directions	Public formé	Durée des sessions	Nbre de sessions	Nbre de présent.es
Lutte contre les violences sexuelles et sexistes BF00002640	DRH	Permanent.es syndicaux.ales	1 demie journée	3 sessions	48
	DDCT	Collaborateur.rices de cabinet (mairies d'arrondissement, Hotel de ville, et groupes politiques)	2 heures	4 sessions	400
	toutes directions	Pool enquêteur.rices Ville	1 journée	2 sessions de 2 dates	32
	toutes directions	Bureaux préventions et risques pro/services de ressources humaines	1 journée	2 sessions de 2 dates	32
	DPE	Managers + Secrétariats du service technique "eau et assainissement"	1 demie journée	5 sessions	34
					TOTAL
Lutte contre les discriminations / focus sexisme	DPE - sexisme	Managers des DT du Service Technique de la Propreté de Paris + Managers garages du service des moyens mécanisés	1 journée	4 sessions de 2 dates	64
	DEVE LCD focus sexisme	Ateliers de jardinage et de bucheronnage	1 journée	2 sessions	36
				TOTAL	100

Le 25 novembre 2021, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, une nouvelle campagne de sensibilisation, destinée aux directions de la ville, sur les violences sexuelles et sexistes au travail a été lancée. 5 600 affiches ont été diffusées dans toutes les directions.



En partenariat avec les directions, à l'occasion du 25 novembre : des ateliers d'échanges autour du « Violentomètre violences sexuelles et sexistes au travail » ont été organisés avec la DILT, animations autour de l'exposition « Je ne crois que ce que je vois » à la DASES et de la DFPE, intervention auprès des membres du conseil de discipline, etc...

Exemples d'autres démarches :

- La DDCT a finalisé un **document unique de prévention des risques professionnels dédié aux violences au travail**.
- Le 22 juin, a eu lieu à l'Hôtel de Ville, une matinée de sensibilisation sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport. Elle s'est tenue en présence d'Hélène Bidard et de Pierre Rabadan. Elle a ouvert un cycle de mise au travail de cette question en interne de la DJS et avec tous ses partenaires qui s'est formalisée dans un plan d'actions à l'automne 2021.

Tout au long de l'année 2021, **une équipe projet pilotée par le laboratoire de l'innovation publique et la délégation à l'innovation RH** s'est réunie pour réfléchir à une commande du Cabinet de la Maire et d'Antoine Guillou.

L'objectif a été d'identifier le besoin en matière de signalement des violences, d'élaborer un diagnostic partagé en intelligence collective avec les acteurs internes concernés puis de rechercher des solutions aux besoins qui auront émergé (et étudier la pertinence d'un outil digital de signalement visant les agent·es et les usager·es mineur·es.

Ont été parties prenantes de la démarche (en plus des commanditaires et des animatrices) : Cabinet de Dominique Versini, Cabinet de Pierre Rabadan, DRH, DJS, DAJ, DDCT, DASES, DASCO, DAC.

Ce travail de diagnostic et d'exploration des atouts et des limites de chaque solution a représenté une base essentielle à la formalisation de la procédure « signalement/traitement des violences » demandée aux directions en 2022.



Chapitre 3

PARIS S'ENGAGE POUR UN SERVICE PUBLIC ÉGALITAIRE ET INCLUSIF

OBJECTIF 20 : FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

1. Sensibiliser, former et outiller les acteur·rices des politiques de la Ville pour intégrer la question du genre dans les dispositifs et actions portés par la Ville, dans tous les champs de compétences de la Ville (social et enfance, jeunesse, culture, sport et espace public, économie et territoires)

En 2021, l'accent a été mis sur la sensibilisation et la formation des acteurs et actrices de l'aménagement et l'urbanisme.

Le Service de l'aménagement de la direction de l'urbanisme (DU) et le Service égalité intégration inclusion (DDCT) ont porté une attention particulière à l'aménagement d'espaces urbains accessibles à tou·tes, de jour comme de nuit, pour tout âge, sexe, classe sociale ou origine. Pour autant, dans certains quartiers, des rues ou des trottoirs ne sont pas fréquentés par les femmes ou les jeunes filles : elles ne s'y promènent pas et ne s'y arrêtent pas. L'espace public n'est pas neutre, tout se passe comme si « les villes étaient faites par les hommes, pour les hommes » (Yves Raibaud).

Sensibiliser aux enjeux et réponses à apporter : les 7 « Réveils DU genre »

Sept petits déjeuners virtuels ont été organisés pour sensibiliser aux enjeux de l'intégration du genre dans l'aménagement. Les interventions ont été financées par le Service formation de la direction de l'urbanisme. Chaque petit déjeuner a été l'occasion d'approfondir un sujet grâce à l'interview d'un·e expert·e.



Le programme :

29 avril 2021 à 9h

Yves Raibaud,
chercheur en géographie,
université Bordeaux-Montaigne

La ville est-elle faite par les hommes, pour les hommes ?

Les masculinités constituent une matrice (encore) hégémonique qui est à la base des conceptions urbaines encore de nos jours.

Introduction par Laurence Girard, secrétaire générale adjointe de la qualité de la relation aux territoires et directrice de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires de la ville de Paris.



27 mai 2021 à 9h

Anne Labroille,
architecte et urbaniste,
co-fondatrice du collectif MEMO (Mouvement pour l'équité dans la maîtrise d'œuvre), maîtresse de conférence associée au master d'urbanisme de Paris-Nanterre

Vers un urbanisme inclusif ?

Combattre les inégalités femmes-hommes conduit à l'inclusion de toutes et tous.

Introduction par Stéphane Leclier, directeur de l'Urbanisme de la ville de Paris.



10 juin 2021 à 9h

Chris Blache,
co-fondatrice de la plate-forme Genre et Ville

Le logement a-t-il un genre ?

Un guide récent sur le sujet permet de reconsidérer la question de l'agencement des logements.

Introduction par Anthony Briant, sous-directeur de la Politique du logement, direction du Logement et de l'Habitat de la ville de Paris.



14 octobre 2021 à 9h

Corinne Luxembourg,
géographe à l'ENSA Paris-La Villette

Comment le genre s'articule avec le privé/public ?

Les espaces intermédiaires sont à considérer avec attention du fait qu'ils sont à la charnière du dedans et du dehors.

Introduction par François Hote, adjoint au chef du service de l'Aménagement de la direction de l'Urbanisme de la ville de Paris.



1^{er} juillet 2021 à 9h

Dominique Poggi,
sociologue, fondatrice de l'association
À places égales

**Les marches exploratoires
pour révéler l'expertise
d'usage des habitantes.**

Introduction par Gaëlle Cornen,
sous-directrice de la politique de la ville
et de l'action citoyenne de la direction
de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des
Territoires de la ville de Paris.



18 novembre 2021 à 9h

Édith Maruéjols,
géographe, directrice du bureau
d'études L'ARObE

**Les cours d'école, microcosmes
de l'espace public ?**

La prise en compte du genre dans
l'aménagement d'une cour d'école
présente des parallèles avec
l'aménagement d'un quartier ou d'une
ville.

Introduction par **Bérénice Delpal,**
directrice des Affaires scolaires de la ville
de Paris.



16 septembre 2021 à 9h

Lucile Biarrotte,
docteure en urbanisme,
université Paris-Est

**Genre et urbanisme :
une amnésie cyclique ?**

Relecture historique du sujet pour enrichir
l'action contemporaine.

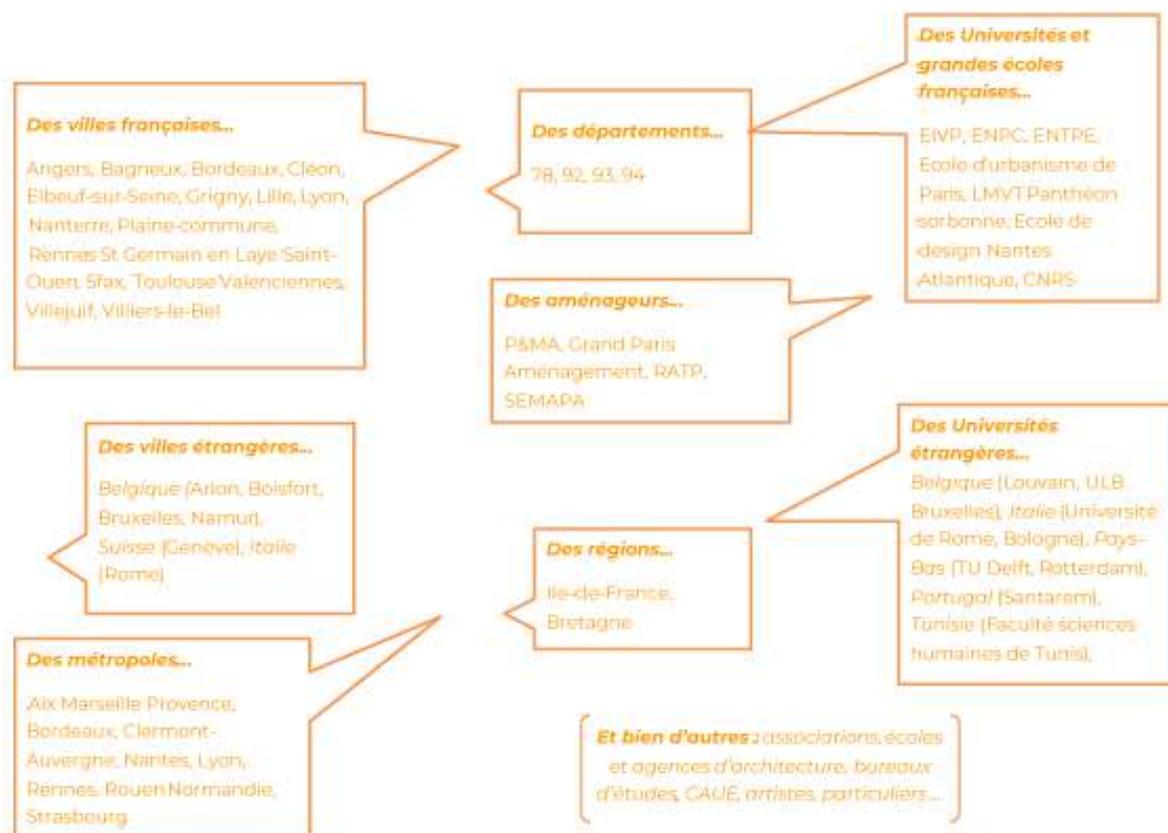
Introduction par Pierre-Henry Colombier, sous-
directeur du Patrimoine et de l'Histoire, direction
des Affaires culturelles de la ville de Paris.



Bilan des « Réveils DU genre »

763 contacts dont 194 agent-es de la Ville ; toutes les directions de la ville représentées ; de 95 à 214 participant-es par séance, soit 143 en moyenne pour chaque séance ; les hommes représentent seulement 23 % des participant-es.

Les Réveils DU genre furent aussi une ouverture sur l'extérieur :



Les principaux enseignements :

- ✓ Les conceptions urbaines sont encore aujourd'hui fondées sur des considérations masculines
- ✓ Intégrer l'égalité femmes hommes dans l'aménagement conduit à l'inclusion de toutes et tous
- ✓ Il est possible d'intégrer le genre dans le logement
- ✓ Les marches exploratoires de femmes sont des outils très utiles pour créer des aménagements non genrés
- ✓ Une relecture historique du sujet permet d'enrichir l'action contemporaine
- ✓ Les espaces intermédiaires sont à aménager de manière particulière pour pacifier les rues et y favoriser leur utilisation par les femmes
- ✓ L'aménagement des cours d'école contribue au bien être dans l'espace public des futures jeunes filles et femmes.

Cette sensibilisation viendra nourrir les actions en matière d'intégration du genre dans l'aménagement suivies en 2021, pilotées par le Service de l'aménagement de la DU, telle que prévues dans la feuille de route élaborée en 2020, portées par les élu-es en charge de l'urbanisme et du genre.

Budget non précisé (action en régie DU et SEII/DDCT)

2. Mettre en place un budget sensible au genre (BSG) qui permette d'évaluer et rééquilibrer les politiques publiques

En 2020, la Ville s'est engagée dans une démarche de budgétisation sensible au genre (BSG). La Direction des finances et des achats, en lien étroit avec le Service égalité intégration inclusion / Direction de la démocratie, des citoyen·nes et des territoires, sont à la manœuvre.

Définition : La budgétisation sensible au genre peut être définie comme l'application d'une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire, à travers l'évaluation des budgets existants avec une perspective de genre, la création d'indicateurs financiers et une restructuration des recettes et des dépenses, pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. L'outil budgétaire permet d'appréhender l'ensemble des politiques de la ville à travers des données chiffrées objectives des moyens alloués.

L'objectif de la BSG est de créer un outil d'analyse et de suivi pour systématiser la prise en compte du genre dans les politiques parisiennes en considérant le budget comme porte d'entrée sur l'ensemble des activités de la Ville. Cet outil a également une fonction d'aide à la décision, en créant une évaluation au regard du genre, insérée dans les discussions budgétaires. Enfin, le processus s'inscrit dans la « démarche égalité femmes hommes » de la Ville de Paris.

L'approche se veut pragmatique et progressive. Ainsi une phase préparatoire (2021-2023) permet de développer une méthodologie fiable et applicable à l'ensemble du budget de la Ville, sur la base des Comptes Administratifs 2020 et 2021. Cette étape se concrétise avec le concours de **5 directions pilotes** représentatives de l'action de la Ville : Jeunesse et Sports, Affaires Culturelles, Attractivité et Emploi, Urbanisme, Voiries et Déplacements,

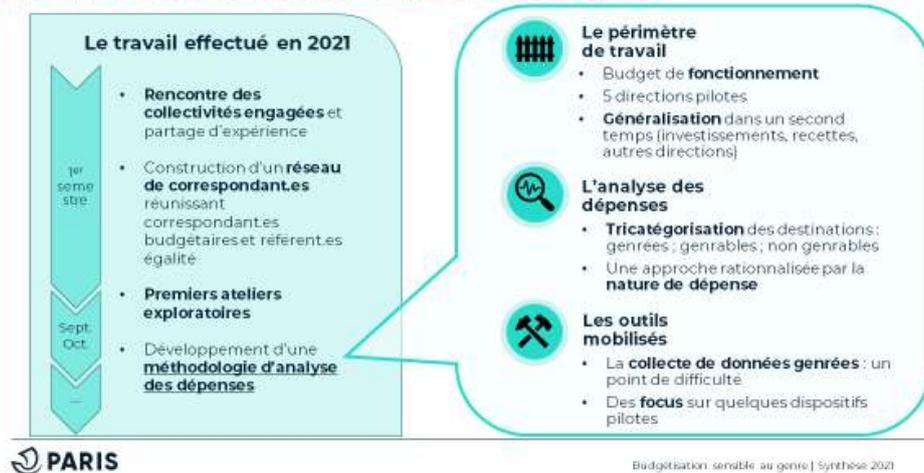
Viendra ensuite la phase de prise en compte de la méthodologie dans le cycle budgétaire (2024-2026), avec la généralisation de l'approche intégrée à l'ensemble des politiques publiques et la création d'un outil de négociation et d'aide à la décision dans la construction du budget.

En attendant, le travail effectué en 2021 porte sur plusieurs aspects :

- Rencontre des collectivités engagées et partage d'expérience
- Construction d'un réseau de correspondant·es réunissant les correspondant·es budgétaires et les référent·es égalité fh dans toutes les directions de la Ville
- Premiers ateliers exploratoires avec **les 5 directions pilotes**
- Développement d'une méthodologie d'analyse des dépenses.

Etat d'avancement de la démarche

La première année de la budgétisation sensible au genre



Etat d'avancement de la démarche

La première année de la budgétisation sensible au genre



À l'issue de l'année 2021, un [premier rapport BSG](#) a été rédigé, mettant en valeur les démarches et les travaux réalisés fin 2020. En effet, les premières analyses, conduites sur des champs d'action spécifiques (attractivité et emploi, affaires culturelles, jeunesse et sport, urbanisme, voirie et déplacements) ont permis de révéler qu'une grande partie des actions de la Ville a un impact sur l'égalité.

Ce [bilan](#) fait état de la première étape de développement technique et évoque les principes méthodologiques, dérivés des expériences étrangères sur lesquels l'équipe projet s'est appuyée pour adapter une méthodologie parisienne. Cette méthode est illustrée d'exemples grâce à la présentation des premiers résultats obtenus, dont l'analyse offre quelques premières pistes d'action pour mieux intégrer la promotion de l'égalité femmes hommes dans l'action de la Ville.

L'ambition de la démarche est à terme la création d'un outil de suivi et d'analyse systématisée des dépenses et des recettes, qui servira d'aide à la décision tout au long du cycle budgétaire. Ce processus nécessite certaines ressources pour garantir un meilleur suivi et une évaluation des dispositifs portés par la collectivité.

Budget non précisé (action en régie DFA et SEII/DDCT)



OBJECTIF 21 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LE PHÉNOMÈNE PROSTITUTIONNEL

1. Déployer et renforcer le programme de l'Observatoire Parisien des violences faites aux femmes (OPVF) et de ses partenaires (Justice, Police, APHP, etc)

Rappel : La Ville de Paris a créé l'Observatoire Parisien des violences faites aux femmes (OPVF) en novembre 2014. C'est un espace collectif permettant le travail en réseau entre tous les acteurs et actrices de la ville, les institutions et les associations. Son but est de révéler l'ampleur du phénomène et d'aider à agir de manière opérationnelle pour y mettre fin. Il permet d'élaborer une véritable politique de lutte contre les violences faites aux femmes à Paris et à renforcer la cohérence avec les partenaires concernés. Il agit pour rendre visible les violences, leurs mécanismes et le parcours des victimes afin de dégager des pistes d'actions utiles à la construction d'une politique publique efficace.

En partenariat avec les institutions (Préfecture, Police et Justice) ainsi que les expert-es et les associations spécialisées, l'Observatoire Parisien des violences faites aux femmes (OPVF) développe :

2. Un diagnostic actualisé et partagé des violences avec la publication annuelle d'un état des lieux des violences faites aux femmes
3. Le développement du travail en réseaux locaux prenant appui sur la contractualisation entre les acteurs-rices (Contrat parisien de prévention et de sécurité, Schéma d'aide aux victimes, Schéma départemental santé)
4. La prévention des violences par l'information du public (notamment à l'occasion du 25 novembre)
5. Le développement des compétences professionnelles par la formation des acteurs et actrices (agent-es de travail social, agent-es d'accueil des mairies d'arrondissement, correspondant-es de nuit, etc...).

En 2021, l'OPVF a poursuivi son travail de fond sur 3 volets d'actions pérennes, en plus de l'événementiel « 25 novembre » décrit ci-dessous (voir OBJECTIF 1).

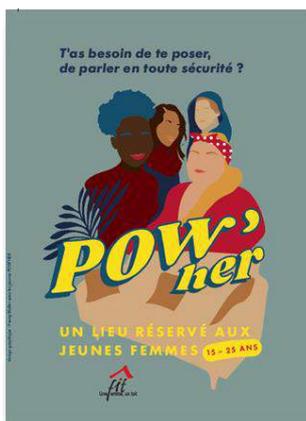


De plus, l'OPVF a produit en 2021, comme les années précédentes, un [État des lieux des violences faites aux femmes à Paris](#). L'ensemble des travaux est explicité dans le BILAN annuel de l'OPVF, présenté lors du COPIL de 2022. Ils sont conduits en articulation avec le **Schéma d'aide aux victimes de Paris et le Contrat de sécurité parisien** décliné dans les arrondissements.

[Voir dans Paris.fr la page consacrée aux Violences faites aux femmes](#)

Axes de travail thématiques

Les jeunes femmes face aux violences



Rappel : En 2019, la structure POW'HER ouvre ses portes pour un accueil de jour de jeunes femmes (15-25 ans) victimes de violences sexistes et sexuelles. Après une phase expérimentale qui a duré jusqu'au 31 mars 2022, la structure est en cours de pérennisation.

Durant ces trois années d'expérimentation, **350 jeunes femmes** ont été accueillies au sein du LAO. Les Parisiennes représentent 30% de la file active. La majorité des jeunes femmes cumulent en moyenne deux violences dans leurs parcours, exercées par deux agresseurs différents. La moyenne d'âge des bénéficiaires est de **20 ans**.

L'équipe est composée de **trois éducatrices spécialisées**. L'objectif initial en terme de nombre de jeunes femmes suivies a été dépassé, il a donc fallu augmenter le nombre de professionnelles pour les accueillir. Plusieurs intervenantes extérieures viennent y faire des permanences : une psychologue, une conseillère conjugale et familiale, une juriste, une avocate et une conseillère en développement personnel et professionnel. En 2021, et pour répondre à un besoin de mise en sécurité et d'hébergement exprimé par 75% des jeunes femmes reçues au LAO, un Centre d'Hébergement d'Urgence de **49 places** a été créé, avec le soutien de la Ville de Paris

De plus le SEII/OPVF distribue des subventions aux associations qui accueillent et accompagnent les femmes victimes de violences, qui organisent des événements de sensibilisation du grand public, etc... (*voir le détail des subventions dans l'annexe 1*).

Budget des subventions aux associations (OPVF/SEII/DDCT) : 480 000 €

--- ----

Mise en œuvre de dispositifs

Le TGD (Téléassistance Grave Danger)

Depuis 2012, la Ville coordonne et cofinance le dispositif d'alerte « Téléassistance Grave Danger » (TGD) qui met à la disposition des victimes de violences conjugales, après décision de la Procureure de la République, un téléphone portable leur assurant l'intervention rapide des services de police, ainsi qu'un suivi au long court dispensé par le CIDFF, en cas de menace.

Rappel : Le dispositif procure, outre une intervention rapide des services de Police quand c'est nécessaire, une réassurance, une écoute, une prise en considération de sa situation juridique, sociale, professionnelle et psychologique. Le téléphone procure à sa bénéficiaire un sentiment de sécurité en lui indiquant que sa situation est prise en compte, au regard du danger qu'elle court.

En 2021, **50 TGD** sont en service, dans le cadre du marché national (Ministère de la Justice), soit une augmentation de 10 TGD par rapport à 2020.

La plupart des femmes accompagnées ont trouvé, grâce au **CIDFF de Paris** (association en charge des évaluations et des suivis des femmes victimes), des portes de sortie des violences et des solutions aux divers

problèmes annexes qu'elles ont rencontrés (santé, emploi, logement, enfants...).

L'OPVF coordonne le Comité de pilotage du dispositif qui se tient toutes les 8 semaines et réalise le bilan du dispositif qui est présenté chaque année au Comité stratégique.

Les chiffres du BILAN annuel du TGD ont été présentés en Comité d'orientation en mai 2021 (voir une synthèse des chiffres dans l'État des lieux 2021).

Budget Ville (SEII/DDCT et DPMP) : 22 000 €

Les consultations psychotrauma face aux impacts physiques et psychologiques des violences

Les violences faites aux femmes et notamment les violences conjugales génèrent des troubles psychotraumatiques et le stress post traumatique et la mémoire traumatique peuvent conduire à des comportements incohérents ou dissociés. Le repérage de ces antécédents traumatiques est donc particulièrement important dans la prise en charge et l'accompagnement des femmes victimes et des enfants co-victimes.

Un dispositif d'accompagnement a été mis en place en 2018, par la Ville (Ex : DASES/Santé), en partenariat avec l'Institut de victimologie. Parmi les publics prioritaires, on trouve les femmes victimes de violences, violences sexuelles et/ou violences conjugales, ainsi que les enfants et adolescent·e·s suivi·e·s par l'ASE, victimes de violences ou co-victimes de violences de couple. Les femmes migrantes qui ont subi des violences dans le pays d'origine ou au cours du parcours migratoire, ou une fois arrivées en France, sont également accueillies.

Huit lieux ont fonctionné en 2020/2021 pour les consultations psychotrauma (centres de santé, centres médico-sociaux, centres de planification et d'éducation familiale, etc...). En 2021, 244 personnes ont été reçu·es, 60% des patient·es consultent suite à des violences sexuelles ou intrafamiliales, dont conjugales (Voir le détail des chiffres dans l'état des lieux des violences).

En 2022, suite à la création de la DSP (Direction de la santé publique), de nouvelles orientations vont être définies et mises en œuvre pour la prise en charge du psychotrauma à l'échelle parisienne.

Le Protocole main-courante

Certaines victimes appréhendent de déposer une plainte car elles redoutent les conséquences judiciaires et familiales que leur démarche va nécessairement entraîner. Pour laisser à la victime la possibilité de signaler les faits, jusqu'à présent il était possible d'avoir recours à une déclaration de main-courante. Ce protocole est désormais proscrit et il convient désormais de permettre aux victimes de faire des déclarations sans dépôt de plainte sur un procès-verbal de renseignement judiciaire.

La Ville est impliquée dans la rédaction de la nouvelle Convention qui implique des associations qu'elle finance au titre de la subvention pour l'accompagnement des femmes victimes de violences.

Le Protocole féminicide (homicide conjugal)

La Ville/DSOL met en oeuvre un protocole Féminicide (homicide conjugal) signée par la Maire en mars 2020, piloté par le Parquet des mineur·es. Ce dispositif est activé lorsque l'un des parents a été victime d'un homicide conjugal, ou d'une tentative d'homicide conjugal.

L'objet de ce protocole est de mettre en place une procédure spécifique de prise en charge des enfants en cas d'homicide ou de tentative d'homicide conjugal: le/la magistrat·e référent·e du Parquet des mineurs informe le Président du tribunal pour enfants qui déclenche l'action avec le service d'enquête, la CRIP 75, l'hôpital Trousseau et le juge des enfants. Une évaluation de la santé des mineur·es est réalisée par le SAMU qui décide d'une orientation vers l'hôpital Trousseau, en lien avec la cellule d'urgence médico-psychologique s'agissant de l'état psychologique des enfants.

Budgets non précisés

2. Améliorer l'accueil, l'accompagnement et la mise en sécurité des femmes victimes de violences en simplifiant leur parcours et en organisant une réponse territoriale dans les arrondissements de Paris.

*La lutte contre les violences faites aux femmes à Paris repose sur différents dispositifs et instances territorialisées dans les arrondissements : le **Contrat parisien de prévention et de sécurité (CPPS)** décliné dans les 20 arrondissements parisiens sous la forme de Contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA) et le **Schéma départemental d'aide aux victimes (SDAV) d'infractions pénales**.*

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020/2024. La Ville déploie et anime plusieurs instances présentes à l'échelle de Paris et de ses arrondissements.

Les réseaux d'aide aux victimes « violences conjugales » (dans les arrondissements).

Rappel : Avec l'appui des coordonnateur·rices des contrats de prévention et de sécurité, les mairies d'arrondissements développent un partenariat local à travers les Réseaux d'Aide aux Victimes (RAV) avec pour objectifs d'améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes sur chaque territoire.

Pilotés par les mairies d'arrondissement, en lien avec les coordonnateur·rices des Contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA), ces réseaux permettent la rencontre de professionnel·les concerné·es par la thématique des violences faites aux femmes (et enfants co-victimes). Les objectifs sont de créer l'interconnaissance entre les différents partenaires du territoire et identifier les points d'amélioration dans le cadre du parcours d'une victime. Les RAV favorisent également la mise en place d'outils permettant de faire connaître les ressources du territoire et de sensibiliser les habitant·es par l'organisation d'événements lors des journées thématiques (8 mars, 25 Novembre).

A Paris, il existe actuellement 10 RAV sur 9 arrondissements : Centre, 10, 11, 13, 14, 15, 18, 19 et 20^e arrondissements. 6 d'entre eux sont dédiés « violences faites aux femmes » (plus 3 réseaux LGBTQI+ et 1 RAV senior.es).

Les sujets traités varient selon les RAV : l'accueil des victimes dans les commissariats, la participation à des événements, le repérage des enfants co victimes des violences conjugales, l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences, etc... Chemin faisant, des informations sont partagées sur les dispositifs de protection des victimes mis en place par les autorités publiques, l'interconnaissance des professionnel·les de l'arrondissement se développe et des outils de communication sont créés à destination des professionnel·les.

Ce dispositif s'inscrit dans les objectifs du Schéma départemental d'aide aux victimes (SDAV) mais aussi du Contrat parisien de prévention et de sécurité.

Les femmes constituent un public indirect des RAV car ces derniers mettent en réseau des professionnel·les qui interviennent auprès des femmes victimes. Il n'est donc pas possible de quantifier le nombre de femmes bénéficiaires des actions découlant des RAV parisiens.

Le budget consacré à ce dispositif n'a pas pu être évalué. Il correspond au minimum, au temps de travail dédié par les coordonnateur·rices CPSA. Il est à noter l'implication variable des 10 coordonnateur·rices CPSA selon les arrondissements. On peut estimer qu'en moyenne chaque coordonnateur·rice est mobilisé·e pour 10% de son temps (préparation et animation des RAV et des groupes de travail afférents, 25 novembre, 8 mars, ...) avec des sujets en lien avec la thématique des violences faites aux femmes et les droits des femmes.

Le 25 novembre 2021, un Comité local d'aide aux victimes a été créé spécifiquement sur les problématiques de violences conjugales. Il est coprésidé par la Ville de Paris, la Préfecture de police et la Préfecture d'Ile de France et le Parquet. Ses travaux devront conduire à améliorer encore la coordination entre les acteurs institutionnels.

Les réseaux violences conjugales (DSOL)

Dans plusieurs arrondissements, des **Réseaux locaux violences conjugales** sont constitués et interviennent dans l'aide aux victimes. Ces dispositifs sont placés sous l'égide des Espaces Parisiens des Solidarités (EPS) ou des services sociaux scolaires (DSOL).

Environ 130 « référent-es violences conjugales » sur le territoire parisien (professionnel·les de la Direction des Solidarités, de la Direction des familles et de la petite enfance et de la Direction de la police municipale parisienne) participent à ces réseaux. Ils et elles constituent un maillage territorial dont le pilotage est assuré par la Ville de Paris (Sous-Direction des Territoires de la DSOL).

Ces deux réseaux sont complémentaires et permettent une réflexion commune autour du sujet des violences faites aux femmes et la mise en place d'outils et d'actions pour lutter contre ce phénomène.

Intervenants sociaux en commissariat (ISC)

En 2021, 10 ISC sont implantés dans les commissariats parisiens (centre de Paris, 10^e, 11^e, 12, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements). Ces travailleurs sociaux exercent, auprès des victimes, auteurs et personnes hors champ pénal, les missions suivantes :

- Écoute des usagers et évaluation de leurs problématiques sociales
- Information des usager·es sur leurs droits et les procédures
- Orientations vers les partenaires sociaux/juridiques/médicaux/associatifs/services de police
- Interface entre le commissariat et les partenaires pour faciliter le parcours du public
- Conseils techniques auprès des services de police, formation des services de police notamment s'agissant de l'accueil des victimes de violences conjugales.

Il est à préciser que le champ d'action des ISC s'exerce sur le court terme dans l'objectif d'organiser la prise en charge du public par les partenaires de droit commun (pas d'accompagnement social sur le long cours).

Ce dispositif s'inscrit dans le Contrat parisien de prévention et de sécurité 2015-2020 : renforcer le rôle des intervenants sociaux et des psychologues dans les services de police (fiche action 2.6).

La majorité du public reçu par les ISC sont des femmes (79%), le plus souvent victimes, orientées pour un motif en lien avec un problème de violences (psychiques ou psychologiques) s'exprimant dans un cadre conjugal.

Budget : Le coût du dispositif (10 ISC) en 2021 s'élève à 535 800 €. Le dispositif est financé à 50 % par l'État via le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. La part Ville est donc de 267 900 € ; la part consacrée aux femmes (79%) est de 211 640 €.

La Maison des femmes de l'AP-HP

Inspirée de la Maison des femmes implantée à Saint-Denis, La Maison des femmes de l'AP-HP a été créée à Paris dans trois hôpitaux - Bichat (18^e), La Pitié Salpêtrière (13^e) et Hôtel Dieu (4^e). Conçu pour offrir un lieu de répit, permettant aux femmes victimes de violences d'être en sécurité et de se reconstruire, ce dispositif a pour objectif d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences, de précarité sanitaire et sociale en évitant la multiplicité des interlocuteur·rices, en favorisant la coordination des acteur·rices et en adaptant et coordonnant les réponses sur le volet médical, social et juridique.

Les trois premières Maisons des Femmes de l'AP-HP sont des lieux d'accueil, d'écoute, de soin, d'accompagnement et d'orientation et interviennent sur 4 volets : 1. Le volet sanitaire et médical : une équipe pluriprofessionnelle (médecin, sage-femme, gynécologue, infirmier·e, aide-soignant·e, psychologue, psychiatre, conseiller·e conjugal·e et familial·e, sexologue). 2. Le volet social : un parcours personnalisé dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, avec des acteurs et actrices du travail social, et des associations spécialisées. 3. Le volet juridique : une permanence qui conseille et oriente avec des expert·es de l'aide aux victimes. 4. Le volet judiciaire : une permanence policière permettant le dépôt de plainte.

La Ville a lancé un appel à projet en 2021 pour la mise en place de permanences sociales spécialisées au sein de chaque structure. Trois associations (HAFB, LTDF et Aurore) ont été retenues.

Budget Ville (DSOL via OPVF/SEII/DDCT) : 90 000 €

Accueil et accompagnement juridique de personnes victimes de violences conjugales

Les cinq Points d'accès au droit (PAD) et les trois maisons de justice et du droit (MJD) accueillent les femmes victimes de violences et orientent selon les besoins sur des permanences spécialisées tenues par des juristes ou par des avocat·es.

Les permanences de juristes spécialisé·es sont assurées par le CIDFF (Centre départemental d'information des droits des femmes et des familles) et les consultations d'avocats par le Barreau de Paris, à raison de deux à quatre permanences par semaine.

En 2021, sur le sujet des violences conjugales :

738 situations ont fait l'objet d'un traitement en accueil simple ou renforcé en PAD dont : (Pour mémo : 1 674 situations en 2020).	546 personnes venues pour la première fois,	192 suivis de dossiers (des femmes ont pu revenir plusieurs fois).
- 770 personnes ont été reçues en permanences dont : (Pour mémo : 530 personnes en 2020)	515 en PAD	255 en MJD

Enfin, 277 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences juridiques généralistes relais d'accès au droit (RAD) qui se tiennent dans une soixantaine de lieux à caractère social dans la ville. (Pour mémo : 355 personnes en 2020)

Le traitement des statistiques est complexe. Il diffère entre les Points d'accès au droit et les Maisons de la justice et du droit ce qui ne permet pas de donner des résultats chiffrés comparables en termes de femmes accueillies. De même, il est difficile d'isoler la part des financements de la DAJ affectés spécifiquement à la lutte contre les violences faites aux femmes.

À noter : le PAD Jeunes, qui s'adresse à des jeunes de moins de 30 ans, a accueilli 63% d'hommes contre 37% de femmes en 2021. Ce PAD Jeunes a intégré QJ, le nouvel équipement jeunesse en septembre 2021.

L'hébergement

Ce domaine d'action relève de la compétence de l'État, néanmoins une quinzaine de places en CHRS au Centre Suzanne Képès (asso AURORE) sont cofinancées par la Ville, de même que 56 places en résidence sociale avec un accompagnement spécifique.

Mais les 208 places d'hébergement spécialisé (CHU, CHRS) sont très largement insuffisantes au regard de la demande actuelle que les travailleuses et travailleurs sociaux reçoivent quotidiennement.

En parallèle de ces lieux dédiés aux victimes, ces dernières peuvent être orientées vers des CHRS accueillant des femmes. Ces structures repèrent de plus en plus de femmes qui ont fui des violences, même si ce n'est pas le motif d'entrée (les CHRS du pôle Joséphine Baker, les CHRS Pauline Roland et Charonne, le CHU Crimée et le CHRS-CHU Stendhal accueillent des jeunes majeur·es isolé·es). Plusieurs associations, qui gèrent aussi des CHU-CHRS Femmes, rencontrent des situations similaires (CHU Plurielles, Paris Championnet, CHS Cœur de Femmes).

**Dispositifs à destination des femmes soutenues par la Ville (DSOL /SDILE-SLE-BPVS /2021),
Pour leur accueil de jour ou leur hébergement, sur tout le territoire parisien :**

Association	Dispositif	Montant de la subvention
HEBERGEMENT		
AFJ	Foyer Jorbalan	22 000 €
AUORE	Foyer Képès	278 500 €
AUORE	Résidence sociale Alix et Albert Jacquard	85 000 €
AUORE	Foyer Cœur de femmes	76 000 €
Samu social	Halte femmes de l'Hôtel de Ville	402 316
ACCUEIL de JOUR		
Les Amis du bus des femmes	Permanences d'accueil mobile	38 000 €
Les Amis du bus des femmes	Action Atribus	50 000 €
Société Philanthropique	ESI Georgette Agutte	281 627 €
ADSF	Accueil de jour	60 000 €
ADSF	Equipes mobiles de santé	60 000 €
FADS	Cité des Dames	225 888
Maison des Femmes de Paris	Maison des Femmes de Paris	15 000 €
Règles élémentaires	Règles élémentaires	25 000 €
Femmes de la Terre	Femmes de la Terre	3 000 €
HAFB	ESI HAFB	202 966 €
Basiliade	La Maison des femmes et des enfants	150 000 €
AUORE	ESI Halte femmes	260 440 €
Les Champs de Booz	Les Champs de Booz	15 000€

À noter : ne sont pas comptabilisés ici : Coalia (LIMA 14) ; Les Captifs (Accueil Lazare) ; CASP/ Championnet ; Emmaüs Solidarité (Centre d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM) d'Ivry sur Seine et Accueil de jour Aboukir). En effet, pour ces lieux non spécialement dédiés aux femmes, il conviendrait de connaître la proportion de femmes et d'hommes accueillis afin de calculer le budget au prorata.

Budget comptabilisé : 2 235 730 €

Grille de cotation pour les demandes de logements sociaux

Si l'accès au logement social est par nature une politique publique généraliste, qui a vocation à accueillir toutes les personnes éligibles, la situation d'une offre largement plus limitée que la demande, incite à la mise en place des priorités afin de répondre aux besoins les plus pressants. La collectivité parisienne a ainsi fixé des situations prioritaires pour l'accès au logement social. Ces priorités se traduisent dans le système de cotation des candidatures à Paris. L'outil de cotation des demandes d'accès au logement social vise à garantir une procédure de sélection transparente et objective. La cotation est basée sur plus de 25 critères, afin d'identifier les situations les plus pressantes, dont la composition familiale et les ressources correspondent à un logement social disponible.

La Ville/DLH a mis au point une **surpondération** de 18 points (au lieu de 12 auparavant) en cas de *violences familiales*. De plus un « événement grave » - portant actuellement atteinte à l'intégrité physique et/ou psychologique de l'un·e ou des occupant·es du logement - peut nécessiter un relogement urgent. L'événement grave donne des points supplémentaires (30 points) au terme d'une procédure spécifique.

Personne demandeuse principale	% de femmes	% d'hommes
Personne seule	45	55
Famille monoparentale	71	29
<i>Personne sans abris (de 3 à 17 points)</i>	<i>18</i>	<i>82</i>
<i>Violence au sein de la famille (de 6 à 18 points)</i>	<i>81</i>	<i>19</i>

Les focus présentés ici font apparaître une répartition fortement sexuée des bénéficiaires selon les situations.

Le nombre de relogements pour des victimes de violences familiales a fortement augmenté : il est passé de 89 femmes victimes en 2016 à **224 en 2021** (Voir l'État des lieux des violences faites aux femmes 2021).

La désignation : les désignations de la Ville de Paris toutes filières de désignations confondues (LOC'annonces, Mairies d'arrondissement, requêtes dans le stock des demandeurs, etc) sont favorables aux **femmes qui représentent plus de 50% des désignations**. Toutefois on constate une représentation un peu plus faible concernant des désignations sur des petites typologies T1 et à l'inverse beaucoup plus élevée sur les T3 (60% de femmes).

Note : Sur le plan des dispositions légales, la loi ALUR (2014) prévoit que tout Établissement public doté d'un Programme local de l'habitat (PLH) doit élaborer un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID). Plus récemment, la loi Elan (2018) impose la mise en place d'une cotation unique, sur le territoire pour tous et toutes les demandeur·euses, au plus tard en septembre 2023. Cette nouvelle disposition constitue une avancée majeure, puisque l'ensemble des situations sera bientôt examinée de la même manière et appréciée selon des critères partagés, quel que soit le réservataire.

Budget : sans objet

3. Améliorer le repérage et la prise en charge psychosociale des enfants co-victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

La MAP : les enfants co-victimes de violences conjugales

Rappel : La MAP permet, sur décision du juge aux affaires familiales (JAF), un exercice du droit de visite et un accompagnement protégé de l'enfant par un adulte-tiers, sans qu'il y ait de contact entre les deux parents, lors des déplacements entre les domiciles des parents, dans un cadre sécurisé et protecteur pour l'enfant.

La Ville de Paris, le Parquet, la Cour d'appel, la CAF (Mission parentalité) et la Préfecture de Paris (Service Droits des femmes et égalité) ont lancé en **2018**, la MAP (mesure d'accompagnement protégé des enfants). En **2019**, 17 enfants âgés de 2 à 13 ans ont été accompagnés. En **2021**, **12 MAP ont été prescrites** par la JAF et seulement 5 ont été mises en œuvre. À ce jour (7 juin 2022), **19 MAP** ont été réalisées en 2021/2022 dont 7 sont en cours.

La FORMATION des avocat·es, a été réalisée en lien avec le Barreau de Paris : en 2021, **130 avocat·es** ont été formé·es (sur les 7 000 avocat·es en droit de la famille à Paris)..

La question du positionnement du dispositif se pose car à la frontière entre « protection de l'enfance », « soutien à la parentalité » et « prévention des violences faites aux femmes », ce qui en fait un dispositif complexe dont l'objectif final peut se décliner ainsi : « **protéger la mère, c'est protéger l'enfant**».

Budget Ville (DSOL) : 12 103 €

2021, **une formation** a été mise au point pour « **accompagner les enfants co-victimes de violences conjugales** », afin d'approfondir la compréhension de l'impact des violences sur les enfants, d'adapter la posture professionnelle pour leur accueil et leur écoute spécifique, de comprendre les enjeux de la parentalité dans un contexte de violences conjugales et de pouvoir proposer des soutiens adéquats et sécurisants.

La formation est financée **par la Ville/DSOL**. Elle concerne les agent-es de la sous-direction de la prévention et de la protection de l'enfance (SDPPE).

Le groupe de travail a créé une **mallette pédagogique** qui contient 7 supports différents (jeux, affichettes sur les émotions, livret sur la santé des enfants exposés aux violences, plaquettes du défenseur des droits) peuvent être utilisés avec les parents et/ou les enfants pour faciliter les échanges et réflexions autour de la prévention des violences.

Budget non précisé.

4. Prévenir la récurrence par la prise en charge et la responsabilisation des auteurs de violences.

La Ville apporte son soutien à des associations qui interviennent au titre de la prévention de la récurrence concernant l'hébergement et l'aide à la décohabitation des auteurs présumés de violences conjugales, grâce à l'association APCARS. Ces interventions se font aux titres de la prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes d'infractions pénales, avec une attention portée sur la prise en compte des auteurs de violences (et quelques rares autrices).

En 2020, la Ville a soutenu avec l'État la prise en charge des auteurs présumés de violences conjugales avec la création de 8 nouvelles places en CHRS en période de confinement, passant le dispositif existant à 11 places.

En 2021, 38 auteurs présumés de violences conjugales placés sous contrôle judiciaire ont été hébergés et ont bénéficié d'un accompagnement social. Ce sont majoritairement des hommes ayant un contrôle judiciaire. Cette prise en charge permet d'éviter les situations d'errance, de prévenir de la récurrence.

Budget : la subvention apportée à l'APCARS : 77 000 € (budget dédié 100% à des hommes).

5. Renforcer la détection et l'orientation des femmes victimes de violences en développant un programme municipal de formations dédiées

La Ville de Paris propose à ses agent-es des formations adaptées à leurs missions respectives (accueil, accompagnement...). L'ensemble de ces formations constitue un véritable dispositif, coordonné et cohérent en matière de contenu.

Objectifs du dispositif de formation

- Améliorer l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes
- Renforcer la qualification de chacun·e
- Identifier les acteurs et actrices qualifié·es et adapté·es
- Contribuer à mettre en place une réponse cohérente et pertinente sur tous les territoires parisiens

Les différents modules

- Primo-accueil face aux violences de genre
- Accompagnement des femmes victimes de violences conjugales
- Prise en compte des mariages forcés
- Mutilations sexuelles féminines
- Les enfants exposés à des violences conjugales
- Les impacts psychologiques des violences
- Les violences faites aux femmes dans le sport

Au Total : 6 453 personnes ont participé à une formation sur les violences faites aux femmes entre 2008 et 2021

(Voir le tableau dans l'état des lieux OPVF 2021)

En 2020 et 2021, la plupart des formations habituellement dispensées ont été suspendues suite à la pandémie. De nouvelles sessions ont néanmoins été ouvertes en 2021 :

- ✓ Une formation «violences conjugales/enfants et parentalité » en 2020 et 2021 a permis de former **40 professionnel·les** de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- ✓ Deux formations animées par le CIDFF sur le repérage et l'orientation des femmes victimes de violences en insertion ont été dispensées auprès de **25 travailleur·ses sociaux/ales** des espaces solidarité insertion.
- ✓ S'agissant des futur·es policier·es municipaux/ales, le CIDFF intervient afin sur des sessions sur les violences conjugales : à ce jour 443 agent·es ont été formé·es. La Direction de la police municipale et de la prévention (DPMP) forme des promotions de 210 agent·es environ tous les 3 mois en s'efforçant de recruter des femmes sur ces postes traditionnellement masculins.
- ✓ Formation Repérage et orientation des femmes victimes en insertion : formation dédiée aux référent·es sociaux/ales des Espaces parisiens pour l'insertion. Deux sessions de 15 participant·es organisées en 2021.
- ✓ Formation violences conjugales : les enfants et la parentalité : formation dédiée aux acteur·rices de la protection de l'enfance et plus particulièrement aux professionnel·les du service social scolaire. 20 personnes formées en 2021.
- ✓ Formation Travail social et prostitution : dédiée aux agent·es du travail social rencontrant ce type de situation dans leur pratique professionnelle. Une session de 16 personnes organisée en 2021.

Co-animation du réseau de référent·es violences conjugales

Contribuer à l'élimination des violences conjugales constitue un axe de travail et une mission des agent·es du travail social. Pour les soutenir dans cette action de repérage et d'accompagnement des victimes, des référent·es violences conjugales sont nommé·es au sein des services sociaux de la collectivité parisienne. En tant que personnes ressources, ces référent·es bénéficient de formations. Ils et elles peuvent intervenir en soutien de leurs collègues, proposer ou collaborer sur leurs territoires respectifs, à des actions

spécifiques en faveur des personnes et des familles concernées. Suite à la situation sanitaire en 2020, le **réseau qui compte 130 travailleurs sociaux et travailleuses sociales de la Ville**, a progressivement repris son activité. Il s'est réuni à deux reprises en 2021.

Budget : 12 790 €
(DSOL: 6 790€ et OPVF/SEII/DDCT : 6 000 €)

6. Renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et améliorer l'accompagnement des personnes prostituées, y compris les jeunes et les mineur·es

Paris, ville capitale, est particulièrement concernée par la prostitution et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

La loi n° 2016-444 du 13 avril 2016, vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. L'État a la responsabilité de prévenir et sanctionner l'achat d'actes sexuels, de renforcer la lutte contre les réseaux de proxénétisme et de protéger et accompagner les victimes du système prostitutionnel en créant un parcours de sortie de la prostitution avec des fonds dédiés. Cette position abolitionniste de la France a été réaffirmée par la décision n°2018-761 QPC, du 1^{er} février 2019 du Conseil constitutionnel. Avec l'objectif de rendre plus effectif le soutien aux victimes, la Ville de Paris a choisi d'intervenir en finançant des projets d'accompagnement proposés par des associations de terrain.

La prostitution est considérée comme une violence faite aux femmes dans la mesure où elle les affecte profondément, en altérant simultanément leur intégrité physique et mentale. L'univers de la prostitution est de plus, marqué par des violences (physiques, sexuelles, verbales) d'une extrême gravité, dont les effets sur la santé physique et psychologique des personnes sont considérables. Les traumatismes physiques et psychologiques durables engendrés par la prostitution sont constatés quelle qu'en soit la forme pour les victimes, dont 85% sont des femmes.

La prostitution revêt des formes multiples et a connu ces dernières décennies des changements majeurs notamment dus à l'usage croissant d'internet et à la place grandissante de petits réseaux locaux de proxénètes, flexibles et aux configurations éphémères, donc très différents des réseaux de traite internationaux. La prostitution des mineur·es se développe considérablement sous ces nouvelles formes ; cela est préoccupant et appelle la mobilisation de la Ville de Paris avec ses partenaires institutionnels et associatifs.

La Ville de Paris finance des projets spécifiques d'accompagnement des personnes prostituées et de prévention de la prostitution notamment en direction des jeunes.

Ces actions s'articulent autour des priorités suivantes :

- L'accès aux droits
- La mise à l'abri et la création de parcours de sortie de la prostitution,
- l'insertion professionnelle, l'aide à l'hébergement et un accompagnement social global.

Par exemple, le Bus des femmes organise des ateliers pour d'anciennes prostituées sur des thèmes de santé et de prévention (dépistage du cancer du col de l'utérus, du sein, médiation Covid, etc...) permettant l'établissement et le maintien du lien social, de lutter contre de l'isolement, et de favoriser l'entraide (30 femmes 2 hommes en 2021).

Deux autres actions peuvent être mentionnée : l'une pour les personnes toujours en situation de prostitution (ex : programme d'insertion professionnelle, accès à la santé ou maraude), l'autre pour les victimes de traite (MIST ou le foyer Jorbalan).

Budget : 270 000 €
(DSOL : 15 000 € et SEII/DDCT : 255 000 € à 14 associations.)

7. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans les lieux de la nuit

Prévenir les violences sexuelles et sexistes (VSS) dans les milieux festifs - Plan d'action pour la vie nocturne

Durant l'été 2021, les établissements festifs ont fait face à une recrudescence de cas de violences sexuelles et sexistes ainsi que de cas de soumission chimique, situation amplifiée sur les réseaux sociaux avec le hashtag #balancetonbar. La Préfecture de Police et l'APHP n'ont pas constaté d'augmentation significative de plaintes ou de prises en charges sanitaires liées à ce phénomène, il semble qu'il s'agisse plutôt des effets d'une libération de la parole.

Les espaces concernés sont en 1^{er} lieu les espaces publics. Des campagnes de sensibilisation, de la médiation, des présences policières, municipale et nationale sont encore nécessaires. Le besoin de lieux « safe », lieux de refuge pour les personnes harcelées, est également exprimé et enfin, les établissements festifs (bars, boîtes de nuit, etc) sont concernées via des campagnes de sensibilisation, la formation des équipes, voire un protocole d'intervention.

Les actions réalisées par la politique de la vie nocturne concernant les violences sexuelles et sexistes :

- En 2017 : campagne estivale de sensibilisation des noctambules dans l'espace public (La Nuit est à Tous) comprenant un volet de prévention du harcèlement sexuel et sexiste.
- En 2018 : assemblée plénière du Conseil de la Nuit dédiée aux discriminations et violences sexuelles et sexistes la nuit
- En 2019 : atelier sur le consentement en milieux festifs impliquant associations de prévention, établissements et organisations d'événements.

L'objectif est de faire des nuits parisiennes des nuits inclusives et bienveillantes, et ainsi de rassurer les publics concernés (femmes, LGBTQI+), et donc, concrètement, de mettre en place un protocole intégrant les thématiques du consentement, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes, de la soumission chimique, des discriminations.

En décembre 2021, une assemblée du Conseil de la Nuit a été dédiée à la question des violences sexistes et sexuelles (VSS) et de la soumission chimique en milieux festifs avec : les élu·es référent·es de la Nuit des mairies d'arrondissement, les services de la Ville concernés, la Préfecture de Police, l'APHP, les syndicats d'établissements de nuit, des établissements et organisateur·rices d'événements, les associations : Consentis, Collectif Féministe Contre le Viol, Fêtez Clairs, Charonne, Noctambules citoyens.

Cette assemblée a permis d'établir un diagnostic partagé et de poser les bases d'un dispositif d'interventions à mettre en œuvre en 2022, comportant : une campagne de sensibilisation dans les établissements, la formation de leurs équipes et la mise en place d'un protocole d'intervention pour les événements.

L'opération s'adresse aux femmes et hommes fréquentant les établissements et événements festifs parisiens (publics nombreux et diffus).

Budget non précisé.

Récapitulatif budgétaire Objectif 21 (Non exhaustif)

Action 1 - OPVF	502 000€
Action 2 - ISC	211 640 €
Action 2 - Maison des femmes APHP	90 000 €
Action 2 - Hébergement	2 235 730 €
Action 3 - MAP	12 100 €
Action 4 - Hébergement auteurs	77 000 €
Action 5 - Formation	12 790 €
Action 6 - Prostitution	270 000 €
Total	3 411 260 €



OBJECTIF 22 : FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE DES FEMMES À TRAVERS LA CULTURE ET LE SPORT

1. Encourager une programmation artistique égalitaire et une mixité des pratiques culturelles

Voir aussi Objectif 1 action 3

Le plan d'action de la Direction des affaires culturelles (DAC) agit pour l'égalité dans les arts et la culture à Paris, à travers l'action directe de la Ville et par le biais de ses équipements culturels en régie ou en accompagnant les structures culturelles et les artistes.

Deux points forts articulent la démarche :

- **Une attention constante aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes**

Sous le pilotage de Carine Rolland, adjointe en charge de la culture, un séminaire de rentrée 2021 a eu lieu avec une cinquantaine de structures artistiques et culturelles afin de profiler des objectifs sociétaux communs, notamment celui de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'un des ateliers a été dédié à l'attention à la mixité/diversité des propositions artistiques et des publics accueillis.

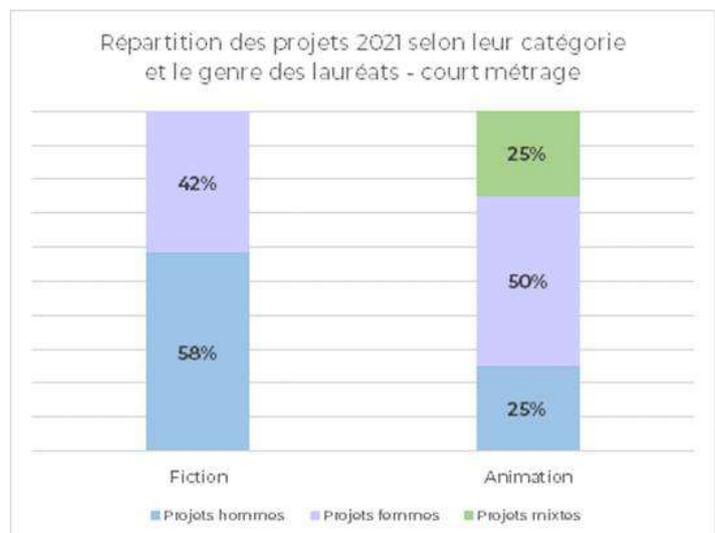
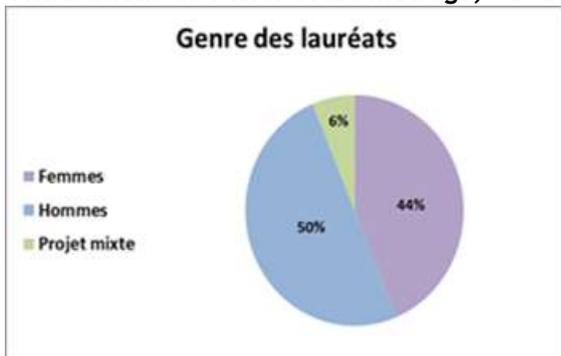
Les échanges ont porté sur les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les dimensions, tant sur le plan de l'égalité professionnelle et salariale (*chapitre 2 de ce rapport*), que sur le plan des activités conduites en veillant à la parité des programmations, à la sensibilisation des publics bénéficiaires par la lutte contre les stéréotypes et contre toutes formes de discrimination liée au genre dans les contenus des formes artistiques présentées.

Un projet à l'échelle de la mandature : « PARCOURS POUR LES FEMMES QUI ONT FAIT PARIS »

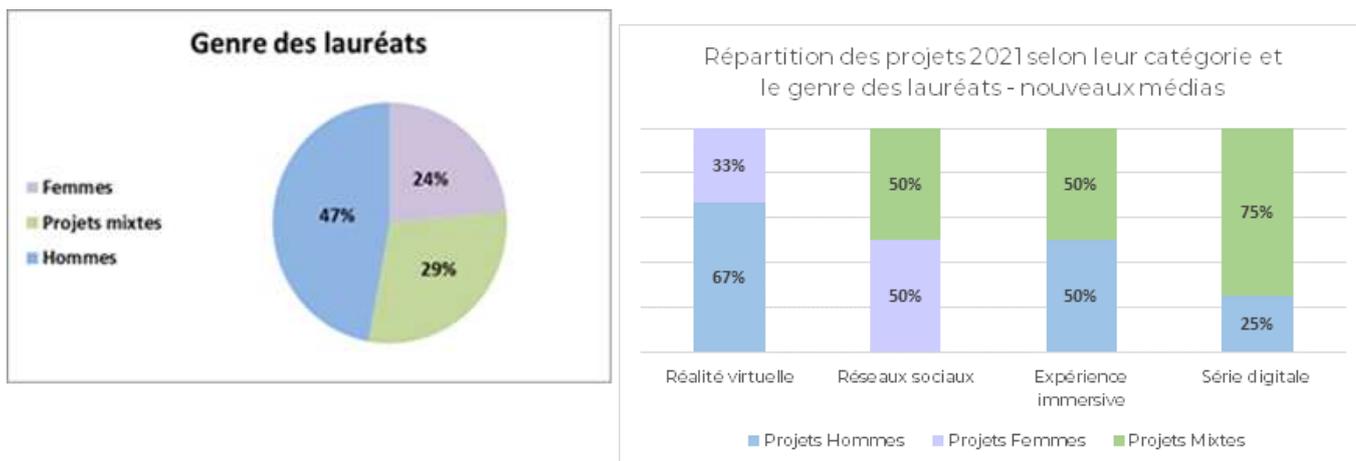
Laurence Patrice, adjointe en charge de la mémoire et du monde combattant, a lancé en octobre 2021 un vaste projet pour valoriser l'histoire des femmes qui ont joué un rôle pour la capitale, et qui fait suite au vœu voté au Conseil de Paris d'avril 2021. Un cadre a été esquissé dans chaque arrondissement, à partir de l'existant, autour de personnalités féminines marquantes et importantes. Il s'agit de privilégier les pionnières dans tous les champs (sciences, recherche, social, art, engagement militant...), de veiller à la diversité des parcours et des figures de femmes, d'identifier des sites spécifiques et de mettre au point un outil numérique (QR code).

- **En cinéma** : deux graphiques illustrent la répartition femmes hommes

Attributions du Fonds court-métrage, sur un total de 16 projets :



Attributions du Fonds nouveaux médias, sur un total de 17 projets :



Au titre de la Mission Relations Internationales

Parmi les artistes accueilli-es en résidence en 2021 à la Cité Internationale des arts : 5 hommes et 4 femmes ; aux Récollets : 9 hommes et 2 femmes (à noter que ces accueils dépendent d'un cadre partenarial pour lequel la Ville n'est pas la seule partie prenante des décisions).

Budget non précisé.

2. Favoriser l'accès aux sports pour toutes et développer la pratique féminine des sports, en club ou dans les lieux en libre accès, notamment dans le cadre du programme de Transformations Olympiques (Héritage des JOP 2024).

Les objectifs de la Direction de la jeunesse et des sports sur le sujet s'articulent selon 4 axes :

- ✓ Promouvoir les pratiques sportives féminines dans le cadre amateur et/ou récréatif.
- ✓ Augmenter le taux de pratique sportive des jeunes filles issues des quartiers populaires.
- ✓ Promouvoir les pratiques sportives féminines de haut niveau.
- ✓ Développer les dispositifs Paris Sportives et Transformations olympiques 2024 pour l'accompagnement des femmes à la pratique sportive dans l'espace public

Favoriser la pratique sportive de toutes les Parisiennes

Les dispositifs suivants visent à rendre accessible l'activité sportive à un public féminin éloigné de la pratique.

« **La Parisienne** » : cette course connaît depuis sa création une fréquentation croissante. La Parisienne est une course féminine de 7 km de marche ou course ou 10 km de course, en plein cœur de Paris. Elle se déroule chaque année au début du mois de septembre et rassemble environ 30 000 participantes. Le dispositif « Objectif La Parisienne » a pour but de promouvoir la pratique de la course à pied et des activités physiques en général auprès d'un public féminin en situation de précarité économique et sociale.

En 2021, 52 femmes, des Parisiennes en insertion socio-professionnelle, ont participé (dossards offerts). Le nombre de dossards offerts par l'organisateur a été réduit à la suite de la crise sanitaire, mais sera réévalué à la prochaine édition.

Budget non précisé.

PARIS SPORT SENIORS : Avec le dispositif Paris Sport Seniors, la Ville de Paris propose gratuitement aux plus de 55 ans des activités d'entretien et de bien-être, animées par les éducateur·rices sportif·ves de la Ville. Ce dispositif offre la possibilité aux senior·es d'accéder ou de favoriser un retour à la pratique sportive. En 2021, on compte **84 % de femmes** dans les inscriptions à ce dispositif annuel à destination des senior·es, un taux qui est constant ces dernières années.

	Femmes	% de femmes	Hommes	% d'hommes	TOTAL
55 ans ou +	3901	84%	742	16	4643

Budget : Abandon de recettes (mesures tarifaires) : 32 000 €

Paris Sport Vacances : le dispositif PSV propose des stages sportifs pendant les vacances scolaires à destination des enfants âgés de 7 à 17 ans. De nombreuses disciplines sportives sont proposées, de même qu'un certain nombre de stages multisports. L'ensemble des arrondissements parisiens est concerné.

En 2021, 1 250 stages ont été organisés sur l'année dont 44 ont été exclusivement réservés au public féminin (3,5%). Le reste des stages est par ailleurs totalement mixte (8 971 jeunes). Sur ces 8 971 enfants, 3 109 sont des filles, soit 35%.

	Femmes	% de femmes	Hommes	% d'hommes	TOTAL
7 - 17 ans	3 109	35%	5 862	65%	8 971

(Rappel : en 2020, **2 750 jeunes filles** sont entrées dans le dispositif (33%) et **5 582 garçons** (67%). La répartition filles - garçons est la même pour les QPV)

Budget : Il n'est pas possible, en l'état, de distinguer ce qui relève de Paris Sport Vacances et encore moins la part qui concerne les pratiques sportives des filles. En effet, certains stages sont organisés et encadrés par des associations sportives en convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), subventionnées par la Ville de Paris. Les subventions attribuées à l'année à ces associations sont globales et par conséquent pas uniquement dédiées aux actions Paris Sport Vacances.

Une priorité : les jeunes filles issues des quartiers populaires

Objectif : Rendre accessible l'activité sportive à un public féminin éloigné de la pratique.

HAND'ELLES

Développée par l'association Educ'Hand dans le cadre de son partenariat avec la Ville de Paris, Hand'elles propose à des jeunes filles de 8 à 12 ans de pratiquer le handball les samedis matin. HAND'ELLES est une action de solidarité dont l'accès est libre et gratuit, avec en 2021, 42 jeunes filles issues de QPV.

La crise sanitaire a impacté le dispositif (premier semestre 2021). Il a pu reprendre à compter de septembre, mais un décrochage du public cible et habituellement suivi a été noté. L'association partenaire Educ'hand retravaille sur la prise de contact avec les établissements scolaires pour redynamiser le dispositif

Budget : subvention de 15 000 € à l'association Educ'Hand dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

FOOT'ELLES

Le dispositif, mis en place dans le cadre de l'héritage FIFA 2019, vise à intégrer des filles dans une discipline sportive traditionnellement masculine par la création d'équipes féminines de football au sein des Mercredis Du Sport (partenariat avec l'USEP Paris, les clubs structurants de football féminins parisiens, le Comité de football de Paris ainsi que la Fondation PSG).

Depuis septembre 2019, les centres des Mercredis du Sport proposent l'activité **football à des filles** en école primaire. Un championnat féminin de football est organisé avec 14 équipes poussines et 6 pupilles. Un mini championnat est prévu ainsi que 2 journées de « plateaux techniques » supplémentaires dans l'année. Enfin, une « finale » est programmée.

En 2021, le dispositif a touché 200 jeunes filles.

Paris sportives - Héritage 2024

La Ville de Paris a présenté en juin 2019, les 20 mesures du programme [Transformations olympiques](#), parmi lesquelles la mesure 12 : [les femmes à la conquête de l'espace public](#). L'un des axes consiste à ENGAGER DES TEMPS D'ANIMATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES pour inciter et habituer les femmes à réutiliser les terrains de sport en accès libre.

Le projet PARIS SPORTIVES consiste à accompagner plusieurs clubs parisiens et associations de quartier afin qu'ils puissent créer des programmes sportifs et culturels récurrents (activités hebdomadaires idéalement) pour rendre visible le sport au féminin et stimuler les pratiques sportives sur les terrains en accès libre.

Le projet permet de créer des habitudes de fréquentation par des jeunes filles et des femmes, des terrains en libre accès, en organisant régulièrement une activité sur ces terrains, afin que leur présence soit visible et s'inscrive dans le partage de ces espaces avec les garçons et les hommes qui les utilisent régulièrement.

La sélection des associations s'est effectuée par le biais d'un 1^{er} appel à projet, qui a été publié en 2020. À la suite de la crise sanitaire les projets n'ont pu débuter qu'en juin 2021. L'appel à projets a été renouvelé à l'été 2021 pour la mise en œuvre de nouveaux projets en 2022.

Public : 500 femmes et jeunes filles en 2021 (comptabilisé à partir des bilans des clubs. Pour 2022, le bilan sera établi avec l'aide d'un prestataire mandaté pour la réalisation d'une étude d'impact du dispositif).

Budget 2021 : 100 000€ maximum, apportés à parité entre Paris 2024 et la Ville/DGJOPGE. Ils ont été répartis entre les lauréats (*le budget 2022 sera de 200 000€ maximum, apportés pour moitié par Paris 2024 et par la Ville/DGJOPGE*).

Budget: 50 000 € dédié à 100% à un public de femmes.

TALENTS 2024 : ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS INNOVANTS DES JEUNES FAISANT ECHO AUX VALEURS DE L'OLYMPISME.

La Ville de Paris et Paris 2024 ont également lancé la troisième édition de l'appel à projets «Talents 2024» dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques. Ce programme d'accompagnement soutient des projets innovants, au service de la société, initiés et portés par des jeunes âgé-es de 16 à 25 ans habitant la Métropole du Grand Paris. Ils font écho aux valeurs de l'olympisme (excellence, amitié, respect) et aux objectifs de l'agenda olympique (sobriété, développement durable, non-discrimination) et s'inscrivent dans l'une des 4 grandes thématiques suivantes : éco-citoyenneté, inclusion, sport et santé, solidarité.

Le dispositif a permis de recueillir **229 candidatures portées par 50% de femmes et 50% d'hommes**.

- ✓ 43% des projets sont portés par des jeunes habitant-es à Paris intramuros, 42% par des personnes en métropoles et 15% par des personnes hors métropoles ; 12% se déroulent ou touchent les quartiers prioritaires.
- ✓ parmi les 24 projets sélectionnés, 4 lauréats : 1^{er} lauréat : projet porté par un homme ; 2^e lauréat : projet porté par une équipe mixte ; 3^e lauréat : projet porté par une équipe féminine ; 4^e lauréat : projet porté par un homme.

Budget : dotation financière d'un montant global de 60 000 €. Part du public femmes (50%) : 30 000 €.

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport

Un Marché pour la formation des associations et clubs sportifs parisiens à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (2 lots mineur.es et majeur.es) a été lancé en août 2021 pour une durée initiale de 6 mois. Un avenant l'a prolongé la durée de 6 mois supplémentaires jusqu'au 31 juillet 2022. L'organisme de formation EGAE a remporté ce marché.

En 2021, 30 dates de formation (en distanciel) ont été proposées en semaine et seulement 12 ont été réalisés pour 167 personnes formées en 2021 (soit 87 inscrit-es sur le lot 1, 62 participant-es, taux de participation de 71%. 80 inscrit-es sur le lot 2, 52 participant-es, taux de participation de 65%.)

Les cibles : les associations et clubs de sport de haut niveau. Les associations de proximité ont été mobilisées dans un second temps et plus en fin d'année 2021 et en début 2022.

L'évaluation fait apparaître une satisfaction, les retours indiquent notamment une formation claire, intéressante, efficace et interactive.

La DDCT et la DJS souhaitent prolonger le marché d'un an par un avenant N°2 jusqu'au 31 juillet 2023.

Budget : 9 650 € (SEII/DDCT)

Récapitulatif (non exhaustif) : VOLET SPORT : 125 000 €	
Paris sport séniors	30 000 €
Hand'elles	15 000 €
Paris Sportives	50 000 €
Talents 2024	30 000 €
VSS	9 650 €
TOTAL	134 650 €

Récapitulatif budgétaire Objectif 22 (Non exhaustif)

Action 1 - Création artistique	Non précisé
Action 2 - Volet Sport	134 650 €
Total	134 650 €



OBJECTIF 23 : ACCOMPAGNER LES PARISIENNES LES PLUS PRÉCAIRES

1. Favoriser l'accompagnement des femmes éloignées de l'emploi vers un parcours d'insertion professionnelle adapté en diversifiant les orientations professionnelles vers les métiers porteurs d'emploi

Associer égalité professionnelle et dynamiques d'insertion : l'action du SEII

Rappel : Malgré une inscription du principe d'égalité professionnelle dans la loi depuis plus de 50 ans, les inégalités entre les femmes et les hommes dans et face à l'emploi persistent : surreprésentation du temps partiel subi, des contrats précaires et du pluri-emploi parmi les femmes, violences sexistes et sexuelles dans le travail, stéréotypes de genre limitant l'horizon et l'ambition professionnelle des jeunes filles, inégales opportunités de carrière, dévalorisation et précarité des métiers à prédominance féminine, discriminations à l'embauche, difficultés liées à la conciliation des temps de vie, aux problèmes de gardes d'enfant, etc

Certaines femmes rencontrent plus de difficultés que d'autres à accéder et se maintenir dans l'emploi, et constituent des publics prioritaires. C'est le cas des cheffes de famille monoparentales, des femmes de plus de 45 ans, des femmes bénéficiaires de minima sociaux, des femmes étrangères, et des femmes victimes de violences conjugales.

Par conséquent, accompagner l'insertion professionnelle des Parisiennes les plus éloignées de l'emploi et favoriser l'égalité professionnelle sont des enjeux placés au cœur des politiques publiques portées et soutenues par le SEII.

Pour cela, le SEII soutient les associations de terrain travaillant à l'amélioration de l'insertion professionnelle des Parisiennes et à l'égalité professionnelle. Parmi ces actions figurent notamment le suivi, l'accompagnement et la participation au financement de ces associations, autour des 5 axes suivants :



Budget SEII/DDCT : 126 500 €

À côté de ce soutien aux structures associatives de terrain, le service a participé à la mise en place d'une convention expérimentale tripartite, rassemblant l'association « Une femme, un toit », la Mission Locale de Paris et la Ville de Paris, pour faciliter l'accès de jeunes femmes victimes de violences à un accompagnement renforcé et à des opportunités professionnelles au sein de la Ville.

[Voir la page « de l'insertion et de l'égalité professionnelle des femmes » dans Paris.fr :](#)

Le Pari des Possibles

Recrutement, formation et accompagnement de femmes en insertion professionnelle dans les ateliers et chantiers d'insertion du CASVP et dans le dispositif Premières heures (cadre : Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion - Plan Parisien d'Insertion par l'Emploi).

Le Pari des Possibles, créé en 2015 s'est fixé un objectif de recrutement de **60 % de femmes**. Cet objectif a été atteint chaque année depuis 2015, alors même que les candidatures féminines étaient moins nombreuses que les candidatures masculines.

Les Ateliers Chantier d'Insertion du CASVP s'adressent à des publics éloignés ou très éloignés de l'emploi. Cette politique, pilotée par l'État (DRIEETS) définit une stratégie à l'échelle départementale pour orienter les acteur·rices tant vers les secteurs d'activité en tension que vers les publics les plus vulnérables.

La stratégie parisienne a identifié les publics féminins, et notamment en situation de monoparentalité, comme prioritaires. En effet, le manque de qualification, d'expérience professionnelle et la nécessaire organisation à mettre en place pour la garde des enfants, les confrontent à des difficultés qui ne permettent pas de candidater sur des postes en insertion et de se projeter vers une insertion durable.

Cette action ne vise pas seulement à proposer un contrat de travail en insertion, mais aussi à proposer des formations en français pour favoriser **leur autonomie sociale et professionnelle**. Il s'agit également de les accompagner dans l'organisation de la vie familiale et personnelle (organisation d'un atelier sur les modes de garde), et dans la résolution de difficultés sociales et professionnelles (santé et bien-être notamment). L'action vise également à proposer un accompagnement des femmes du chantier d'insertion nettoyage sur la gestion du stress, la santé mentale, la santé sexuelle, la nutrition, etc... La démarche s'adresse tant aux chargé·es d'insertion par des actions de formation ou d'échanges qu'aux bénéficiaires par des ateliers aux contenus adaptés (musico thérapie, danse thérapie, sophrologie, par exemple).

85 personnes (33 hommes et 52 femmes) ont participé aux chantiers d'insertion.

	Femmes	Dont femmes en QPV	Dont étrangères	Hommes	Dont hommes en QPV	Dont étrangers
26 - 49 ans	42	5	40	18	4	12
50 - 59 ans	8	2	6	9	5	6
60 ans ou +	0	0	0	2	1	2
Total	52	9	46	33	10	23

Financement État (DRIEETS) : 858 934€, soit environ 53% du financement total.

EPEC (PLIE) au titre du FSE : 26 732€, soit 1.67%

Budget : Ville/DSOL : 1 600 238 €

Part de femmes (61%) : 976 145 €

Lever les freins à l'emploi des femmes et des jeunes filles

La Direction de l'attractivité économique et de l'emploi contribue à lever les freins à l'emploi des femmes, à travers ces différents dispositifs de **soutien à l'activité économique et à l'emploi**.

SOUTIEN À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES FEMMES ET JEUNES FEMMES

L'action du bureau du développement économique local

La Ville de Paris, via son Bureau du développement économique local, soutient des actions d'accompagnement vers l'emploi pour un public parisien éloigné du marché du travail, dans le cadre d'une politique destinée à l'ensemble des Parisien·nes, et dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville ciblant les résident·es des quartiers populaires.

En 2021, ce sont 16 430 femmes et 18 368 hommes, qui ont été accompagné·es, soit 47 % de femmes (+6% par rapport à 2020) et 53 % d'hommes (-6% par rapport à 2020).

Si certaines actions soutenues touchent plus de femmes que d'hommes (64 % de bénéficiaires femmes dans le cadre de l'AAP politique de la Ville et 55 % pour l'AAP Dynamique Emploi), le dispositif touche encore une majorité d'hommes (58% d'hommes accompagnés par la Mission Locale ou encore 52% d'hommes accompagnés par l'EPEC via le Plan local d'insertion par l'emploi et les clauses sociales.

Budget : 7 174 665 €.

Part dédiée aux femmes (47%) : 3 372 090 €.

Des actions spécifiques femmes

Afin de faire face aux inégalités subies par les femmes dans l'accès à l'emploi et de rééquilibrer la part des femmes sur certains dispositifs, des subventions sont accordées à des actions d'accompagnement vers l'emploi, visant exclusivement ou majoritairement un public féminin. Ce sont :

ADAGE - Accompagnement Global Contre L'Exclusion	Action « Femmes en mouvement »
ESPEREM	Accompagnement global de femmes monoparentales
FLORIMONT	Emploi des femmes de 45 ans et plus Paris 14 ^e
Citoyennes Interculturelles de Paris 20	Promotion de l'économie sociale et solidaire
Le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	Insertion socio-professionnelle et autonomie de femmes confrontées à des violences, des difficultés sociales et professionnelles
Les Descodeuses	Sensibilisation des femmes à l'informatique
Maison 13 Solidaire	Actions en faveur de l'accès aux droits et de la capacité d'agir de femmes du quartier
Joséphine pour la Beauté des femmes	Accompagnement vers l'emploi de femmes allocataires du RSA
Social Builder	AAP Réactiv'Emploi

Budget : pour des actions dédiées femmes : 243 535 €

L'insertion par l'activité économique (IAE)

Composante de l'Économie sociale et solidaire (ESS), l'insertion par l'activité économique (IAE) a pour objectif de favoriser le retour à l'emploi de personnes cumulant des difficultés sociales et professionnelles. L'IAE propose, dans le cadre du code du travail, des modalités spécifiques. Les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) reçoivent des financements de l'État. A ces aides s'ajoutent des financements de la collectivité parisienne.

L'action s'inscrit dans le cadre du Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE). Seules les personnes très éloignées de l'emploi peuvent bénéficier de l'IAE (agrément délivré par Pôle emploi). Les secteurs d'activité les plus représentés dans l'IAE (bâtiment, espaces verts, etc...) attirent davantage les hommes. Ainsi les femmes sont toujours minoritaires dans l'IAE. Elles représentaient 22 % des publics sur Paris en 2021. Des disparités fortes existent cependant entre les différents types de dispositifs d'accompagnement (associations d'insertion, entreprises d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion).

Budget fonctionnement global : 1 743 474 €

Part dédiée aux femmes (22%) : 383 565 €

En baisse par rapport à 2020 (592 781€).

FORMATION DES FEMMES ET DIVERSIFICATION DES CHOIX PROFESSIONNELS

Le bureau de la formation professionnelle soutient l'accès à la formation pré-qualifiante ou qualifiante des Parisien-nes éloigné-es de l'emploi, sans distinction de sexe. Les femmes étant encore minoritaires sur certains dispositifs et secteurs, elles sont inscrites comme public prioritaire dans plusieurs appels à projets avec un objectif a minima de mixité, et idéalement de parité.

Des actions 100% femmes ou les ciblant prioritairement sont aussi financées via les appels à projets. Les objectifs sont la diversification des choix professionnels des femmes, l'ouverture des portes de secteurs dans lesquels elles sont encore minoritaires, alors que pourvoyeurs d'opportunités d'emploi, à l'image du numérique.

Appel à projets ParisCode

En France, seulement 16% de femmes travaillent dans des métiers techniques du numérique. Par ailleurs, 2/3 des métiers du numérique sont occupés par les hommes (Syntec). De même, les femmes ne représentent que 15 et 20% des étudiant·es des formations au numérique.

Avec « ParisCode », programme de formations aux métiers du numérique créé en 2016, la Ville de Paris s'est fixée notamment comme objectif de favoriser l'insertion des femmes sur le marché de l'emploi dans le digital, secteur qui constitue un réel vivier d'opportunités, notamment pour les plus jeunes, pour s'orienter vers un secteur « porteur », ou pour celles qui souhaitent faire évoluer leur carrière.

Pour cette 5^{ème} édition de Paris Code, les formations sont ouvertes à plusieurs types de publics (les 18-25 ans et les plus de 45 ans). Cette diversité rend ainsi difficile la collecte de données par tranche d'âge. En moyenne depuis 2016, les formations ParisCode ont accueilli **40% de femmes**. Toutes les formations lauréates de l'AAP sont tenues d'atteindre la parité au niveau de leurs effectifs de formation. Cependant certaines d'entre elles sont strictement réservées aux femmes, dans le but d'accroître les chances de féminisation des profils qualifiés du numérique encore très - trop - masculin.

Switch	No codeuse - 15 places
Le Wagon	« Women Coders » et « Women data » - 15 places
Fem'in Tech	Conceptrice et développeuse web - 30 places
Social Builder	Data Analyst - 20 places
Epitech	Web cademy intégratrice développeuse web - 30 places
Les Descodeuses	DesNoCodeuses, combinez l'apprentissage du no-code et du code - 15 places

Budget global fonctionnement : 605 400 € -
Part dédiée aux femmes (40%) : 242 160 €

Appel à projets Paris Fabrik3

Dans le cadre de l'appel à projets ParisFabrik 3 (2020-2021), de formations professionnelles aux métiers de la transition écologique dans les filières de la fabrication numérique et artisanale, de l'économie circulaire et des mobilités douces, les femmes ont représenté 39 % des apprenant·es et les hommes, 61 %.

Les femmes ont été identifiées comme un public prioritaire du fait de leur sous-représentation dans les métiers techniques et manuels, et sont mentionnées comme telles dans le règlement de l'appel à projets. Une action positive est menée pour cibler spécifiquement ce public, l'objectif étant d'arriver à termes à la parité sur les formations.

Parmi les projets retenus :

Akamade	« Intégrer la fabrication numérique à une pratique artisanale et créative » et « Intégrer la fabrication numérique à un travail autour du cuir »
Atelier Maurice Arnoult	Bottier·ère hommes
Ass. pour l'Insertion des Jeunes	Chantier d'apprentissage écoconstruction et bois
Eclosion	Réparateur·ice d'électroménager de produits blancs
Etudes et chantiers	Mécanicien·ne réemploi cycle
Extramuros	Menuiserie en économie circulaire
Fab city grand Paris	Circular Making
Foodlab	Modélisation pour les métiers de bouche

La petite rockette	Agent.e technicien-ne polyvalent.e de réemploi
Quatorze	Construction bois
Villette makerz by woman	Designer·euse d'objets d'écosystème circulaire et Designer·euse d'objets

Budget global fonctionnement : 506 000 €
Part dédiée aux femmes (39%) : 197 340 €

Appel à projets Paris Tous En Jeux

Paris Tous En Jeux est un programme de formations lancé en 2019, dont l'objectif est de former les Parisien·nes éloigné·es de l'emploi et issu·es des quartiers populaires, aux métiers en tension, sollicités par l'organisation et le déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Si les femmes ne constituent pas un public cible en soi, la mixité femme/ homme est visée pour chaque formation. Les femmes sont cependant minoritaires, du fait des secteurs visés par l'appel à projets.

L'appel à projets a ainsi compté **27% de femmes** et 73% d'hommes (chiffres non encore consolidés).

Certains secteurs de formations, tels que le secteur de la construction ou celui de la sécurité, ont en effet du mal à recruter des femmes. Certaines formations ont cependant accueilli exclusivement ou majoritairement des femmes.

Farinez-vous	Formation d'aide boulanger
A-Waaree	Logistic training
Panorama Etudes Formation Conseils	Cuisine mode d'emploi(s) et Prépa Cuisine Mode d'emploi(s)
Collectif Ad'hoca	Ad'hoc Alpha
Centre de formation d'apprentis - BTP	Préparation au titre professionnel maçon en voirie et réseaux divers, formation métier et français en compétence professionnelle
L'École de la transition écologique	Formation professionnelle installateur de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques en couverture
Parcours d'insertion FLES de Paris	Formation professionnelle installateur de panneaux solaires thermiques et photovoltaïques en couverture
FoodSweetFood	Tournesol
GIEQ Sports Solutions	Parcours maître-nageur sauveteur et adaptation aquatique
Promotion des métiers de la Ville (Promevil)	Certification aux métiers de l'accueil, l'information, l'orientation, la communication et la médiation de proximité
Kabubu - l'amitié par le sport	Splash
Moulinot Compost & Biogaz	Formation professionnelle au métier d'éco-animateur·rice - guide composteur

Budget global fonctionnement : 412 000 €
Part dédiée aux femmes (27%) : 111 240 €

TUMO

Depuis 2018, le forum des images a ouvert TUMO Paris, la première école de création numérique gratuite pour les 12-18 ans. Elle initie les jeunes à différentes technologies créatives de l'image et du numérique dans 8 domaines créatifs du numérique : cinéma, animation, jeu vidéo, musique, dessin, design graphique, modélisation 3D, et programmation. Tout au long de l'année, des animateurs·rices spécialisé·es accompagnent les jeunes à travers un parcours personnalisé, afin de proposer une alternance entre activités créatives et technologiques. Des ateliers d'initiation sont aussi organisés en période scolaire.

Les femmes demeurent encore peu présentes dans ces domaines de la création numérique, pourvoyeurs d'opportunités professionnelles. L'un des enjeux est aussi d'initier les jeunes filles dès le plus jeune âge à ces métiers et activités souvent peu connus du grand public, afin de les inciter à s'orienter vers ces carrières et à déclencher des passions et vocations.

Budget fonctionnement : non précisé.

Dispositif Paris Emplois à Domicile

Paris emplois à Domicile est un programme de formations aux métiers des services à la personne, métiers de l'autonomie, de l'accompagnement et du soin, lancé en 2021 par la Ville de Paris, dans le cadre du plan Paris Boost Emploi, en faveur des Parisien·nes les plus éloigné·es de l'emploi.

L'objectif de ces formations est, d'une part, d'offrir des parcours pré-qualifiants qui préparent aux métiers des services à la personne et, d'autre part, de proposer des certifications de niveau 3 qui répondent aux besoins de prises en charge diverses : celle du quotidien des foyers parisiens, celle inhérente à l'accompagnement des enfants, des senior·es et des personnes handicapées.

Avec le soutien de la collectivité parisienne et de Pôle Emploi, 10 actions de formation, portées par 8 structures, sont mises en œuvre sur la période 2021-2022 et permettent à près de 324 bénéficiaires de s'engager dans des parcours d'insertion professionnelle durable.

Budget fonctionnement : 403 000 €. Part des femmes non précisée.

SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT FEMININ

Fort du constat que les femmes entrepreneures sont encore minoritaires - 30% de femmes parmi les créateur·rices d'entreprise - et peu présentes dans les instances dirigeantes des start-ups, la Direction de l'attractivité et de l'emploi soutient des structures d'incubation ou d'accompagnement à l'entrepreneuriat, s'adressant spécifiquement aux femmes.

- ✓ **l'incubateur d'entreprises innovantes « WILLA »**, dont les projets incubés sont portés par des équipes à majorité féminine. Il est à noter que depuis 2005, WILLA a contribué à la création d'environ 500 start-ups cofondées par des femmes qui présentent un taux de pérennité à 5 ans de 80%. Budget fonctionnement : 75 000 €
- ✓ **« Women in Tech »** qui accompagne les femmes dans l'accès aux métiers du numérique. Budget fonctionnement : 25 000 €.

Budget non finalisé.

Récapitulatif Dispositifs DAE / Objectif 22 (Non exhaustif)

Accompagnement emploi	3 372 090 €
Spécifique femmes	243 535 €
IAE	385 565 €
Paris Code	242 160 €
Paris Fabrik 3	197 340 €
Tous enjeux	111 240 €
Total	4 551 930 €

2. Accompagner les femmes vulnérables ou en situation de précarité : parcours d'accès aux soins et au bien-être, d'accès aux droits pour les femmes étrangères, d'accès au logement et à la citoyenneté

Femmes en situation de monoparentalité

Les réseaux de solidarité des familles monoparentales

Le nombre des familles monoparentales est très important dans les quartiers populaires et la place de « chef de famille » est occupée par des femmes, qui en plus de leur difficulté d'insertion sociale et professionnelle ont la charge de leurs enfants. La Ville a créé un dispositif visant à **lutter contre l'isolement par la création de relations de voisinage de proximité**, en lien avec des associations. Les réseaux de familles monoparentales proposent un accompagnement individuel, mais aussi collectif, compris pour des femmes en situation de monoparentalité de fait, tant les charges domestiques et éducatives pèsent exclusivement sur leurs épaules.

De plus, ces deux années ont été traumatisantes à la fois sur le plan sanitaire mais aussi social et intrafamilial. Le problème de la mobilisation a été souligné car les difficultés organisationnelles pour les familles se sont multipliées, les besoins exprimés au sein des groupes de parole ont porté sur le bien-être, l'activité physique, l'art thérapie, les rencontres festives et culturelles, la cuisine collective, des ateliers de théâtre, du jardinage, etc..., des activités sans (et parfois avec) les enfants pour avoir des temps de répit.

Les institutions -écoles, Pôle emploi, crèches- ont été réceptives à la démarche et à l'accueil de ce public. La solidarité s'est développée et toutes et tous constatent un retour progressif de la confiance en soi et l'envie de retrouver des dynamiques collectives, ce qui est de bon augure pour la rentrée 2022.

8 réseaux de solidarité de voisinage sont actifs dans des quartiers à très forte présence de familles monoparentales, dont 2 nouveaux dans le 11^e et le 20^e, avec des actions débutées en 2020 mais rapidement interrompues du fait du confinement, pour un public de 175 femmes (chiffre 2022).

Les associations porteuses : ADAGE (17^e et 18^e) ; APASO (14^e) ; CRESCENDO (20^e Belleville-Amandier) - ESPEREM (13^e) - Le Picoulet (11^e) - Projets-19 ; Réseau Môm'artre (20^e - Les Portes)

Budget : 100 000 € (50 000 € : DDCT/SPV - 50 000 € : DFPE)

Paris logement familles monoparentales

Le dispositif Paris Logement Familles Monoparentales est une aide attribuée aux parents seuls, ayant un ou plusieurs enfants à charge. Ce dispositif aide les foyers à mieux supporter leurs dépenses de logement : loyer, remboursements des prêts d'accession à la propriété ou charges de copropriété. Le montant de l'aide est attribué en fonction des revenus, dans la limite du reste à charge de loyer/charges de copropriété.

À Paris, les familles monoparentales sont nettement plus présentes que dans le reste de l'Île-de-France et qu'en France métropolitaine. Elles représentent un véritable enjeu social pour la Ville de Paris qui multiplie les actions pour venir en aide aux plus fragiles.

Au total en 2021, ce sont 10 222 Parisien·nes (95,8% de femmes et 4,2% d'hommes) qui ont bénéficié de cette aide. Le montant de l'aide est attribué en fonction des revenus, dans la limite du reste à charge de loyer/charges de copropriété.

Budget non précisé.

Maraudes de réductions des risques à destination des femmes

Ce dispositif à destination des femmes usagères de drogues a été initié à l'été 2021, aux Jardins d'Éole (18^e) puis à l'automne au square de Porte de la Villette (19^e). Cette maraude a été dédiée aux femmes suite aux nombreuses violences dont elles sont victimes dans cet environnement, de leur état de santé fortement dégradé et de l'absence d'hébergement pour certaines. Il s'agit d'un accompagnement vers une structure d'accueil de jour ou vers leur hébergement. Ceci leur permet un répit et un accès à des soins.

Cette maraude est mise en œuvre par les associations : Aurore EGO (équipe mobile), Oppélia Charonne (espace femme) et Agir pour la Santé des Femmes (bus ADSF) qui interviennent 3 jours/semaine (sept à

novembre 2021) puis 2 jours/semaine (à partir de décembre 2021). Les intervenant·es remettent des kits d'hygiène, réalisent des entretiens, soins et orientations vers les espaces de repos, les urgences de l'AP-HP, les hôtels pour des prises en charge en urgence ou vers le dispositif ASSORE.

Pour chaque maraude, en moyenne, ce sont entre 3 et 9 femmes qui sont rencontrées, soit au total 38 usagères avec lesquelles les associations ont pu créer un contact un lien de confiance et pour lesquelles il leur a été proposé de se rendre aux espaces de repos (Espaces femmes, Porte de la Chapelle). En moyenne, 3 à 5 femmes par semaine sont accompagnées sur différents espaces, des mises à l'abri ponctuelles et l'organisation de RDV de soins.

Budget non précisé

Lutte contre la précarité menstruelle

L'association **Règles élémentaires** s'est donné comme but de lutter contre la précarité menstruelle. Elle organise des collectes, redistribue à des partenaires multiples des protections hygiéniques et propose des ateliers de sensibilisation, de formation et d'information sur la question des règles et de la précarité menstruelle aux femmes en situation de précarité et aux professionnel·les qui les accompagnent.

L'association a distribué sur l'ensemble de l'année 2021 plus de **670 000 produits menstruels** à Paris.

En parallèle, un partenariat avec l'association pour le don de produits d'hygiène féminine a débuté en 2021 avec le CASVP. Ce partenariat a permis le don de près de 100 cartons de produits d'hygiène féminine, distribués notamment aux centres d'hébergement. Ce partenariat a été formalisé début 2022 par la signature d'une convention.

Budget : 25 000 €

Femmes âgées en grande précarité

Deux associations sont soutenues par la Ville de Paris (DSOL), *Avec nos aînées* et *Ayyem Zamen*, pour venir en aide aux prostituées âgées, les accueillir, les prendre en charge globalement pour les orienter vers des structures de droit commun et restaurer le lien affectif pour la première et pour soutenir les femmes immigrées âgées, valoriser leur émancipation, leur autonomie sociale et accompagner leur bien vieillir pour la seconde (au total 400 femmes sont concernées par ces actions).

Budget non précisé

L'accès aux droits pour les plus précaires et notamment les femmes étrangères

Relai accès au droit (RAD)

Ce dispositif permet d'offrir des permanences juridiques généralistes gratuites aux personnes les plus démunies. La démarche consiste à « Aller vers » : plus de 7 000 permanences de juristes se tiennent dans une soixantaine de lieux institutionnels et associatifs (PAD, MJD, services sociaux, CHRS, ESI, PSA, etc ...). Un accompagnement est apporté aux personnes en matière d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et d'aide aux démarches.

Public : jeunes, femmes isolées avec enfants, personnes sortantes de prison, personnes âgées, en situation de handicap, souffrant d'addiction, sans logement personnel, en recherche d'emploi ou d'insertion, etc...

Public : 54% de femmes.

Les femmes sont davantage représentées que les hommes dans le public des permanences RAD. Elles constituent par exemple, une part majoritaire du public dans les structures du CASVP (56,7%), dans les Maisons de Justice et du Droit (56,6%) ou encore dans les PAD (54,3%). Les hommes, quant à eux, sont davantage représentés dans le public de structures telles que le PAD Jeunes (64,7%), dans le public placé sous-main de justice suivi par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (94,5%) ou dans les Permanences Sociales d'Accueil (66,7%).

Point accès au droit (PAD)

Les personnes en situation de précarité rencontrent plus de problèmes que les autres dans l'accès aux services publics et aux administrations de la justice. Les personnes qui ont peu de ressources économiques, qui sont peu entourées, éprouvent des difficultés dans l'accès à l'information, dans les démarches administratives et le recours à la justice.

Les 5 PAD animés par la Ville sont des lieux d'accueil gratuits et permanents chargés de faciliter l'accès au droit pour les habitant.es et en particulier pour les personnes qui en sont le plus éloignées. Ils proposent de l'information et des consultations juridiques, un accompagnement aux démarches juridiques et administratives ainsi qu'un accès à la médiation et à la conciliation.

Public : Le nombre de personnes venues en permanences :

	Femmes	% de femmes	Hommes	% d'hommes	TOTAL
mineurs	14	0,1%	16	0,2%	30
18 - 25 ans	499	4,9%	466	5,9%	965
26 - 40 ans	3964	38,5%	2759	34,7%	6723
41 - 65 ans	4702	45,7%	3800	47,9%	8502
65 ans ou +	1111	10,8%	900	11,3%	2011
TOTAL	10 290	100 %	7941	100 %	18 231

Au total en 2021, ce sont 18 231 personnes qui ont été renseignées à l'accueil ou reçues en permanences. Parmi elles : 56% de femmes.

Les deux dispositifs fonctionnent par voie de marché public. Ils s'inscrivent dans la politique parisienne d'accès au droit que la Ville mène aux côtés de l'État dans le cadre du Conseil départemental d'accès au droit (CDAD), dont la Ville est membre.

Soutien aux actions associatives dans les quartiers populaires parisiens

59 actions soutenues dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville en 2021 ont été conduites en 2021 pour renforcer l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes dans les quartiers populaires parisiens (QPV/QVA), vis-à-vis du public des femmes précaires.

La nature des projets financés est très variée : 9 projets sur la pratique sportive féminine et la promotion de la santé ; 4 projets sur des événements / temps forts (type semaine de lutte contre les VSS, mois de l'égalité, forum, etc....) ; 6 projets d'insertion socioprofessionnelle des femmes ; 6 projets autour de la parentalité et de l'entraide entre femmes / familles monoparentales ; 10 projets autour de la sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes, l'accompagnement et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ; 12 projets autour des pratiques culturelles et artistiques (théâtre forum, danse, poésie, conte, etc....) ; 8 projets autour de la place et l'émancipation des femmes, la citoyenneté, et l'action des femmes dans les quartiers

Répartition territoriale des 59 actions recensées : 10 projets dans le 10^e, 4 dans le 11^e, 5 dans le 13^e, 8 dans le 14^e, 1 dans le 17^e, 14 dans le 18^e, 6 dans le 19^e et 10 dans le 20^e.

Public : Des actions en faveur de l'égalité pour tout public et des actions à destination des femmes uniquement.

Budget : 70 600 € (Service Politique de la Ville/DDCT).

Des actions pour apporter l'art et la culture auprès des publics de femmes en situation de fragilité ou de précarité

- La **Halte Femmes** au **Carreau du Temple** accueille de manière inconditionnelle des femmes seules en grande précarité sociale et en situation d'errance. L'objectif poursuivi est de recréer un lien social en considérant leurs demandes, leurs réalités et de les accompagner dans leur parcours de vie. Un espace enfant a été imaginé en partenariat avec le Forum des Images et met à leur disposition des livres, des jeux de société, etc... L'association La Fête des Voisines a proposé une permanence quotidienne de soins et

santé (kinésithérapie, ostéopathie, podologie, manucure, pédicure...). [La Fabrique de la Solidarité](#) et l'association MaMaMa ont fourni aux mères isolées des vêtements chauds, des colis alimentaires et d'hygiène afin de subvenir à leurs besoins essentiels. La médiathèque Marguerite Audoux a prêté une sélection de livres à emprunter sur place.

- **Halte Artistique de l'Hôtel de Ville** : les Ateliers des Beaux-Arts ont installé des grands formats réalisés par les résidentes de la Halte des femmes de l'Hôtel de Ville, dans le cadre d'un travail commun encadré par la Maison de la poésie. Dans le cadre du Noël de la Halte, les femmes ont chanté le répertoire travaillé dans les ateliers chant et musique donnés par La Loge.

- **La Bibliothèque Louis MICHEL primée au Concours « Chouettes Toilettes »** organisé par l'association des bibliothécaires de France. La mise à disposition de matériels pour bébés et parents a retenu l'attention du jury comme dans d'autres établissements du réseau des bibliothèques parisiennes qui proposent ce type de matériels ou mettent à disposition gratuitement des protections hygiéniques pour lutter contre la précarité menstruelle.

- **Conservatoires - Musique pour les femmes SDF** : en mars, le CMA5 a été invité par la mairie du 5^e à présenter une « offrande musicale » à destination de femmes SDF dans le cadre de la *Nuit de la Solidarité*.

- **Partenariat Mission Cinéma et Samu Social** : La mission Cinéma a construit un partenariat avec la mission Culture Héritage et Loisirs du Samu social de Paris, qui permettra la mise à disposition de plus de 1100 places de cinéma à 10 structures d'hébergement gérées par le Samu social, dont des centres d'hébergement d'urgence pour familles monoparentales, des haltes des femmes, etc... Ce partenariat a permis des sorties collectives accompagnées par des animateur·rices des structures ou bien une utilisation en autonomie.

Budget non précisé.

Récapitulatif budgétaire - Objectif 23 (Non exhaustif)

Action 1 - Subventions SEII	126 500 €
Action 1 - Paris des possibles	976145 €
Action 1 - Dispositifs DAE	4 551 930 €
Action 1 - Entreprenariat	<i>Non précisé</i>
Action 2 - Toutes actions	195 600 €
Total	5 850 175 €



OBJECTIF 24 : FAVORISER LA CONQUÊTE ET L'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES

1. Favoriser la prise en compte du genre dans les projets d'urbanisme, d'aménagement et d'organisation de l'espace public, en inscrivant le critère de genre dans les documents contractuels et en réalisant des expérimentations

Rappel : parvenir à une culture de l'égalité passe autant par l'action symbolique que pratique : mieux investir l'espace social en restituant aux femmes, toute leur place dans l'espace public. L'enjeu est de «fabriquer la ville ensemble», femmes et hommes, une ville qui, parce qu'elle aura su tenir compte des attentes et des aspirations des femmes, deviendra plus égalitaire, plus accessible et facile à vivre pour toutes et tous.

Les politiques de genre concernent l'ensemble des politiques thématiques mises en œuvre par les collectivités territoriales : urbanisme, gestion de la mobilité, accès aux services culturels et sportifs, animation de l'espace public, circulation piétonne notamment, dans une recherche du « bien vivre ensemble ». Cette recherche d'égalité vise autant les politiques de solidarité et de cohésion sociale que les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Ainsi, proposer des aménagements facilitant l'appropriation de l'espace public pour toutes et tous, demande de s'intéresser autant à la planification urbaine, à l'installation de mobiliers et d'équipements (bancs, toilettes, jeux pour enfants, agrès pour femmes, etc...) et d'éclairage nocturne, qu'à la lutte contre le harcèlement de rue ou à la façon dont on nomme les rues, les stations de métro ou de tramway, les établissements sportifs, etc...

Suite à la publication du guide [Genre et espace public](#), paru en 2016, [le guide n°2, « Genre & espace public : des exemples et des expérimentations pour une approche genrée des politiques urbaines »](#) a vu le jour en 2021. L'objectif : pour améliorer la qualité de vie des habitant-es, il importe d'agir sur des facteurs de bien-être, produits d'une complexe articulation qui doit tenir compte du genre. Une prise en compte du genre implique d'interroger les formes de régulation qui se construisent sur le territoire (rues et quartiers, commerces, écoles, équipements sportifs et culturels, etc...), de jour comme de nuit. Puis il convient de proposer des aménagements facilitant l'appropriation de l'espace public par toutes, en favorisant la mixité, pour une ville adaptée à chacun-e, agréable et conviviale.

Voir la page dans Paris.fr : <https://www.paris.fr/pages/genre-et-espace-public-18033>

Les bonnes pratiques présentées dans le guide portent sur l'intégration du genre dans les opérations d'aménagement, mais aussi sur des marches exploratoires de femmes, la prévention autour du milieu festif nocturne, la représentation des femmes dans la ville, les Transformations Olympiques, la tranquillité publique...

Ce sont **47 bonnes pratiques** sous forme de fiches-actions synthétiques, classées en **8 rubriques** mises en ligne sur Paris.fr

A. Coveillance et sentiment de sécurité
B. Urbanisme
C. Développement durable et résilience
D. Vie nocturne
E. Participation citoyenne
F. Sport
G. Représentation symbolique et art dans la ville
H. Budget

Des élu-es se sont investi-es et ont rédigé les édits de chacune des rubriques :

La Ville de Paris mobilisée

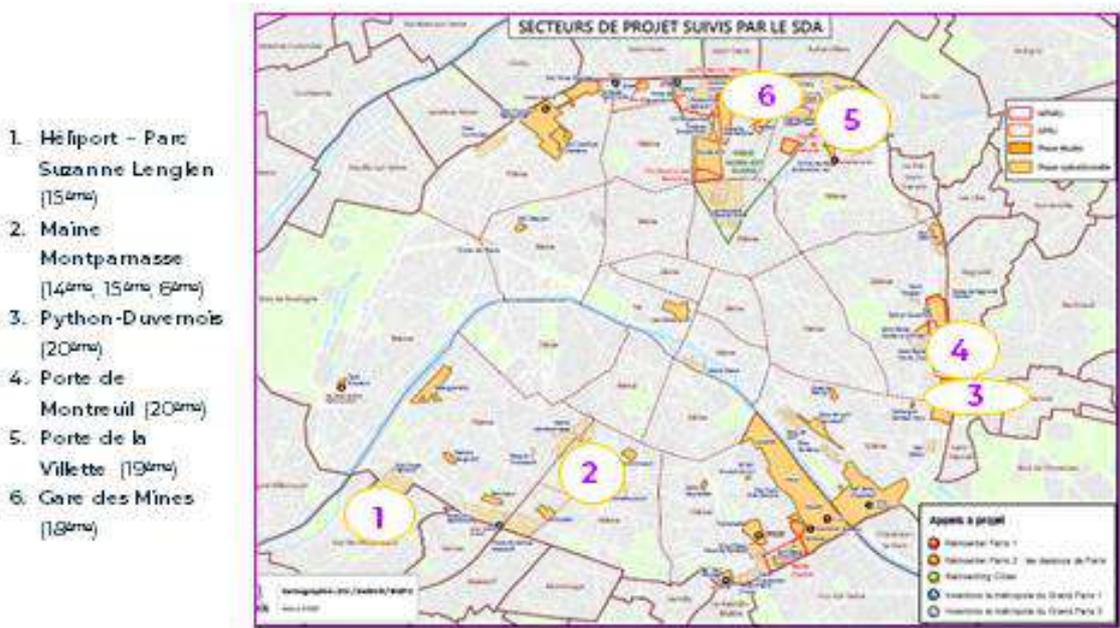
<p>Emmanuel Grégoire, 1^{er} adjoint en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les aménagements et de la transformation des politiques publiques</p> <p>Hélène Bidard, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire</p> <p>Nicolas Nordman, adjoint à la Maire de Paris en charge de la prévention, de l'aide aux victimes, de la sécurité et de la police municipale</p> <p>Jacques Bourcier, adjoint à la Maire de Paris en charge de la construction publique, du suivi des chantiers, de la coopération des travaux sur l'espace public et de la transition écologique du bâti</p>	<p>David Bellard, adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du Code de la rue et de la voirie</p> <p>Frédéric Hocquard, adjoint à la Maire de Paris en charge du tourisme et de la vie nocturne</p> <p>Laurence Patrice, adjointe à la Maire de Paris, en charge de la mémoire et du monde combattant</p> <p>Carine Rolland, adjointe à la Maire de Paris en charge de la culture et de la ville du quart d'heure</p>	<p>Anouch Toranian, adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public</p> <p>Paul Simonson, adjoint à la Maire de Paris en charge des finances, du budget, de la finance verte et des affaires européennes</p> <p>Pierre Rabaden, adjoint à la Maire de Paris en charge du sport, et des Jeux olympiques et paralympiques</p> <p>Vlastimil Najdoski, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la résilience animale</p>
---	---	--

Ce guide n°2 a été présenté le 7 mai 2021, à l'occasion d'un séminaire qui a permis des interventions de grande qualité sur le sujet. Deux vidéos proposent une réécoute de ces tables rondes : [vidéo 1](#) et [vidéo 2](#)

L'édition de ce 2^e guide « Genre et espace public », couplé à la sensibilisation « les Réveils du genre » ont valu à la Ville l'obtention d'un prix Territoria Argent en 2021

Mise en œuvre des méthodes et des actions dédiées

La feuille de route 2020 de la Direction de l'urbanisme, Service de l'aménagement, comporte l'introduction du genre de manière approfondie pour **6 opérations d'aménagement pilotes** :



Pour étudier le genre dans ces quartiers pilotes, l'outil de **diagnostic genré** élaboré en 2020 a été enrichi par son application sur des opérations pilotes d'aménagement. Il formule 45 points clés à prendre en compte lors de la réalisation du diagnostic de territoire en amont des projets de (ré)aménagement. Ils sont organisés selon les 5 axes proposés par le guide Genre et espace public n°1.

- » CIRCULER
- » OCCUPER L'ESPACE : FLÂNER, FAIRE DU SPORT
- » ÊTRE PRÉSENTES ET VISIBLES
- » SE SENTIR EN SÉCURITÉ
- » PARTICIPER

Ces 45 questionnements ont été repris dans le **cahier des charges d'un accord cadre** élaboré avec la DFA pour réaliser les **études d'impact** sur l'environnement des opérations d'aménagement. En 2021, 3 équipes pluridisciplinaires ont été retenues dont des équipes d'expert·es du genre. Elles ont été mobilisées sur les 6 opérations d'aménagement pilotes menées par différentes directions de la Ville (Direction de l'urbanisme, Secrétariat général, Direction de la voirie et des déplacements, Service égalité intégration inclusion/ Direction de la démocratie, des citoyen·nes et des territoires).

La Ville va de cette manière pouvoir disposer de données distinguant les femmes des hommes, puis de recommandations d'aménagement qui seront formulées et intégrées dans les programmes des projets d'aménagement, pour favoriser une plus grande égalité des femmes et des hommes dans ces projets.

Les opérations pilotes d'aménagement en sont à des stades d'avancement différents.

1-

Un diagnostic genré, mené sur le site du Parc Suzanne Lenglen (15^e) montre un usage non égalitaire du site : les hommes occupent le centre des terrains de football, les femmes, certains équipements sportifs situés en haut des buttes d'où on voit bien les alentours. On observe plus de mixité sur des espaces en bout des terrains de foot. Il conviendra que son aménagement participe à l'amélioration de cette situation, pour réduire la ségrégation.

La méthode d'observation utilisée est dite « TOPINO ». Elle consiste à représenter en couleurs différentes les hommes, les femmes et les équipements utilisés. Les fonds sont des photos de site prises à des moments différents. Les catégories sexuées sont ainsi rendues plus visibles.



Les études montrent que les espaces de loisirs les moins spécialisés (promenades, parcs publics, etc...) sont ceux où l'on rencontre une plus grande mixité sociale et de genre. Cette recommandation a été faite aux concepteurs de l'aménagement.

2 -

Un diagnostic genré a également été mené sur l'Opération d'aménagement Maine-Montparnasse (6^e, 14^e, 15^e). L'ensemble de la mission consistait à répondre aux questions suivantes. Seules les étapes 0 et 1 ont été réalisés en 2021.

0 : ANALYSE DES DONNÉES EXISTANTES ET DÉFINITION DES ENJEUX
 Exploitation des données genrées dans la documentation disponible sur le projet et des quartiers similaires

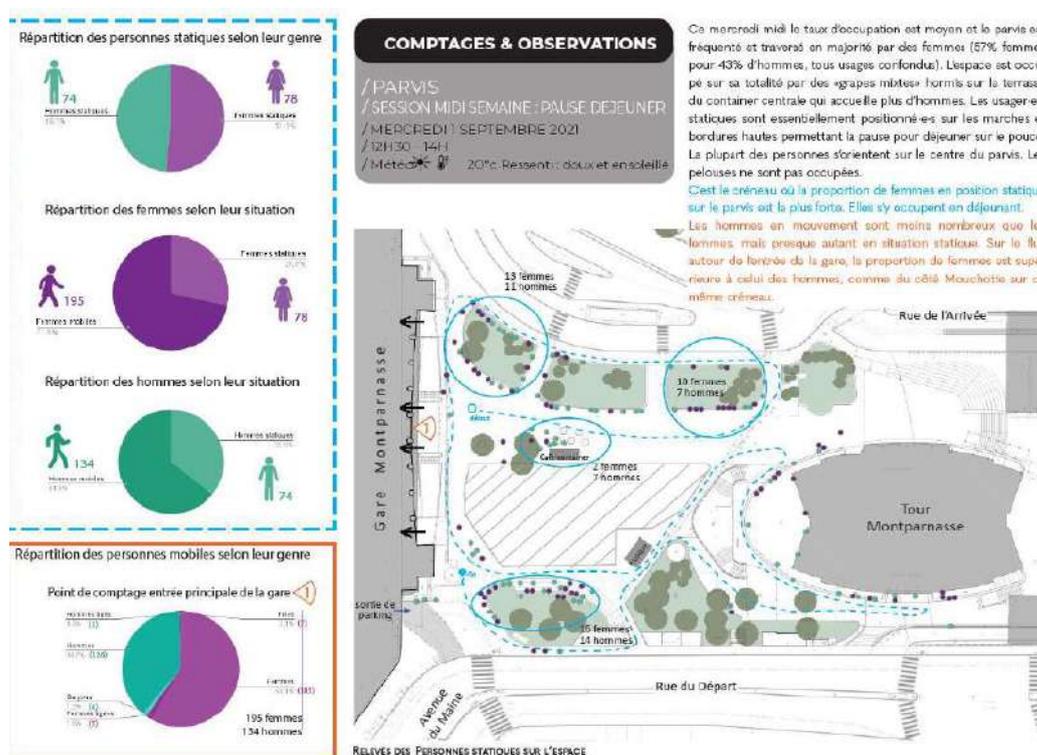
1 : PRISE DE CONNAISSANCE DU TERRAIN
 Enquête de terrain (comptages et observations sensibles) pour identifier les dynamiques genrées d'occupation et de mobilité

2 : ANALYSE THÉMATIQUE DU PROJET EN PHASE AVP
 Analyse à travers la grille de diagnostic tirée du référentiel Genre et espaces publics de la Ville de Paris

3 : RÉFLEXION COLLECTIVE AVEC L'ÉQUIPE-PROJET
 Analyse des axes d'amélioration et d'adaptation du projet

4 : RESTITUTION THÉMATIQUE ET PAR ÉTAPE DE PROJET
 Préconisations opérationnelles et thématiques autour des 5 axes

L'étape 0 a montré que les données sexuées n'existaient pas. L'étape 1 s'est articulée autour de comptages et d'observations sensibles : un exemple des constats effectués sur le site :



Des cartes sensibles ont été publiées qui serviront à la suite de l'opération-pilote qui se poursuit en 2022.

3-

La transformation des espaces sportifs en véritables espaces publics quartier Python-Duvernois (projet de renouvellement urbain des Portes du 20^e)

Dans le cadre de la mission pilotée par l'EDL 20^e Portes portant sur l'animation des terrains de tennis de Python-Duvernois, de nouveaux aménagements ont été réalisés en 2021. Afin de favoriser l'appropriation du site, ces aménagements ont été co-construits avec les habitant.es du quartier et notamment les jeunes par le biais de chantiers éducatifs. Cette mission a permis de créer un nouvel espace de mixité (hommes/femmes, enfant/adultes...) au sein du quartier. L'expérience sera un atout pour les années à venir à l'occasion de l'occupation temporaire des friches, portée par la SEMAPA, aménageur de la ZAC Python-Duvernois.

Différents événements, ateliers organisés pour certains avec un focus « féminins » (jeunes, mère de famille etc...) mais pas de données sexuées collectées.

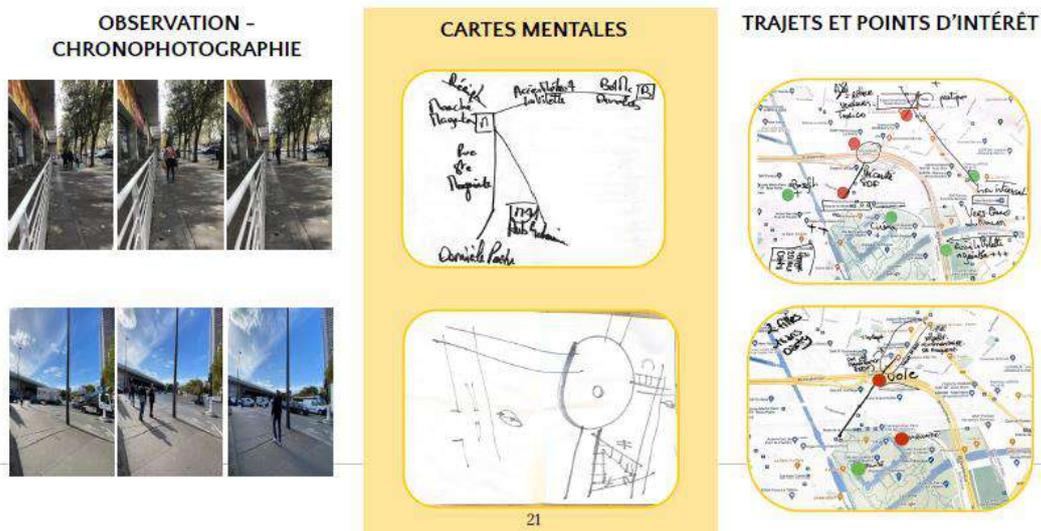
Budget : 200 000 € mais la part égalité femmes hommes non identifiée.

4-

Porte de Montreuil : pas d'avancée significatives en 2021.

5-

Sur le site pilote de la Porte de la Villette (19^e), l'outil de diagnostic genré et les guides édités en 2016 et 2020 par le Service égalité (DDCT) ont été remis à une équipe d'élèves de l'école d'urbanisme de Paris, pilotée par le bureau d'études EquaSaree. Des observations ont été menées par chronophotographie, des cartes mentales ont été dessinées par des passant.es, une représentation géographique des trajets et des points d'intérêt du site ont été mis en évidence.



La grille de lecture élaborée par la DDCT/SEII a été remplie et des besoins ont été exprimés :



Tous ces enseignements seront intégrés aux prochaines étapes de l'aménagement du site : la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement en 2022.

6-

Pour le projet d'aménagement de Gare des mines fillettes (18^e), une marche exploratoire de femmes a été organisée dans le quartier Charles Hermite-Valentin Abeille. La restitution a mis en valeur les 44 recommandations formulées par les 14 femmes mobilisées.

Exemple de recommandations :

2. Boulevard Ney		"La violence, ça devrait pas être la normalité."	
PHOTOS	RECOMMANDATIONS	PHOTOS	RECOMMANDATIONS
	<p>11- Supprimer les deux sanisettes du boulevard Ney (pas de volonté d'urinoirs de remplacement)</p> <p>12- Renforcement du nettoyage côté Geodis</p>		<p>15- Installer de nouveaux commerces et services : boulangerie, laverie, Mc Do, salle de sport, coiffeur, institut de soin, salle de spectacle ou un cinéma, librairie ou maison de la presse</p> <p>16- Organiser un marché sur le Boulevard</p> <p>17- Créer un lieu dédié aux femmes</p>
	<p>13- Ajouter des éclairages</p> <p>14- Installer des caméras pour dissuader les exactions</p>		<p>18- Mettre en place des actions de médiation avec les U.D et le CHRS</p> <p>19- Organiser des ateliers d'auto-défense</p> <p>20- Végétaliser et planter plus de fleurs</p>

Ces 6 opérations pilotes se poursuivent en 2022. Les enseignements pourront être modélisés, afin d'enrichir le guide Genre & espace public n°2 de nouvelles bonnes pratiques et de le diffuser dans les nouveaux projets et programmes d'aménagement à venir.

Budget : la part consacrée au genre n'a pas encore été comptabilisée.

Pour favoriser l'égalité femmes hommes dans l'espace public, l'Agence de l'écologie urbaine de la Ville s'efforce d'ouvrir les dispositifs « Permis de végétaliser » et « la maison du jardinage » à tous et toutes.

Permis de végétaliser : c'est un dispositif qui permet à chacun·e de jardiner dans l'espace public, de préférence en pleine terre, dont les objectifs sont :

- ✓ Embellir sa rue, son quartier, pour améliorer le cadre de vie des Parisien·nes
- ✓ Rencontrer, partager et créer de nouveaux liens avec ses voisin·es
- ✓ Participer au développement de la biodiversité en ville par le biais de la végétalisation
- ✓ Retrouver un lien avec la nature, sensibiliser les jeunes à la nature.

Pour tout projet, il est demandé d'être constitué obligatoirement en collectif : une association, un conseil de quartier ou un groupe d'au moins 5 riverain·es, établissement scolaire ou périscolaire, commerce, entreprise ou encore un collectif de riverain·es.

Le permis de végétaliser ne concerne que l'espace public (sur le trottoir ou sur une place). Ce peut être fleurir collectivement le pied des arbres, jardiner en pleine terre après retrait du bitume ou installer des jardinières au sol.

Aujourd'hui, sur 2 700 permis de végétaliser, 70,4% sont portés par des femmes.

La maison du jardinage, placée au beau milieu du Parc de Bercy, est dédiée au jardinage en ville. Partie intégrante du réseau municipal d'écologie urbaine, elle accueille tous les amateurs de jardinage en milieu urbain, mais aussi les porteurs et porteuses de projets de jardins partagés ou de végétalisation.

Le lieu regroupe une salle d'activités pratiques et d'échanges où sont organisés ateliers, conférences et formations, ainsi qu'une bibliothèque spécialisée, des espaces d'exposition, une serre et un potager écologique. Les deux objectifs principaux, encourager les [jardins partagés](#) et [les permis de végétaliser](#) à Paris doivent permettre à terme, de réduire l'empreinte carbone de l'activité humaine.

Aujourd'hui, 72% des personnes impliquées sont des femmes.

Pas de données financières sur ces 2 actions - Coûts intégrés dans les animations proposées par la direction - Locaux de la Ville de Paris action en régie.

Agriculture urbaine : depuis 2016, la Ville de Paris lance chaque année l'appel à projet « Parisculteurs ». Elle recense des espaces à végétaliser et propose leur exploitation pour favoriser la biodiversité et un retour de l'agriculture en ville. Parisculteurs propose d'accroître les cultures et la verdure au sein de la capitale. Agriculteurs, jardiniers, paysagistes, entrepreneurs, concepteurs, startupeurs, architectes, acteurs associatifs, riverains... (femmes et hommes) proposent des projets de « verdurisation » de la capitale.

A l'inverse des 2 précédents dispositifs, le public est ici majoritairement masculin : 58 projets portés par des hommes (soit 72,5%) et 22 projets portés par des femmes (27,5%).

Le budget Parisculteurs 2021 : Fonctionnement : 50 000€ - Investissement : 247 390€, soit 297 390 €
Part dédiée à des femmes (27,5%) : **81 782 €**

La question des toilettes : un sujet crucial

L'installation de cabines femmes sur l'espace public revient à la **Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE)**.

Dans la majorité des quartiers de Paris, les 432 sanisettes installées sont mixtes mais la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans l'accès aux sanitaires est un domaine en réflexion et en recherche pour disposer à terme d'une stratégie déclinable et ajustable sur le territoire parisien.

Les expérimentations en cours reposent sur une nouvelle répartition des espaces dédiés avec le double objectif d'encourager l'utilisation par les hommes des urinoirs, moins consommateurs d'espace, et d'utiliser ces espaces pour installer des cabines traditionnelles pour les femmes.

Cette nouvelle répartition de l'espace trouve sa traduction dans l'immédiat principalement sur les berges de Seine très fréquentées durant la période estivale.

Sur les berges de Seine rive droite, la DPE entretient toute l'année 16 toilettes réparties entre 7 cabines pour les femmes, 1 PMR mixte, 5 urinoirs et 3 cabines pour les hommes. Ce dispositif pérenne est complété durant l'été par 19 toilettes mobiles réparties entre 8 cabines femmes, 6 urinoirs, 1 PMR mixte et 4 cabines pour les hommes.

Par ailleurs des sanitaires fixes sont également présents sur l'île Saint-Louis disposant de 5 cabines femmes, 4 urinoirs et une cabine homme. Ce dispositif est ouvert toute l'année.

Sur les berges de la rive gauche, la DPE entretient toute l'année 12 toilettes réparties entre 6 cabines pour les femmes, 3 urinoirs et 3 cabines pour les hommes. Ce dispositif pérenne est complété durant l'été par 18 toilettes mobiles répartis entre 8 cabines femmes, 6 urinoirs et 4 cabines réservées aux hommes.

Enfin un dispositif estival est mis en œuvre sur le canal Saint Martin (6 urinoirs Mme. Pee - 5 urinoirs Mister Pee), le bassin de la Villette (4 urinoirs Mme Pee - 5 urinoirs Mister Pee) et les berges de Seine du 5^{ème} arrondissement - Jardin Tino Rossi (2 cabines mixtes - 2 urinoirs).

Urinoirs Mme. Pee ? En septembre 2018, le grand public découvrait MadamePee, un urinoir dédié aux femmes, pouvant être installé dans les lieux événementiels. Nathalie des Isnards, dont la start-up est incubée à Paris, a mis un an

pour développer son produit. C'est un service rapide pour réduire les files d'attente aux toilettes pour les femmes, l'équivalent féminin de ce qui existe depuis longtemps pour les hommes.

MmePee, c'est « une urinoire » (décliné au féminin) ergonomique pour offrir aux femmes une infrastructure dédiée et adaptée à la morphologie des femmes. Le design du produit a été conçu pour répondre aux besoins de robustesse, facilement transportable pour installer ces urinoirs dans des événements (festivals, courses à pied, fêtes urbaines...).

L'urinoir Mister Pee a ensuite été conçu comme le premier urinoir masculin, pensé à partir de l'urinoir féminin, doté de parois et d'un toit. Il préserve l'intimité des hommes où qu'ils soient.

Toilettes par typologie d'utilisateur·rices, intégrant la période estivale

Lieu	Cabines femmes	Urinoirs	Cabines hommes	PMR mixte	Cabine mixte	Urinoir Mme. Pee	Urinoir Mister Pee
Berges de Seine - RD	15	11	7	2	0		
Berges de Seine - RG	14	9	7	0	0		
Ile saint louis	5	4	1	0	0		
Sites estivaux	0	2	0	0	2	10	10
TOTAL	34	26	15	2	2	10	10

Les dispositifs présentés ci-dessus et actuellement présents sur l'espace public s'inscrivent dans une recherche efficace de prise en compte d'une réalité physiologique des femmes.

Budget non précisé

Rénovation de toilettes publiques situées dans les jardins parisiens

Le Service d'exploitation des jardins assure les conditions de propreté et de sécurité des locaux d'aisance situés dans l'espace public afin d'en favoriser l'usage, notamment aux femmes et aux jeunes filles.

Deux sites en particulier : les haut et bas du parc de Belleville (pour 198 000 €) et le Square Sarah Bernhardt

Budget : 33 000 €, pas de données connues sur la fréquentation.

--- ----- ---

Un soutien aux associations

Pour aller plus loin, le Service égalité intégration inclusion (DDCT) apporte des subventions à 23 associations entrant dans cette démarche de conquête de l'espace public par toutes, y compris via la pratique sportive, et visant la transition vers une ville plus inclusive.

(voir le détail dans l'annexe : Les subventions du SEII, Pôle égalité femmes hommes / DDCT).

Budget : 23 000 €

2. Renforcer la participation des femmes aux diagnostics de territoire et plus largement au processus de décision, notamment en réalisant des marches exploratoires en amont de tous les projets de rénovation et d'aménagement

Marches exploratoires de femmes

La démarche des marches exploratoires de femmes s'appuie sur l'expertise d'usage des habitantes et usagères d'un quartier, afin de délivrer à la fois un diagnostic sensible du territoire et des propositions pour en améliorer le cadre de vie, tout en prenant en compte la dimension du genre. Cette méthode, en plus de mobiliser des personnes habituellement peu visibles et engagées, permet de faire émerger des propositions concrètes et intéressantes qui peuvent améliorer rapidement le quotidien des usager.e.s.

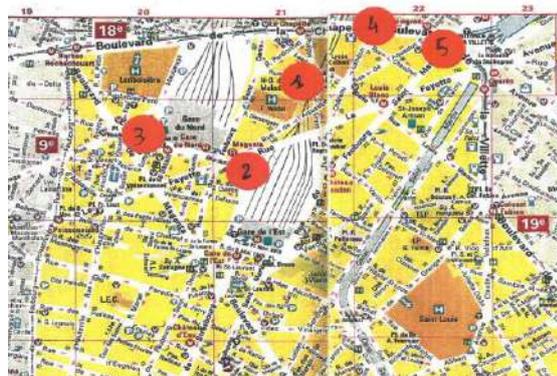
En 2021, 3 marches ont été organisées : dans le 10^e (entre les deux gares), dans le 18^e (Valentin Abeille/Charles Hermite) et dans le 20^e (Belleville/Amandiers).

La Ville de Paris accompagne l'organisation de marches exploratoires de femmes qui aboutissent à la formulation de préconisations élaborées par les marcheuses, usagères de l'espace public, et se traduisent par un plan d'actions présenté aux mairies d'arrondissement. Les actions portent sur l'aménagement des quartiers, les équipements, la fréquentation des lieux, l'animation et la vie de quartier mais aussi sur la visibilité et l'éclairage, la propreté, etc...

Ces marches répondent à un triple enjeu : l'aménagement du territoire, l'animation du quartier et le sentiment de sécurité.

Une marche dans le 10^e arrondissement

« Éclairages insuffisants, attroupements, circulation peu sécurisée... Autant d'éléments qui peuvent pousser les femmes à changer de route et repenser leur trajectoire ».



Avec cette marche, les participantes réalisent un véritable diagnostic fondé sur l'expérience et élaborent des propositions pour l'aménagement et l'animation de l'espace public.

Calendrier : Juillet 2021 : réunion publique de lancement et de présentation de la démarche, à la Mairie du 10^e ; novembre : 2 ateliers de cartographie ; décembre : 1^{ère} marche en soirée.

L'association À Places Égales, est garante des objectifs et de la méthode des marches exploratoires. Une équipe projet a été mise en place, composée de la conseillère d'arrondissement, déléguée à l'égalité femmes /hommes, à la lutte contre les discriminations, et à l'intégration, l'adjointe à la maire déléguée aux affaires sociales, aux solidarités, à la lutte contre les inégalités et contre l'exclusion, la conseillère d'arrondissement, déléguée à la prévention, à la sécurité, à la police municipale, et à la vie nocturne et la cheffe de cabinet de la Maire du 10^e.

Une marche dans le 18^e

Dans le 18^e, cette démarche a été financée dans le cadre partage de la santé environnementale (DASES/SPSE et de l'égalité femmes hommes. L'équipe de développement local (EDL 18^e) a co-animé l'action avec trois associations locales que sont le club de prévention spécialisée GRAJAR, le centre social et culturel Rosa Parks et l'Espace Paris Jeunes la Villa. L'animation a été confiée à l'association A Places Égales.

Suite à la marche, les participantes ont présenté, le 29 juin 2021, leur diagnostic du quartier et leurs 44 propositions d'actions sur des champs aussi variés que la propreté, l'animation commerciale ou des infrastructures sportives et familiales. En novembre 2021, les 15 marcheuses ont partagé un bilan d'étape avec les directions de la Ville de Paris, les bailleurs et aménageurs.

Les 44 propositions formulées par les marcheuses du 18^e comprennent des orientations stratégiques et politiques autant que des éléments de programmation, de gestion urbaine ou d'animation. Pour être concrétisées, elles appellent des orientations et arbitrages de la part des différentes institutions concernées par leur mise en œuvre respective :

- de la part de l'État et de la préfecture de Police : accompagnement de la toxicomanie, verbalisation des distributions alimentaires sauvages à la Porte d'Aubervilliers :
- des propositions de programmation pour des commerces, services et équipements, à étudier dans le cadre des projets urbains du secteur et de possibles actions d'urbanisme transitoire (en lien avec la DVD, la DU, la DAE)
- des sujets de gestion urbaine, dont le pilotage est déjà assuré par le Directeur Général Adjoint de la Mairie du 18^e en charge des espaces publics : le DGA espace public a intégré les points soulevés aux relevés de dysfonctionnements
- des enjeux pilotés par l'Equipe de développement local du 18^e en coordination avec Paris Habitat et l'aménageur Paris & Métropole Aménagement relatifs à l'animation de la vie locale.

Le résultat est plutôt positif, car d'ores et déjà 15 actions sur 44 ont été réalisées.

Budget : 12 000 € en co-financement Mairie du 10^e, DASES
Et SEII/DDCT (subvention à l'association A places égales).

Une marche dans le 20^e

La démarche a été co-portée par un collectif de femmes en partenariat avec La Brigade des mères. Les 10 marcheuses, en lien avec la Direction de la propreté, poursuivent leur « action propreté » initiée en 2020. Dans la perspective de réappropriation de leur quartier, plusieurs mères ont proposé de végétaliser l'entrée des écoles afin de les embellir et d'accueillir les enfants lors de la rentrée.

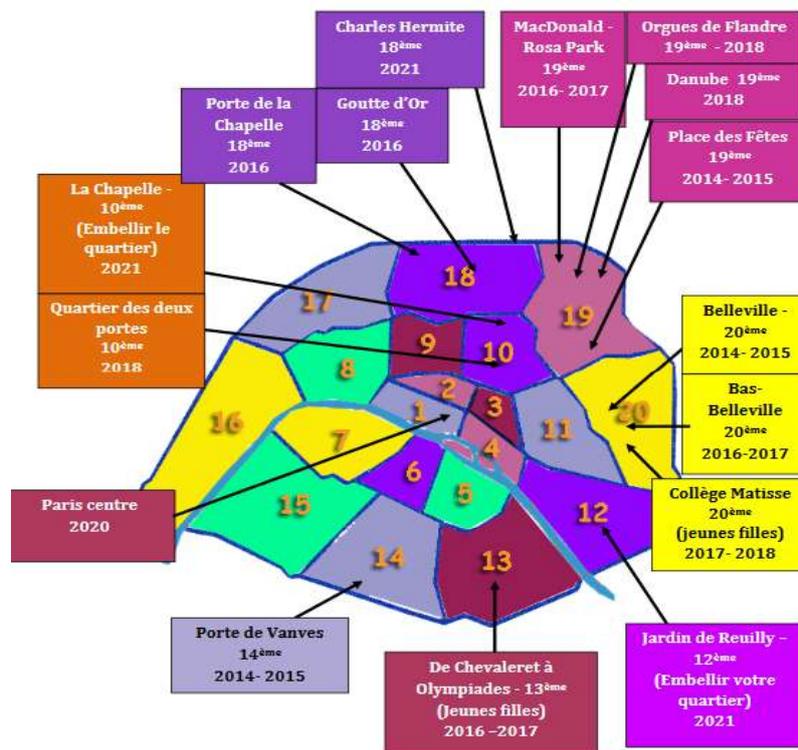
Les marches contribuent à sensibiliser les décideur·es à l'égalité femmes hommes, et générer de la transversalité entre les secteurs puisque les propositions des femmes ne sont pas formulées en silo.

Budget non précisé

Rappel : 16 marches à Paris entre 2014 et 2021

Une marche EVQ dans le 12^e

Enfin, une marche exploratoire a été conduite dans le 12^e arrondissement, quartier Reuilly, dans le cadre du programme « Embellir votre quartier » (EVQ). Cette marche a permis à des habitantes de faire des propositions -inscrites dans la plate-forme idées.paris. Ces propositions ont été examinées par les équipes des ingénieur·es de la DVD. Certaines ont été retenues pour la suite du projet d'embellissement. La Lettre de la Marche est accessible sur Paris.fr.



Participation des habitant·es

Porté par 11 associations locales, le FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANT·ES (FPH) est un outil simple à mobiliser qui permet de soutenir financièrement des petits projets initiés et menés par des habitant·es (fêtes et animations, sorties collectives, manifestations culturelles ou sportives, amélioration du cadre de vie, etc...). Le FPH a été fortement mobilisé en 2021 pour soutenir les nombreuses initiatives de solidarité surgies de la crise sanitaire (distributions alimentaires ou de produits de première nécessité, soutien aux personnes isolées, organisation de sorties pendant les périodes de déconfinement...). 139 projets ont été financés en 2021 (+8 %) pour plus de 8 700 bénéficiaires.

À noter qu'un projet FPH 2021 était spécifiquement tourné vers la promotion de l'égalité femmes-hommes : le Grand tournoi de Basket mixte - Quartier Porte Montmartre / Porte des Poissonniers / Moscowa (18^e). Porté par une micro-association d'habitant·es, ce tournoi a pour but de montrer l'égalité entre les jeunes, femmes et hommes. L'événement s'est déroulé en octobre 2021 au stade Championnet. La NEW TEAM a pu réunir et mettre en lumière les joueurs et joueuses de basket du 18^e et de ses alentours. Des jeux concours ont été organisés en parallèle à ce tournoi (concours de tir à 3 points, concours de DUNK, concours de free-style basket).

Public : sur 139 projets financés en 2021, **41 étaient portés par des femmes**, 47 par des groupes mixtes et 3 par des hommes. Pour les 48 projets restants la collecte des données ne permet pas de déterminer de manière certaine le genre du ou des porteur·euses.

Budget : 78 900 € de subvention, mais sans pouvoir préciser la part femmes hommes.

3. Poursuivre la campagne contre le harcèlement de rue, notamment par la formation des agent·es de prévention et de sécurité, ainsi que la police municipale

Une formation spécifique des agent·es de la Ville de Paris chargé·es de la tranquillité publique, conçue en 2019, a été déployée au cours de l'année 2020, sur la prévention du harcèlement de rue et l'accompagnement des victimes.

Cette formation mise au point par le bureau de la formation de la Direction de la prévention et de la police municipale (DPMP), grâce à la contribution pédagogique de l'OPVF (Observatoire parisien de lutte contre les violences faites aux femmes) a permis la création d'un module spécifique et d'outils pédagogiques (livret, diaporama, guide de formation, ...).

Ce sont 18 agent·es qui sont ainsi devenu·es formateur·rices de leurs collègues, pour la mise en œuvre d'un module sur le harcèlement de rue et l'outrage sexiste, son repérage et ses conséquences.



Rappel : Entre juin 2019 et fin 2020, plus de 100 sessions de sensibilisation ont été réalisées et près de 1000 agent·es (agent·es d'accueil et de surveillance, technicien·nes de tranquillité publique et de surveillance et médiateur·rices) ont été sensibilisé·es.

En 2021, la formation « outrage/harcèlement sexuel et sexiste sur l'espace public » a permis la formation de **735 agent·es** dans le cadre de la création de la police municipale. 5 formateur·rices dont 3 permanent·es détaché·es à l'école des métiers de la sécurité animent les sessions.

De nouveaux parcours de formation à l'attention des agent·es d'accueil et de surveillance (AAS) des parcs, jardins, bâtiments et des médiateur·rices seront mis en place à compter de l'année 2023 et comprendront également une formation dédiée au harcèlement de rue.

Budget non précisé, action en régie.

4. Développer et mettre en œuvre un Plan pour la sécurité des femmes dans l'espace public

À venir en 2022.

5. Développer la visibilité des femmes dans l'espace public : poursuivre la féminisation des noms de rue, mettre en avant le "matrimoine" et poursuivre la campagne contre les publicités sexistes

Afin de valoriser et promouvoir le matrimoine et la présence des femmes dans l'histoire des arts et dans l'espace public, la Direction des affaires culturelles (DAC) déploie plusieurs actions :

Actions à l'occasion des Journées du Patrimoine et du Matrimoine

- Focus sur les femmes emblématiques à l'occasion des 150 ans de la Commune de Paris : les Archives de Paris et le réseau des bibliothèques de la Ville ont publié des documents inédits sur les réseaux

sociaux. En septembre 2021, le public a pu découvrir un focus sur les femmes emblématiques de la Commune de Paris : Andrée Léo, la romancière émancipée (1824-1900), Paule Minck, l'aristocrate révolutionnaire (1839-1901), Louise Michel, l'institutrice anarchiste (1830-1905), Anna Jaclard, la socialiste russe (1843-1887), Sophie Poirier, la couturière républicaine (1830-1879).

- **L'association de mise en valeur du matrimoine, HF Ile-de-France**, a été l'invitée d'honneur à l'Hôtel de Ville pour son travail de mise en lumière de femmes artistes trop longtemps invisibilisées. L'association a pu y présenter, en lien avec la compagnie « Les chants égarés », la pastorale Bergerie écrite en 1580 par Catherine Des Roches.

- **Visite de statue de Maria DERAISMES (1828-1894)** au Square des Épinettes (17^e) : Oratrice, féministe et philosophe. Elle est connue pour avoir fondé l'ordre maçonnique du Droit Humain, ainsi que la Société pour l'Amélioration du Sort de la Femme et la Revendication de ses Droits.

Les inaugurations et hommages dans le cadre de la politique mémorielle

- **Inauguration de plaques commémoratives** : les sœurs Mirabal (par l'Ambassadrice de République Dominicaine, la représentante de l'ONU pour les droits des femmes, de l'UNESCO et de la Ville de Paris³) ; Camille Claudel, par le Maire du 13^e ; Paulette Sarcey (20^e) ; Régine Desforges (6^e) ; Delphine Levy, précédente directrice de l'Établissement Public Paris Musées (4^e) ; Marguerite Carpentier, artiste peintre, sculptrice et graveuse ; Lolette et Gabriel Polge de Combret, résistants (17^e) ; Lilian Klein Lieber, résistante et militante associative (9^e) ; Lilian Vera Rolf résistante assassinée en déportation (7^e) ; Marcelle Capronnier, chanteuse fantaisiste, réaliste et populaire, artiste de music-hall et actrice de cinéma (10^e) ; Adrienne Monnier, libraire, éditrice, écrivaine et poétesse (6^e) ; Cécile et Marcel Cerf, résistant-es (14^e).

- **Inauguration de nouvelles places et jardins** : place Juliette-Gréco ; Jardin Nusch Éluard artiste et résistante, égérie du surréalisme (18^e) ; Place en hommage aux Femmes victimes violence (13^e) : le 25 novembre.

- **Exposition en hommage à Madeleine RIFFAUD résistante, poétesse et journaliste** : en octobre sur les grilles extérieures de la Mairie du Centre. Ce projet coïncidait avec la parution du nouveau tome de la BD « Madeleine Résistante - Cahiers » chez Dupuis.

- **Le Parcours Révolution** : le 12 juillet, une conférence de presse en présence de Laurence Patrice, adjointe à la maire de Paris en charge de la mémoire, a présenté le Parcours Révolution constitué de 16 parcours inédits qui retracent, via une application web, les lieux et personnages marquants de la Révolution française à Paris, dont plusieurs femmes.

- **La conférence-concert Super Jazz Women (à la Philharmonie de Paris)** a permis d'interroger la place des femmes dans l'histoire du jazz à travers l'évocation de plusieurs figures emblématiques.

----- Récapitulatif budgétaire - Objectif 24 (Non exhaustif)

Action 1 - Pariculteurs	81 780 €
Action 1 - subvention SEII	23 000 €
Action 2 - Marches exploratoires	12 000 €
Total	116 780 €



OBJECTIF 25 : VALORISER LA DÉMARCHE ET RENDRE VISIBLE SES RÉSULTATS

1. Développer une communication publique sans stéréotype de sexe

Rappel : La Ville a opté pour une communication égalitaire, sans stéréotype de sexe. En effet, la Maire a signé en juin 2016 une [Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe](#) avec le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE-fh). Puis, la volonté de mettre en place une « communication sans stéréotype de sexe » à la Ville de Paris, s'est traduite par un courrier adressé le 8 novembre 2016, par la Maire de Paris à l'ensemble de ses adjointes et adjoints, ainsi qu'au Secrétaire général, qui fixe la feuille de route :

«Vous connaissez mon engagement à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une politique intégrée à l'ensemble de l'action municipale. Pour cela, notre façon de communiquer est déterminante et se doit d'être exemplaire. Véhiculés dans la communication publique, les stéréotypes de sexe enferment femmes et hommes dans un répertoire restreint de rôles et de situations qui, sans une vigilance continue, sont reproduits. C'est pourquoi je souhaite que l'ensemble de la collectivité parisienne s'engage dès à présent dans un travail visant à avoir une communication publique, interne ou externe, sans stéréotype de sexe. »

Une formation a été organisée en 2018, un **memo** et un **guide** méthodologique ont été produits et diffusés dès 2019. Depuis l'effort de la Ville se traduit par l'adoption fréquente d'une communication égalitaire sur Paris.fr et les autres outils de communication interne et externe. Les Directions l'ont adopté dans la rédaction des Conventions et dans les autres documents contractuels, sans qu'il soit possible de vérifier si cette démarche est systématique, car des incompréhensions et des résistances existent encore aujourd'hui.

2. Définir et renseigner les indicateurs nécessaires et/ou emblématique

Travaux à venir en 2022 avec l'étude APUR prévue.

3. Communiquer sur les apports du Plan d'égalité, les progrès mesurés, les transformations accomplies, les résultats de cette démarche transversale (publication du rapport égalité fh chaque année (article 61 de la loi du 4 août 2014))

Présenté au Conseil de Paris de novembre 2021, le rapport de l'année 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes traduit, comme chaque année depuis 2016, la ferme volonté de la Ville de mettre en œuvre une politique intégrée de l'égalité dans tous ses domaines de compétence. Ce rapport illustre la mise en place d'une véritable « démarche égalité entre femmes et hommes », à la Ville de Paris. Une synthèse de ce rapport permet d'en appréhender rapidement les contours et les contenus.

Contexte

L'engagement de la collectivité parisienne

Un triptyque :

- Le Plan d'égalité (volet femmes hommes)
- Le Rapport égalité femmes hommes
- La budgétisation sensible au genre

Construire une véritable culture de l'égalité f-h

- une éducation égalitaire, en luttant contre les stéréotypes sexistes, de la crèche à l'université
- la lutte contre les violences faites aux femmes à tous les âges de la vie et dans tous les milieux sociaux
- l'autonomie et l'émancipation des femmes face aux inégalités d'accès à l'emploi durable et de carrière
- la question du genre dans l'aménagement de l'espace public pour «faire la ville ensemble»

La prise en compte du genre dans tous les dispositifs, programmes, actions conduits par les directions, à destination des Parisiennes et des Parisiens



Démarche égalité f-h - CONTRAT 6 SEPTEMBRE 2022



Une prise en compte systématique du genre

L'action municipale pour l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit dans **une approche transversale**, parce que l'égalité femmes-hommes recouvre tous les champs d'intervention des politiques publiques et parce que les femmes rencontrent des difficultés particulières auxquelles il convient d'apporter des réponses adaptées. La prise en compte de l'égalité dans les politiques publiques se concrétise dans toutes les directions, tous les services, tous les dispositifs de la Ville, au service des Parisien·nes.

Un Plan d'égalité

En 2021, un pas important est accompli vers la construction d'une politique intégrée d'égalité femmes-hommes : un vaste [Plan pour l'égalité à Paris](#) est présenté au Conseil de Paris, « **le Paris de l'égalité, terreau d'une promesse républicaine accessible et réelle pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens** ».

Ce plan comporte 3 thèmes : l'égalité femmes hommes, la lutte contre les discriminations et la prise en compte du handicap. Il présente des axes d'intervention de la Ville selon 3 entrées : « Paris diffuse la culture de l'égalité », « Paris employeur inclusif » et « Paris s'engage pour un service public inclusif ».

Les adjoint·es à la Maire l'affirme : « *Nous sommes fier·es aujourd'hui de vous présenter ce Plan "Paris pour l'égalité", qui témoigne de tous les efforts entrepris et des combats qui nous restent à mener* » : **Hélène BIDARD**, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire ; **Jacques GALVANI**, Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'accessibilité universelle et de personnes en situation de handicap ; **Jean-Luc ROMERO-MICHEL**, Adjoint à la Maire de Paris chargé des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations ; **Antoine GUILLOU**, Adjoint à la Maire de Paris chargé des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public.

« *Depuis 2001, la Ville de Paris s'est engagée dans une démarche volontariste et reconnue, visant à promouvoir, conforter et garantir l'égalité, dans ses actions à l'égard de ses agent·es comme de ses habitant·es et usager·es du territoire parisien. Égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre toutes les formes de discrimination sont au cœur des politiques publiques conduites par la Ville et font aussi l'objet de nombreux programmes spécifiques d'interventions renforcés depuis 2014...* » : voir l'intégralité de la [communication de la Maire](#) présentée à l'occasion du Conseil de Paris en octobre 2021.

Le Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Il illustre les avancées réalisées chaque année, malgré les conditions particulières liées à la pandémie. Il recense et valorise les politiques publiques menées par la collectivité, en interne, vis-à-vis des agent-es, et en externe, en direction des Parisiennes et des Parisiens. Les informations et les données financières, rassemblées par le Service Égalité, Intégration, Inclusion (SEII) de la direction de la démocratie, des citoyen-nés et des territoires (DDCT), permettent d'avoir une vision assez précise des efforts consacrés par la Ville en la matière. Le rapport 2020 comportait 2 grands chapitres :

L'égalité professionnelle au sein de la collectivité : l'engagement en matière de ressources humaines s'est déjà traduit par l'obtention en 2019 de la double labellisation « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité » (Alliance). Un audit réalisé en 2020 a conforté ce label.

Paris pour l'égalité : un second chapitre détaille les multiples facettes de l'engagement de la collectivité parisienne pour l'égalité femmes hommes et les droits des femmes à Paris. En effet, tous les services de la Ville ont apporté leur pierre à l'édifice, dans tous les domaines : social, enfance et jeunesse, culture, espace public, économie et territoires, communication, finances et relations internationales.

Ce rapport est consultable par le grands public et les partenaires à Paris et dans d'autres Villes et Régions sur le site Paris.fr : [le rapport dans son intégralité](#) et la [synthèse du rapport égalité entre les femmes et les hommes](#) .

Le budget sensible au genre (BSG)

Un budget 2021 analysé sous l'angle de l'égalité, présenté au Conseil de Paris de novembre 2021 (voir OBJECTIF 20 : FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES, action 2 : Mettre en place un budget sensible au genre (BSG) qui permette d'évaluer et de rééquilibrer les politiques publiques).



Synthèse budgétaire

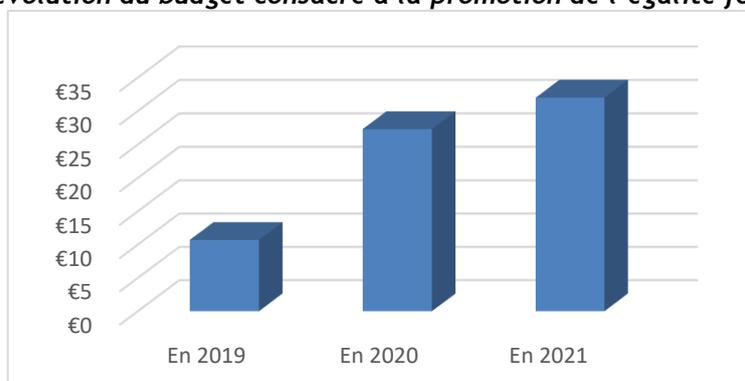
Les données financières ci-dessous sont celles qui ont pu être mise en évidence par les directions de la Ville à ce jour, identifiés tout au long de ce rapport.

Les budgets consacrés à la promotion de l'égalité femmes hommes en 2021 à Paris :

Objectif du Plan d'égalité (volet égalité fh)	Budget 2021
Chapitre 1 : Paris diffuse la culture de l'égalité femmes hommes	
OBJECTIF 1 : PROMOUVOIR L'ÉGALITE FEMMES HOMMES ET LES DROITS DES FEMMES	230 150 €
OBJECTIF 2 : ÉDQUER À L'ÉGALITÉ ET À LA PRÉVENTION DES STÉRÉOTYPES SEXISTES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE	22 289 150 €
Chapitre 2 : Paris employeur inclusif	
<i>(volet RH : non comptabilisé)</i>	
Chapitre 3 : Paris s'engage pour un service public égalitaire	
OBJECTIF 20 : FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES	<i>non précisé</i>
OBJECTIF 21 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LE PHÉNOMÈNE PROSTITUTIONNEL	3 411 260 €
OBJECTIF 22 : FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE DES FEMMES À TRAVERS LA CULTURE ET LE SPORT	134 650 €
OBJECTIF 23 : ACCOMPAGNER LES PARISIENNES LES PLUS PRÉCAIRES	5 850 175 €
OBJECTIF 24 : FAVORISER LA CONQUÊTE ET L'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES	116 780 €
OBJECTIF 25 : VALORISER LA DÉMARCHE ET RENDRE VISIBLE SES RÉSULTATS	<i>Non précisé</i>
TOTAL 2021	32 032 175 €

	En 2019	En 2020	En 2021
TOTAL	10 712 920 € Soit environ 10,7 M€	27 342 609 € Soit environ 27,3 M€	32 032 175 € Soit environ 32 M€

Graphique : évolution du budget consacré à la promotion de l'égalité femmes hommes



a. Le mode de calcul

- ❖ Le mode de calcul adopté dans le cadre de ce rapport comporte 3 types de budgets :
 1. Le budget des **actions spécifiques de rattrapage des inégalités**, actions dédiées aux publics de femmes et jeunes filles, peut être clairement identifié (*par exemple, les événements liés u 8 mars et au 25 novembre ou des actions pour l'insertion socio-professionnelle de femmes éloignées de l'emploi ou la prévention de la précarité menstruelle, ou encore Paris sportives, marches exploratoires, etc*).
 2. Les actions qui traitent de la **promotion de la mixité et de l'égalité** (*exemple : Collège pour l'égalité, activité périscolaire sur le thème de l'égalité filles garçons, etc*), mais elles restent finalement assez peu nombreuses.
 3. Enfin, une **approche intégrée** de l'égalité s'accompagne d'une méthode de calcul qui permette d'identifier dans le « droit commun » (dans un dispositif, un projet, une action, etc...) **la part qui concerne les femmes**. Le pourcentage obtenu a été appliqué au budget (*ex : parmi les bénéficiaires d'une action, il y a 43% de femmes, alors la part de budget consacré aux femmes est de 43% du budget total*).

Cette méthode en 3 points a été appliquée pour l'année 2021 (comme en 2019 et en 2020) aux dispositifs/actions conduites.

Il importe néanmoins de considérer que les données financières synthétisés dans ce tableau (ci-dessus) ne donnent qu'une **indication des budgets consacrés à l'égalité femmes hommes et filles garçons par la Ville de Paris**. Ils restent largement **sous-estimés** car plusieurs directions n'ont pas été en mesure de fournir des informations budgétaires précises, et ce pour différentes raisons :

- ✓ **la collecte de données sexuées (ou genrées)** n'est parfois pas réalisée et ainsi il n'est alors pas possible de chiffrer la répartition femmes hommes (*exemple : pour un dispositif dont le budget est de 100 000 €, sans en connaître les parts respectives des bénéficiaires, femmes hommes, on ne pourra pas chiffrer la part du budget consacrée aux femmes*).
- ✓ Quand un dispositif comporte des actions pour l'égalité femmes hommes **parmi d'autres activités**, on ne peut pas chiffrer ce qui relève de cette thématique précisément (pas de comptabilité analytique).

*Note : les **ressources humaines** nécessaires à la réalisation de ces actions ne sont pas comptabilisées ici. Cela reste une marge de progrès.*

b. Le budget 2021 par rapport à 2020

Le budget de 2021 (32 M€) est **supérieur** à celui de 2020, avec une augmentation de 4,7 M€, ce qui représente 14% d'augmentation (*Rappel : en 2020, le budget était de 27,3 M€, soit plus du double de celui de 2019 (10,7 M€)*). Il est probable que la raison de cette augmentation soit double :

1. D'une part, les actions consacrées à l'égalité femmes hommes sont plus nombreuses, du fait de la **mobilisation croissante** des acteurs et actrices des politiques municipales (sensibilisation, formation, portage politique, média, etc)
2. D'autre part, il y a une **meilleure visibilité et une meilleure lisibilité** des dispositifs de « droit commun », c'est-à-dire ceux qui ne sont pas spécifiquement consacrés aux rattrapages des inégalités, avec une production de statistiques accrue, grâce au travail des correspondant·es égalité fh dans les directions de la Ville.

En effet certains dispositifs/appels à projet/actions sont destinés à tous les publics, avec un effort particulier pour que les filles et les femmes s'y intègrent (*exemple Paris Code : un effort est fait pour attirer des jeunes filles vers les métiers du numérique*).

D'autres gros dispositifs (ex : les centres Paris'anim) accueillent plus de filles que de garçons et de ce fait la part de financement correspondante est importante.

En 2021, le développement progressif du BSG (Budget sensible au genre) a permis d'avancer la réflexion (voir Objectif 20, action 2 du présent Rapport).

c. Répartition par objectif

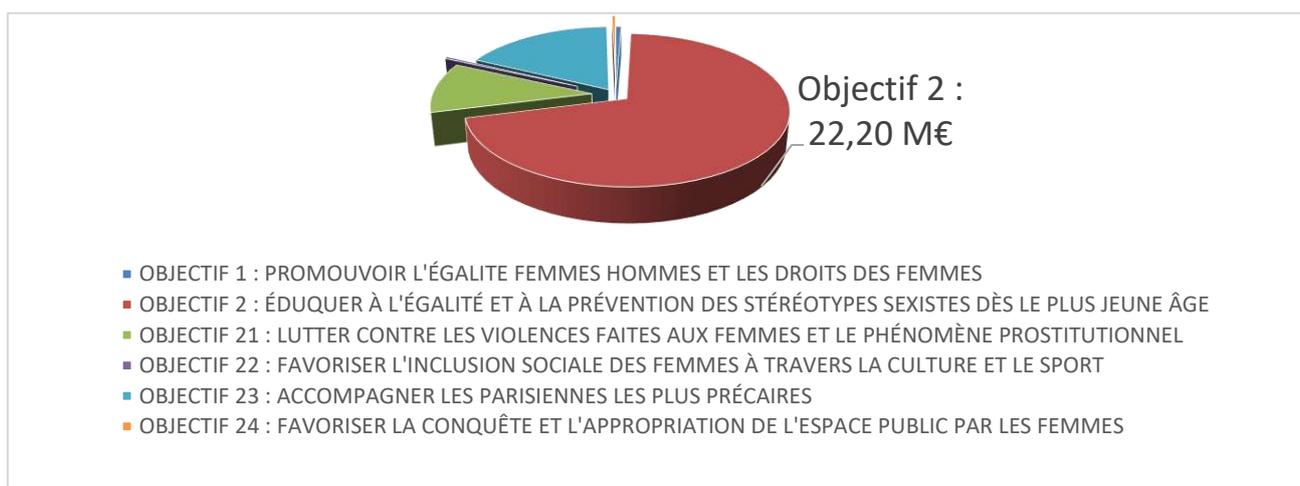
Les sommes consacrées à chacun des objectifs sont très variables :

- ✓ Les objectifs 20 (FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES) ET 25 (VALORISER LA DÉMARCHE ET RENDRE VISIBLE SES RÉSULTATS) ne sont pas valorisés financièrement car, pour le moment, ils font appel à des ressources internes, essentiellement du temps passé par les chargées de projet non valorisé dans le cadre de ce rapport.

Pour les objectifs valorisés on obtient la répartition suivante (en pourcentage du total) :

OBJECTIF 1 : PROMOUVOIR L'ÉGALITE FEMMES HOMMES ET LES DROITS DES FEMMES	0,7 %
OBJECTIF 2 : ÉDUIQUER À L'ÉGALITÉ ET À LA PRÉVENTION DES STÉRÉOTYPES SEXISTES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE	69,6 %
OBJECTIF 21 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LE PHÉNOMÈNE PROSTITUTIONNEL	10,6 %
OBJECTIF 22 : FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE DES FEMMES À TRAVERS LA CULTURE ET LE SPORT	0,4 %
OBJECTIF 23 : ACCOMPAGNER LES PARISIENNES LES PLUS PRÉCAIRES	18,3 %
OBJECTIF 24 : FAVORISER LA CONQUÊTE ET L'APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES FEMMES	0,4 %

- ✓ L'objectif 2 concentre 69 % du budget total (32 M€) : cela est dû au budget important des centres Paris'Anim, puisque l'on a calculé le prorata du budget total de Paris'Anim (20,4 M€) à partir du pourcentage des femmes et des jeunes filles qui utilisent ce dispositif (71 %) la part dédiée aux femmes et aux jeunes filles, soit 20,4 M€. L'activité de Paris'Anim s'inscrit plutôt dans cet objectif 2 (ÉDUIQUER À L'ÉGALITÉ ET À LA PRÉVENTION DES STÉRÉOTYPES SEXISTES DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE).



La progression de la budgétisation sensible au genre (BSG) devrait produire des effets en 2022 ou 2023 et améliorer ces perspectives budgétaires



Orientations pluriannuelles (2022/2024)

On distingue les propositions des directions de la Ville, services par service, celles du service dédié (SEII) et les orientations globales pour la Ville de Paris.

Le SEII poursuit sa route, sous l'impulsion d'Hélène Bidard, adjointe à la Maire chargée de l'égalité femmes hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Le pôle égalité femmes hommes du SEII, service dédié aux politiques publiques en direction des Parisiennes et des Parisiens, va déployer ses actions en 2022/2023 dans ses propres champs d'actions :



Les temps forts 2022 seront marqués par des événements et des formations : un événement mettant en valeur « Les femmes en première ligne » à l'occasion du 8 mars 2022 ; une journée interprofessionnelle « Violences faites aux femmes : mieux détecter pour mieux soigner » pour le 25 novembre, avec la DSP.

Pour chacun de ses champs d'action, le SEII va poursuivre la mise en œuvre de son programme avec, sans prétendre à l'exhaustivité :

- La feuille de route de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) : 10 TGD (téléphone grave danger) supplémentaires, ce qui porte à 60 le nombre de TGD parisiens ; la réorganisation de la santé publique pour une meilleure prise en charge du psychotrauma ; création de deux nouveaux postes d'intervenant-es sociaux-ales en commissariat ; projet de généralisation de la cotation « violences conjugales » dans l'ensemble du parc de logements sociaux parisiens ; la reprise des formations internes ; la coordination du groupe de travail formation du Comité local d'aide aux victimes (CLAV) sur les violences conjugales ; etc.
- Sur la question prostitutionnelle : un plan de mobilisation et de lutte contre la prostitution des jeunes
- Le sport en lumière : contribution au déploiement du dispositif « Paris Sportives » et à son évaluation (DJS et DGJOPGE) ; participation au programme IMPACT 2024 ; prolongation des formations des clubs aux violences sexistes et sexuelles.
- Aménagement et urbanisme : contribution au programme Embellir votre quartier (DVD), avec l'organisation de marches exploratoires de femmes ; suivi de 6 opérations-pilote d'aménagement sensible au genre (DU).
- Harcèlement sexiste et sexuel : relance de la campagne contre le harcèlement de rue en partenariat avec la police municipale (DPMP) ; lancement de la nouvelle charte « fêtez clairs », avec mention de la prévention du harcèlement en milieu festif (DSP/ Conseil de la nuit).

Des directions opérationnelles émergent des feuilles de route ou des propositions d'actions plus ponctuelles :

En particulier, la DAC a énoncé des orientations de façon précise :

Axe 1 : Lutter contre les stéréotypes de genre et pour l'égalité, à partir du service public de la culture, notamment de la lecture publique et des enseignements artistiques

- Au sein des bibliothèques : poursuivre des actions autour de temps forts dédiés à l'égalité femmes hommes, qui pourraient être envisagés plus globalement à l'échelle du réseau.
- Au sein des conservatoires : mise en place d'une campagne de sensibilisation pour les élèves, les parents et les enseignant·es, afin de favoriser la mixité des classes de pratiques et d'instruments.
- Poursuivre le développement de formations des personnels en travaillant sur les publics de ces formations afin de les diversifier. Mener des ateliers dans les établissements volontaires et développer des formations à destination des bureaux métiers en charge de tutelle des opérateurs afin de leur permettre d'accompagner davantage ces derniers dans ces démarches.

Axe 2 : Garantir l'égalité professionnelle et l'accès aux postes de direction dans le champ de la culture

- Systématiser la parité dans le cadre des jurys de recrutement.
- Accompagner les opérateurs dans l'analyse de leur structure d'emploi et en particulier des équipes de direction (directions techniques et de la communication, programmation/productions).
- Encourager les structures culturelles à la mise en place de bonnes pratiques favorisant la mixité et la parité des équipes.
- Analyse de la répartition genrée des commissariats d'expositions et non seulement des directions de lieux

Axe 3 : Valoriser et promouvoir la création artistique des femmes

- Appliquer systématiquement le principe d'égaconditionnalité dans l'instruction des dispositifs d'aides.
- Partager avec les structures culturelles des indicateurs visant à comptabiliser la répartition femmes hommes des principaux éléments d'activités : programmations, résidences, équipes/personnels, et si possible les moyens correspondants dans le cadre de la mise en place du budget sensible au genre.

Axe 4 : Valoriser et promouvoir le matrimoine et la présence des femmes dans l'histoire des arts

- Recenser et mettre en valeur des artistes femmes et leurs œuvres.
- Promouvoir le matrimoine dans tous les domaines d'interventions de la politique culturelle.

Actions transverses :

- Envisager, l'insertion d'un article systématique portant sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les conventions établies par la DAC avec ses partenaires.
- En lien avec la DFA : Envisager l'inscription de clauses dans les marchés publics pour inciter les prestataires et fournisseurs à une vigilance sur les enjeux de l'égalité FH.
- En lien avec les institutions publiques partenaires, et notamment l'État - Ministère de la Culture, dans le cadre du suivi des établissements cofinancés, et au regard de sa feuille de route Égalité 2022, poursuivre les échanges relatifs au « Conditionnement des aides publiques à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes » prévu dans plusieurs secteurs (nommer un·e référent·e, mettre en place des formations, une campagne d'information, etc...). *Pour ce faire, étudier les modalités des conventions bilatérales entre les collectivités territoriales volontaires et les DRAC, en vue de la signature à terme d'une convention DRAC - DAC sur des engagements partagés en matière d'égalité FH dans le cadre de l'intervention conjointe Ville/État.*

La DU de son côté poursuit la mise en œuvre de la feuille de route « Genre et aménagement » signée en 2020 par le 1^{er} adjoint à la Maire, Emmanuel Grégoire.

A partir des 5 thèmes du guide « genre & espace public » :



Le projet de recherche-action va se poursuivre durant l'année 2022 avec la sensibilisation des acteur·rices concerné·es, la mise en main des outils créés et le développement d'expérimentations nouvelles. Un thème nouveau devra être étudié : Habiter / Se loger, au regard du genre.

Pour cela, les actions suivantes sont proposées :

1. Monter un GT dédié interdirection co-animé par la DU et le SEII/DDCT, avec comme objectifs :

- sensibiliser les urbanistes et les partenaires et développer une culture commune de l'égalité femmes hommes.
- finaliser et diffuser des outils de la Ville de Paris (bonnes pratiques et outil de diagnostic genré) et les faire connaître.
- poursuivre les expérimentations et en lancer de nouvelles.

2. Sensibiliser les partenaires sur le sujet, montrer des exemples.

- Dans la continuité des Réveils DU genre, poursuivre la sensibilisation des partenaires (aménageurs, bailleurs, APUR, DVD (ingénieur·es, chef·fes de projet, urbaniste, etc...), DCPA, DLH, etc...).
- Mettre au point un MOOC « genre & espace public » ou « genre & aménagement » interne à la Ville dans le cadre de Vill@pp (Ville apprenante).

3. Développer des outils

- Éditer, mettre en ligne et diffuser l'outil « Diagnostic genré » élaboré en 2020, expérimenté en 2021, présentant 45 points-clés à prendre en compte lors de la réalisation du diagnostic de territoire, en amont du projet de (ré)aménagement. Diffusion et mise en main aux aménageurs et partenaires cités plus haut.
- Analyser la mise en oeuvre du diagnostic genré, notamment dans les états initiaux des études d'impact durant une année. Constituer une base de données genrées (DVD, APUR).
- Formaliser les diagnostics d'usages et élaborer des grilles d'observation et de dialogue qui tiennent compte des attentes et des aspirations différenciées des femmes et des hommes.
- Généraliser la pratique des marches exploratoires de femmes, pour tout nouveau projet d'aménagement, en lien avec l'association A places égales, experte en la matière (prestataire des projet DVD sur le dispositif Embellir votre quartier en 2022).

4. Développer les 6 Opérations d'aménagement et modéliser les points méthodologiques expérimentés.

5. Élaborer les actions à mettre en place sur les autres fonctions de la ville durable :

- Explorer la problématique « genre et développement durable ».

Les propositions globales, quant à elle, seront mises en œuvre par le SEII, en lien avec tous ses partenaires (DRH, DFA, etc...), sous l'égide du Secrétariat général. Elles feront chaque année l'objet d'un COSTRAT rassemblant les élu·es concerné·es et les directions.

Ce sont :

1. Poursuite de la mise en oeuvre du Plan d'égalité/ volet égalité femmes hommes

- ✓ Poursuivre la mobilisation des adjoint·es sectoriel·les : prévoir une présentation de l'étude APUR 2022 sur les inégalité femmes hommes (à paraître).
- ✓ Poursuivre la mobilisation des correspondant·es égalité femmes hommes dans les directions : poursuivre leur sensibilisation/formation ; prévoir une présentation de l'étude APUR 2022 ; envisager des ateliers thématiques (à préciser).

2. Amélioration de la collecte des informations

- ✓ Proposer une méthode plus structurée aux correspondant·es égalité fh dans le directions de la Ville
- ✓ Examiner de façon systématique tous les dispositifs et comptabiliser la part des femmes/jeunes filles et des hommes/jeunes garçons bénéficiaires.

3. Poursuite de la démarche BSG

- ✓ Généraliser la pratique de la BSG (budgétisation sensible au genre) et adapter le ou les outils informatiques concernés :



4. Renforcement de l'éga-conditionnalité

- ✓ Mettre au point les méthodes et outils de l'éga-conditionnalité dans les marchés de la Ville, les subventions aux associations, les appels à projet, etc (démarche en cours avec la DFA)

5. Production de données genrées et d'indicateurs

- ✓ Valoriser l'étude sur les inégalités femmes hommes 2022 de l'APUR : des données genrées, démographiques, économiques et sociales à Paris, données d'évolution et données territorialisées par arrondissement (production sept 2022).
- ✓ Prendre en compte les indicateurs proposés par l'APUR, analysés pour appréhender les écarts entre les femmes et les hommes à Paris et leur évolution sur plusieurs thématiques.
- ✓ Stabiliser des indicateurs de genre pour chaque OBJECTIF du Plan d'action et pour chacune des actions. Pour cela consolider une série d'indicateurs de moyens (la formation/sensibilisation réalisées, le nombre de personnes concernées, les méthodes et outils créés, leur diffusion, etc) et d'indicateurs de résultat (la progression de l'égalité femmes hommes, en quantitatif (mixité, parité) et qualitatif). Le tableau de suivi d'ores et déjà construit pourra être enrichi.

